



**Conférence des Ministres de l'Éducation  
des pays ayant le français en partage  
CONFEMEN**

# ***RAPPORT GENERAL***

**Des Réunions de  
l'intersession de la  
CONFEMEN**

**Brazzaville  
28 juin au 03 juillet 2005**

# SOMMAIRE

Pages

## Partie I

### Réunion du Groupe de travail

#### ***I-1. Cérémonie d'ouverture de la réunion du Groupe de travail***

- Mot de bienvenue de Monsieur Esaïe KOUNOUNGA,  
Correspondant national du Congo 5
- Allocution de Madame Adiza HIMA, Secrétaire Générale  
de la CONFEMEN 8
- Allocution de Monsieur Samir MARZOUKI, Directeur de l'Education et  
la Formation technique et professionnelle à l'AIF 8
- Allocution d'ouverture de Madame Rosalie Kama-Niamayoua,  
Ministre de l'Enseignement primaire et secondaire chargée de  
l'Alphabétisation du Congo 11

#### ***I-2. Rapport de la réunion du Groupe de travail*** 13

## Partie II

### Réunion de la Commission Administrative et Financière

#### ***II-1. Rapport de la réunion de la Commission Administrative et Financière*** 24

## Partie III

### Réunion du Bureau de l'intersession

#### ***III-1. Cérémonie d'ouverture de la réunion du Bureau***

- Allocution de bienvenue de madame Rosalie Kama-Niamayoua, Ministre  
de l'Enseignement primaire, secondaire, chargée de l'alphabétisation du  
Congo 34
- Allocution de Monsieur Mathieu R. Ouedraogo, Ministre de l'Enseignement  
de base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso, Vice-Président de la  
CONFEMEN 36
- Allocution d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
chargé de la coordination de l'Action du Gouvernement et des  
privatisations du Congo 38

#### ***III-2. Rapport de la réunion du Bureau*** 40

#### **Clôture**

- Les motions 56
- Synthèse du rapport 59
- Allocution de clôture de Madame Rosalie Kama-Niamayoua,  
Ministre de l'Enseignement primaire, secondaire, chargée de  
l'alphabétisation du Congo 60

# ANNEXES

<i>Annexe I :</i>	<u><i>Documents issus de la réunion du Bureau</i></u>	
	- <i>Cadre logique du programme d'activités 2006 de la CONFEMEN</i>	64
	- <i>Budget 2006 de la CONFEMEN</i>	76
	- <i>Les résolutions adoptées</i>	80
<i>Annexe II :</i>	<u><i>Autres documents de la réunion</i></u>	
	- <i>Le bilan des activités d'octobre 2004 à juin 2005</i>	89
	- <i>La Revue financière et comptable de janvier à juin 2005</i>	105
	- <i>Présentation des résultats du PASEC</i>	118
	- <i>Des principes d'un dispositif national d'évaluation à sa mise en place : une proposition de plan d'action</i>	133
	- <i>proposition de plan de communication pour favoriser l'utilisation des résultats du PASEC en faveur de l'éducation pour tous</i>	146
	- <i>Règlement intérieur du Secrétariat technique Permanent</i>	158
	- <i>Proposition de programmation 2006-2009 de l'AIF en matière d'Education/Formation</i>	171

# **PARTIE I**

**REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DES CORRESPONDANTES  
ET CORRESPONDANTS NATIONAUX**

**BRAZZAVILLE, 28 – 29 JUIN**

## Réunion du Groupe de travail des correspondantes et correspondants nationaux

Mot de bienvenue du correspondant national du Congo

Madame la Ministre de l'enseignement primaire et secondaire chargée de l'alphabétisation,  
Monsieur le Ministre de l'éducation du Canada Nouveau-Brunswick,  
Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,  
Monsieur le Directeur de l'éducation et de la formation professionnelle et technique de  
l'Agence de la Francophonie,  
Mesdames les correspondantes et Messieurs les correspondants nationaux de la  
CONFEMEN,  
Mesdames et Messieurs les gestionnaires du système éducatif congolais,  
Distingués invités,  
Mesdames et Messieurs.

C'est un honneur et un plaisir pour moi de souhaiter, au nom de Madame la Ministre Rosalie KAMA-NIAMAYOUA, ministre de l'enseignement primaire et secondaire chargée de l'alphabétisation, la bienvenue au Congo, aux Correspondantes et Correspondants nationaux de la CONFEMEN des pays et gouvernements membres du Bureau et aux experts en éducation de l'espace francophone, présents dans cette salle.

La dernière fois que notre pays avait organisé une réunion de grande envergure pour le compte de la CONFEMEN, c'était, il y a dix ans, lors de la restitution des résultats de l'évaluation diagnostique de notre système éducatif, réalisée avec l'appui scientifique de l'Université de Laval du Québec, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC). Cette réunion de restitution des résultats était couplée à celle du Comité scientifique du PASEC.

Grâce aux relations amicales et de travail qui se sont tissées et consolidées entre Madame le Ministre Rosalie Kama-Niamayoua et Madame Adiza Hima, la Secrétaire générale de la CONFEMEN, la réunion du groupe de travail des correspondantes et correspondants nationaux qui se tient traditionnellement dans le pays siège, est organisée à Brazzaville. C'est grâce à la paix retrouvée et sans cesse consolidée que nous pouvons tenir notre réunion dans un climat rassurant et serein.

Cette réunion va assurément cristalliser davantage la visibilité de la CONFEMEN dans notre pays et impulser la mise en route des réformes et des innovations pédagogiques pour améliorer la qualité de l'éducation.

A toutes et à tous, une fois de plus, je vous souhaite un bon séjour chez nous.

Vive l'école congolaise.

Vive la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage.

Je vous remercie.

**ALLOCUTION DE MADAME LA SECRETAIRE GENERALE A L'OUVERTURE  
DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DES CORRESPONDANTES  
ET CORRESPONDANTS NATIONAUX**

**(Brazzaville, le 28 juin 2005)**

Je voudrais tout d'abord rendre un hommage tout particulier à nos hôtes congolais pour la qualité de l'accueil si chaleureux et pour leurs talents de fins organisateurs. La mobilisation de l'équipe du ministère de l'enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation, et l'attention de tous les instants dont elle fait montre rendent notre séjour agréable et représentent un gage de réussite de nos réunions d'intersession.

Je voudrais également saluer et souhaiter la bienvenue aux Correspondantes et Correspondants Nationaux qui ont fait le déplacement de Brazzaville, malgré les impératifs et contraintes de fin d'année scolaire et universitaire et les multiples charges de période d'avant les congés administratifs. Ceci témoigne de l'intérêt croissant qu'ils accordent à notre institution commune.

Permettez Madame le Ministre, Mesdames, Messieurs les Correspondants Nationaux, de profiter de cette occasion pour présenter brièvement à nos invités notre organisation.

Créé il y a 45 ans déjà, la CONFEMEN est la plus ancienne institution ministérielle de la Francophonie. La CONFEMEN, tout à la fois exprime dans le secteur éducatif ce qu'est la Francophonie et trace la politique de la Francophonie en matière d'éducation. La CONFEMEN ambitionne de soutenir les pays membres dans la formulation et la mise en place sur le terrain, des politiques d'éducation nationale.

Pour remplir cette mission, la CONFEMEN s'est dotée d'organes de travail, d'instances de décisions et d'orientation ainsi que de programmes d'évaluation et de réflexion sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques éducatives dans un contexte international animé par une réelle volonté d'atteindre les objectifs du millénaire ainsi que ceux dont s'est fixée la communauté éducative lors du Forum de Dakar en 2000.

La CONFEMEN a toute sa place pour contribuer à la réalisation de l'Education Pour Tous.

Mesdames, Messieurs,

La présente réunion s'inscrit dans le cadre du suivi de la 51<sup>ème</sup> session ministérielle tenue à Maurice en octobre 2004 autour du thème de l'évaluation des systèmes éducatifs. Le débat ministériel autour de ce thème a été très riche, mais la richesse du débat est une conséquence de ce que représente l'évaluation pour le développement des systèmes éducatifs.

Mesdames, Messieurs les Correspondants Nationaux, pour donner suite à une décision de cette conférence ministérielle, vous aurez à examiner un projet de plan d'action dont l'objectif est la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif national d'évaluation en vue de créer un véritable système d'évaluation centré sur les enjeux premiers de la scolarisation.

Le suivi de la ministérielle, c'est également le bilan des activités réalisées depuis notre dernière rencontre à Maurice. Vous aurez également à vous pencher sur les perspectives à travers notre projet de programme d'activités 2006, nos prochaines échéances sur la formation des Correspondants Nationaux, les Assises francophones de la gestion scolaire et surtout par l'application d'un plan opérationnel de restructuration du secrétariat technique permanent (STP).

Pour favoriser une bonne appropriation et une utilisation judicieuse des résultats des études PASEC, quelques pistes d'action vous seront proposées, mettant l'accent sur le

renforcement des interactions entre les intervenants du système éducatif et sur les conditions nécessaires au dialogue qui doit se construire et se renforcer.

Madame le Ministre, Mesdames, Messieurs,

La journée de demain sera consacrée à la rencontre du Comité de Suivi AIF/CONFEMEN qui examinera le premier projet de plan quadriennal 2006 – 2009 de l'AIF en matière d'éducation. Je profite de cette occasion pour saluer la présence parmi nous de monsieur Samir MARZOUKI, Directeur de l'éducation et de la FP technique et professionnelle à l'AIF.

Cette instance qui tient sa réunion tous les ans depuis 2003 est la concrétisation d'un partenariat naturel et, sans cesse croissant, entre l'AIF et la CONFEMEN. En effet, de plus en plus la DEFTP de l'AIF est à nos côtés pour répondre aux sollicitations des pays francophones, en particulier les pays du Sud, désireux de combler leur retard afin de répondre aux objectifs du millénaire fixés par l'Assemblée Générale des Nations Unies et ceux définis par le Forum mondial de Dakar.

Cette synergie francophone en faveur de l'éducation que Roger DEHAYBE, Administrateur Général de l'AIF identifie en termes de « collaboration, partenariat, convergence, connivence, et complicité » en parlant des relations quotidiennes entre la Secrétaire Générale de la CONFEMEN et le Directeur de l'Education, de la Formation Professionnelle et Technique de l'AIF.

Je voudrais ensuite saluer les efforts de la Francophonie, à travers l'ensemble de ses institutions, pour avoir été à l'écoute des préoccupations de la CONFEMEN.

Pour terminer, je voudrais au nom de l'équipe du S.T.P. et à mon nom propre, présenter toute notre reconnaissance aux Etats et gouvernements membres pour le soutien inlassable qu'ils nous apportent pour relever le défi de la relance.

La présente réunion, bien qu'elle s'inscrit dans un cadre statutaire, revêt néanmoins, cette fois-ci, un caractère particulier, celui de doter notre institution commune des ressources indispensables pour une relance pleine et entière.

Je vous sais, Madame le Ministre, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs les Correspondants Nationaux, compter sur votre engagement personnel et sur la conviction profonde des Etats et Gouvernements membres pour une CONFEMEN forte dans une Francophonie toujours solidaire.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Allocution de Monsieur Samir MARZOUKI, Directeur de l'Éducation et de la Formation Technique et Professionnelle à l'AIF, à l'occasion de la réunion du Comité AIF/CONFEMEN  
Brazzaville, 29 juillet 2002**

Monsieur le Ministre  
Madame la Secrétaire Générale,  
Mesdames et Messieurs les Correspondantes et Correspondants nationaux,  
Mesdames et Messieurs les membres de l'équipe du STP,

Je suis très heureux d'être à Brazzaville parmi vous et ce en tant que représentant de l'Agence Intergouvernementale de la francophonie dont l'Administrateur général, Monsieur Roger Dehaybe, m'a chargé de vous transmettre ses salutations fraternelles ainsi que ses vœux de succès pour les réunions importantes qui nous occupent et nous occuperont durant cette semaine. J'aimerais aussi remercier, au nom de l'AIF, les autorités congolaises, ainsi que l'équipe de Madame le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargée de l'Alphabétisation, pour l'efficacité et la chaleur de l'accueil qui nous a été réservé.

Il est important à mes yeux, en dehors des contacts téléphoniques fréquents et des échanges de courriels constants que la direction de l'Agence dont j'ai la charge, Direction de l'éducation et de la formation technique et professionnelle, avec Madame HIMA et son équipe, de participer personnellement aux réunions des ministres et des correspondants nationaux de la CONFEMEN souhaitent pour la coopération des pays de la Francophonie et ce dans le cadre du groupe de travail AIF/CONFEMEN créé à l'initiative de Monsieur DEHAYBE lors de la CONFEMEN de Ouagadougou en 2002 comme en dehors de ce cadre.

Les réunions de Brazzaville sont fondamentales pour plusieurs raisons dont la principale est liée à l'adoption par les Chefs d'Etats et de gouvernements de la Francophonie, lors du Sommet de Ouagadougou, d'un cadre stratégique décennal qui précise l'extension et les limites de l'action des opérateurs de la Francophonie et leur confie quatre missions essentielles déclinées chacune en deux objectifs stratégiques : promouvoir la langue française et la diversité culturelle et linguistique, promouvoir la paix, la démocratie et les droits de l'homme, appuyer l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche et développer la coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Outre ces missions, le cadre stratégique définit également, pour l'ensemble des opérateurs, les principes directeurs suivants : la subsidiarité (soutenir les efforts des Etats et gouvernements membres et renforcer leurs capacités conformément à leurs besoins prioritaires sans se substituer à eux dans la définition et la conduite des politiques nationales), la pertinence (les actions seront évaluées au regard des critères suivants : valeur ajoutée et spécificité francophone, complémentarité avec d'autres acteurs, absence de double emploi, choix du plus grand nombre possible de bénéficiaires, niveau minimal de ressources nécessaires pour atteindre le seuil d'efficience), le partenariat (favoriser les synergies entre les opérateurs, les autres organisations internationales, les ONG et le secteur privé), l'intégration (resserrement des actions par une intégration des contributions des différents opérateurs dans le cadre de programmes concertés ou conjoints) et la mesurabilité (assortir les actions permettant d'en mesurer les résultats et d'en évaluer les effets). De même, les programmations des opérateurs, pour plus de visibilité et pour aboutir à des effets durables, se doivent de passer d'une durée biennale à une perspective quadriennale. Tous ces changements nous ont amenés à élaborer notre nouvelle programmation en multipliant les concertations avec les autres opérateurs et acteurs de la Francophonie mais aussi, en interne, à nous autres opérateurs et acteurs de la Francophonie mais aussi, en interne, à nous former à la programmation axée sur les résultats et à



travailler sur les indicateurs. Nous avons choisi des programmes c'est-à-dire des secteurs d'intervention sous-tendus par des idées de projets que je vous présenterai, mais nous avons jusqu'à fin septembre pour rendre nos copies et, par conséquent, la consultation à laquelle je me livrerai aujourd'hui avec vous est une véritable consultation car nous avons le temps et la volonté d'introduire dans notre projet de programmation, qui n'est définie que dans ces grandes lignes, les changements dont nous conviendrons ensemble qu'ils doivent être introduits au bénéfice des pays membres de la Francophonie. Pour vous donner un exemple concret, le plan d'action relatif à la mise en place des dispositifs d'évaluation nationaux, sous une forme que nous discuterons et à une hauteur que nous déterminerons, viendra enrichir cette programmation qui n'en tenait pas compte puisque nous ne connaissons pas ce travail accompli par la CONFEMEN comme suite aux recommandations de la ministérielle de Maurice. Lorsque j'ai pris en mains la Direction de l'éducation et de la formation technique et professionnelle de l'AIF, il a presque trois ans, l'Administrateur général m'a confié comme mission prioritaire d'élaborer des programmations inspirées des orientations de la CONFEMEN, c'est-à-dire d'observer scrupuleusement la répartition des rôles que les Chefs d'Etats ont décidé au sein de la Francophonie.

Je crois pouvoir dire que je me suis acquitté de cette tâche, aidé en cela par Madame la Secrétaire Générale comme par vous tous. L'Agence a mis en place, en concertation avec la CONFEMEN, un comité de travail composé en principe du Directeur de l'Education et de ses collaborateurs, côté Agence, et de la Secrétaire Générale de la CONFEMEN et des correspondants nationaux des pays membres du Bureau, côté CONFEMEN. Je m'excuse de représenter seul l'Agence aujourd'hui et je veillerai à ce que, dès l'an prochain, notre comité conjoint retrouve sa forme antérieure. L'absence de mes collaborateurs s'explique par la multiplication des réunions en cette période et la nécessité où nous nous sommes trouvés de nous partager les tâches car il y a à Paris, ce jeudi, un CPF où la question de la programmation doit être abordée et, ce mercredi, un comité conjoint AIF-Québec relatif à cette même question.

Dans le cadre des consultations que j'ai évoquées tout à l'heure, outre la consultation de nos correspondants nationaux qui a eu lieu les 9 et 10 juin, nous avons également organisé des comités conjoints avec les pays bailleurs et nous consulterons aussi la société civile le 7 juillet, tout cela dans le souci d'aboutir à une programmation qui réponde le mieux aux besoins de nos Etats membres et à leurs priorités. Je me devais, en tant que directeur de la DEFTP, d'être parmi vous et j'ai délégué à mes collaborateurs le soin de représenter notre direction dans les autres réunions. J'aimerais aussi rappeler que l'Agence, à la demande du pays hôte de notre réunion, demande soutenue par la CONFEMEN, a contribué à l'organisation des réunions de Brazzaville, ces réunions se déroulant dans un pays du Sud.

Je voudrais aussi rappeler notre participation aux évaluations diagnostiques du PASEC sur fonds propres de l'AIF compte non tenu des fonds liés du Ministère de l'Education français qui transitent par nous ainsi qu'aux ateliers internationaux de formation des équipes nationales du PASEC, la prise en charge par l'AIF, à la demande de la CONFEMEN, de consultants identifiés par nous et chargés de préparer les documents des réunions de la CONFEMEN comme le document sur l'évaluation de la ministérielle de Maurice ou bien la réécriture et la synthèse de l'enquête sur laquelle s'appuieront les assises de la gestion scolaire préparées par la CONFEMEN, l'AIF et l'AFIDES, le consultant chargé de cette tâche étant aujourd'hui parmi nous, invité par l'AIF à la demande de la CONFEMEN, notre engagement à soutenir la publication des documents et les ouvrages de référence produits par le PASEC comme l'ouvrage sur le redoublement. Mme HIMA vous dira également que la CONFEMEN est systématiquement invitée à toutes les réunions ou activités significatives que nous organisons et que nous nous consultons chaque fois qu'elle ou moi, nous devons participer seuls ou ensemble aux réunions internationales portant sur l'éducation afin que nous parlions, chacun seul ou tous les deux, d'une même voix qui est celle de la

Francophonie et je dois dire que nous n'avons pas besoin de nous concerter longtemps pour parler d'une même voix. Ce n'est pas tant pour moi une occasion de rappeler ce que nous faisons avec la CONFEMEN et pour la CONFEMEN qu'une opportunité me permettant de rendre hommage à Adiza HIMA dont j'ai pu apprécier au long des jours la capacité de travail, l'intelligence, la souplesse et la pugnacité, qui est devenue pour moi, en dehors même de l'obligation de concertation et de coopération que nous dictent nos rôles respectifs au sein de la Francophonie, une grande amie, presque une sœur.

Mesdames et Messieurs,  
Chers amis,

Je m'excuse d'avoir été long mais il me semble qu'un certain nombre d'informations et de précisions s'imposait en préalable à la présentation de notre projet de programmation quadriennale de même que s'imposait le devoir de gratitude à l'égard de nos hôtes congolais et l'expression de l'estime que j'éprouve pour le groupe des correspondants nationaux de la CONFEMEN qui sont les principaux interlocuteurs de la DEFTP et de son directeur, étant donné le domaine qui nous préoccupe et dont nous avons en commun la charge. Mais je vous propose de gagner du temps en mixant les deux exposés que je dois faire c'est-à-dire la présentation du bilan du biennium 2004-2005 et celle du projet de programmation 2006-2009. Il me semble en effet qu'il y a une continuité entre les deux, la programmation quadriennale ayant été bâtie sur les réalisations antérieures auxquelles une inflexion nouvelle a été donnée.

Mesdames et Messieurs,  
Je vous remercie de votre attention.

## **Allocution d'ouverture de Madame le Ministre de l'enseignement Primaire et Secondaire chargée de l'Alphabétisation du Congo**

- Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,
- Mesdames les Correspondantes et Messieurs les correspondants nationaux de la CONFEMEN,
- Monsieur le Représentant de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie,
- Monsieur le Secrétaire Général de l'AFIDES,
- Mesdames et Messieurs les Experts en Education,
- Mesdames et Messieurs les gestionnaires du système éducatif congolais,
- Distingués invités.

C'est avec un réel plaisir Mesdames - Messieurs que je voudrais vous souhaiter à tous la bienvenue au Congo. C'est un honneur pour la République du Congo de pouvoir abriter, la réunion du groupe de travail des correspondantes et des correspondants nationaux des pays et gouvernements membres du Bureau.

Mesdames les Correspondantes et Messieurs les correspondants nationaux,  
Je profite de cette occasion pour vous féliciter, pour votre engagement à œuvrer pour la relance de la CONFEMEN dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance adopté à Ouagadougou lors de la 50<sup>e</sup> session ministérielle en 2002 et dont les retombées bénéfiques nous avaient été précisées, lors du discours d'ouverture du Ministre de l'éducation de base du Burkina Faso, Président en exercice de la CONFEMEN en ces termes : « Durant les deux années écoulées, la CONFEMEN a abattu un travail considérable pour répondre aux exigences de la relance ».

Dans le cadre du suivi de la 51<sup>e</sup> session ministérielle tenue à Maurice en octobre 2004 vous avez la mission d'approfondir la thématique de l'évaluation pour une appropriation par nos systèmes éducatifs de la culture de l'évaluation, pour offrir à nos élèves des services éducatifs de qualité.

Il me plait de rappeler à votre attention que la réunion du groupe de travail de Brazzaville a une symbolique particulière dans la mesure où elle doit contribuer à la mise en place d'un dispositif efficace pour assurer de manière pérenne la redynamisation de notre institution commune.

La contribution au renforcement de la visibilité de la CONFEMEN tant au sein des pays et gouvernements membres que des institutions internationales est une mission permanente dévolue aux correspondantes et correspondants nationaux.

J'en appelle à votre constance et à votre disponibilité pour porter loin le message de la CONFEMEN.

Mesdames et Messieurs,  
Au Congo, l'Antenne de la CONFEMEN figure dans le décret qui porte organisation et attribution du Ministère de l'enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation, comme Direction centrale rattachée au Cabinet. A ce titre l'Antenne CONFEMEN-CONGO émerge au budget l'Etat et ses problèmes de fonctionnement sont en partie résolus.

La CONFEMEN est aussi connue ici du grand public à travers ses manuels de mathématiques que nous avons adoptés lors de la rénovation de l'enseignement de cette discipline à l'école primaire. Les écoliers, leurs enseignants et leurs parents ont déjà entendu parler de la CONFEMEN et parlent de la CONFEMEN au quotidien.

C'est pour dire que la CONFEMEN est visible au Congo.

C'est justement dans ce cadre que le gouvernement de la République et son Chef Son Excellence Denis Sassou-Nguesso, Président de la République ont bien voulu accueillir les réunions de l'intersession de la CONFEMEN.

Mesdames et Messieurs,

Pour terminer je voudrais d'abord vous rappeler le contexte dans lequel vous devez circonscrire vos délibérations : i) le suivi de la 51<sup>e</sup> session ministérielle de la CONFEMEN de Maurice ; ii) les objectifs de l'Education pour Tous et les objectifs de développement pour le Millénaire ; iii) la déclaration de Ouagadougou adoptée par les Chefs d'Etat et de gouvernement au X<sup>e</sup> Sommet francophone, en novembre 2004.

Je voudrais aussi vous dire que nous devons tous ensemble relever les défis de l'éducation pour tous avec la CONFEMEN, avec la Francophonie et tous ceux qui sont engagés dans le combat contre l'analphabétisme, donc l'ignorance. C'est seulement dans le cadre d'un partenariat fonctionnel et dynamique que nous pouvons gagner cette bataille.

C'est dans ce cadre, que je salue et félicite la synergie entre l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et la CONFEMEN pour une efficacité dans l'atteinte des objectifs de la francophonie dans le domaine de l'éducation.

Confiante que ces deux jours seront pour vous une occasion d'échanges d'où sortiront des recommandations pertinentes pour le renforcement de la CONFEMEN, je déclare ouverte la réunion du groupe de travail.

Je vous remercie.

## **RAPPORT DE LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL DES CORRESPONDANTES ET CORRESPONDANTS NATIONAUX DE LA CONFEMEN**

Précédant la réunion du Bureau de la CONFEMEN des 2 et 3 juillet 2005, la réunion du groupe de travail des Correspondantes et Correspondants nationaux (CN) s'est tenue à l'hôtel Saphir, à Brazzaville dans la République du Congo, les 28 et 29 juin 2005.

Ont pris part à cette réunion, outre les Correspondantes et Correspondants nationaux des États et gouvernements membres du Bureau, le Directeur de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (DEFTP/AIF), la Secrétaire Générale de la CONFEMEN, les membres du personnel cadre du Secrétariat technique permanent (STP).

La liste des participantes et participants est annexée au rapport.

### **1. Cérémonie d'ouverture**

La ministre de l'Éducation de base et de l'alphabétisation du Congo a procédé à l'ouverture de la réunion et a souhaité la bienvenue à tous les participants et invités. Parmi les messages importants qu'elle a tenu à partager, il faut noter l'invitation qu'elle a faite à tous les pays et gouvernements membres de la CONFEMEN pour que ces derniers suivent l'exemple du Congo afin d'assurer l'ancrage institutionnel du poste de Correspondante ou Correspondant National dans leur administration respective.

La cérémonie d'ouverture a aussi été marquée par les allocutions du CN de la République congolaise et de la Secrétaire générale de la CONFEMEN qui a salué toutes les personnes présentes, et qui a rappelé les grandes questions à débattre lors de ces importantes assises.

### **2. Constitution du bureau**

La présidence de la réunion a été assurée par le CN de la République de Maurice. Le CN du Nouveau-Brunswick a été désigné pour assumer la fonction de rapporteur.

### **3. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux**

L'ordre du jour proposé est adopté à l'unanimité en ajoutant aux questions diverses les points suivants :

- Présentation du nouvel énoncé de Politique internationale du Canada ;
- Résultats des réunions importantes auxquelles la CONFEMEN a participé depuis la ministérielle de Maurice.

### **4. Rapport des activités depuis la réunion de Maurice**

La Secrétaire Générale a présenté le bilan des activités de la CONFEMEN depuis la réunion de Maurice. Elle a fourni aux CN un tableau des objectifs, des réalisations, des résultats obtenus et fait part de certaines observations.

Ce tableau fait état des trois axes suivants :

- Mise en œuvre des dispositions d'ordre administratif et financier ;
- Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives ;
- Concertation et promotion des intérêts communs.

En conclusion, la Secrétaire Générale a souligné les résultats de positionnement, de partenariat amélioré et de renforcement du rôle politique de la CONFEMEN. Elle a rappelé les besoins urgents pour l'adoption et la mise en œuvre du plan opérationnel du scénario 1 dans ses différentes composantes :

- locaux adaptés ;
- réorganisation du dispositif d'appui ;
- amélioration du cadre de gestion ;
- renforcement du volet communication ;
- Renforcement du volet politique éducative.

Des félicitations ont été adressées à la Secrétaire Générale et à l'ensemble du STP pour les activités réalisées par la CONFEMEN depuis la ministérielle de Maurice. Les CN ont signalé plus particulièrement leur satisfaction au regard de la re-dynamisation de leur institution, des efforts démontrés pour la gestion axée sur les résultats, du renforcement des partenariats, en particulier avec l'AIF, de l'amélioration de la communication avec les États et gouvernements membres, de l'augmentation de la visibilité de la CONFEMEN, de sa mise en réseau et de sa capacité d'influence sur la scène internationale.

La Secrétaire Générale a fourni les explications suivantes aux commentaires et aux questions des Correspondants Nationaux.

En regard de la gestion axée sur les résultats et de l'identification des activités non-réalisées, la SG a tenu à préciser que ces activités étaient ou bien prévues pour le 3e ou 4e trimestre ou encore qu'il était devenu évident qu'elle ne disposait pas des ressources pour les réaliser présentement.

En ce qui a trait à l'intégration de la CONFEMEN dans la Charte de la Francophonie, la demande a été présentée aux plus hautes autorités de l'OIF qui ont précisé que 2005 correspondait à une année de réflexion et de restructuration et que cette question serait portée à l'attention de la Conférence Ministérielle de la Francophonie (CMF) de novembre prochain.

La SG a aussi fait état des actions entreprises pour intéresser les pays, qui ne l'ont pas encore fait, à joindre les rangs de la CONFEMEN. Sur la question des locaux du STP, elle a précisé qu'elle attendait une réponse du ministre sénégalais. Elle a aussi assuré les CN que les documents de référence de la CONFEMEN leur seront soumis pour validation, avant leur publication.

## **5. Activités du PASEC**

### **5.1 Présentation des résultats des études et discussion**

La présentation des résultats du PASEC a consisté en une synthèse des travaux réalisés depuis dix ans par le programme. Concernant la qualité de l'éducation dans les pays africains, le PASEC partage un même constat avec les autres programmes régionaux d'évaluation (MLA et SACMEQ), à savoir un faible niveau de qualité de l'éducation et de grandes différences entre les pays et au sein même de chaque pays. Les analyses menées par le PASEC dans une quinzaine de pays ont mis en évidence qu'il n'existait pas de facteur unique qui permettrait de garantir la qualité de l'éducation. La qualité dépend toujours d'une combinaison de facteurs qui peut différer selon les contextes nationaux. En outre, les analyses récentes ont permis de mettre en évidence le rôle central que tient la gestion dans la qualité de l'éducation. Ainsi, le développement d'une approche de la gestion axée sur les résultats apparaît comme un facteur majeur d'amélioration des performances des systèmes éducatifs africains francophones.

Les participants ont remercié et félicité l'équipe du PASEC pour la qualité de la présentation et la clarté de l'exposé. Les CN ont particulièrement apprécié les constats qui se dégagent, les nuances apportées dans les conclusions et l'aspect pratique qui permettra une réelle utilisation des résultats. Ils ont rappelé l'importance d'entendre et de pouvoir profiter des commentaires des pays qui ont déjà fait l'objet d'une évaluation du PASEC.

Le CN du Niger a offert un témoignage sur l'expérience du PASEC dans son pays. Il a rapporté l'utilisation des résultats à divers niveaux : redoublement, échanges entre les professionnels et formation des enseignants.

### **5.2 Proposition d'une démarche de communication visant une meilleure appropriation et une plus grande utilisation des résultats du PASEC**

La Secrétaire Générale de la CONFEMEN a d'abord effectué un bilan rapide de l'activité du PASEC. Après 15 ans d'existence, le PASEC a conduit plus de 20 évaluations dans 15 pays africains. Il profite actuellement de l'expertise de 9 équipes nationales. Le PASEC a procédé à plusieurs types d'évaluation et il jouit d'une reconnaissance importante.

Malgré le succès des activités du PASEC, les données obtenues demeurent sous exploitées par la plupart des systèmes éducatifs. Ce dernier constat amène le STP à repenser sa stratégie de communication et à proposer une série d'activités nouvelles.

À la suite de l'introduction de la Secrétaire Générale, une proposition de plan de communication visant à favoriser l'utilisation des résultats du PASEC par les pays membres de la CONFEMEN a été présentée. Cet exposé a d'abord fait état des nombreuses activités de diffusion et de vulgarisation des résultats des études PASEC qui ont été entreprises par le STP depuis 2003. Les résultats obtenus à la suite de ces activités sont encourageants. Toutefois, ceux-ci ne semblent pas se répercuter aussi fortement qu'on l'aurait voulu sur l'attitude des intervenants les plus directement concernés par les évaluations PASEC, par exemple les décideurs politiques et administratifs oeuvrant à tous les échelons des appareils éducatifs. C'est pourquoi de nouveaux mécanismes de communication ont été proposés en vue de renforcer les interactions entre les décideurs éducatifs, les équipes nationales PASEC, les membres du STP et plusieurs groupes de la communauté éducative.

Les CN ont réagi très positivement aux propositions du STP. Ils ont rappelé l'importance de développer la culture de l'évaluation. Ils ont demandé qu'on introduise le concept d'indicateurs de qualité. Ils ont insisté sur la nécessité de se rapprocher des écoles, de partager les résultats avec les équipes des ministères de l'éducation, les chercheurs et les décideurs dans les pays et de demander aux ministres d'en faire la promotion.

Ils ont invité l'OIF et l'AIF à diffuser les résultats dans les autres pays et gouvernements de la Francophonie et auprès des autres organisations internationales. Enfin, ils ont suggéré que la CONFEMEN exploite davantage les possibilités offertes par son site WEB pour la diffusion de l'information.

En conclusion, compte tenu de l'ampleur des moyens d'action proposés, les CN ont recommandé que le STP continue de peaufiner le plan d'action, en vue notamment d'en dégager des priorités.

### **5.3 Proposition de nomination des membres du comité scientifique**

La Secrétaire Générale a expliqué la procédure engagée pour le remplacement des conseillers scientifiques dont le mandat est venu à expiration.

À la suite d'un appel dans les pays et gouvernements membres, la CONFEMEN a reçu 22 candidatures. Le comité de sélection créé pour l'occasion a procédé à l'évaluation des candidatures sur la base d'une grille d'analyse qui mettait l'accent sur l'expérience professionnelle des candidats comme chercheurs. Les candidats ont été classés par ordre selon l'évaluation de leurs compétences. La liste des candidats est soumise aux CN.

À la lumière des informations partagées, les CN conviennent de proposer au Bureau une sélection des prochains membres du conseiller scientifique selon le rang qui leur a été accordé par le comité d'évaluation des candidatures.

Ainsi, les candidatures proposées au poste de conseillers techniques du comité scientifique sont :

- Norberto Bottani (Suisse)
- Harouna Touré (Mali)

Enfin, en cas de désistement d'un candidat sélectionné, les CN suggèrent que la procédure qui a été suivie permet aux ministres d'autoriser la Secrétaire Générale à offrir le poste aux candidats suivants sur la liste, selon l'ordre du classement présenté.

## **6. Présentation du Rapport du Groupe ad hoc sur l'évaluation des systèmes éducatifs et discussion**

La Secrétaire Générale a expliqué l'origine et la raison d'être du Groupe ad hoc sur l'évaluation des systèmes éducatifs avant de demander aux responsables au STP de faire la présentation du rapport intitulé : « Des principes d'un dispositif national d'évaluation à sa mise en place : une proposition de plan d'action ».

La présentation fait d'abord état de constats et des raisons qui militent en faveur de la nécessité de dispositifs nationaux d'évaluation (DNE). Elle présente ensuite les principes d'un DNE et les conditions de réussite du pilotage.

Le plan d'action vise à développer les évaluations internationales en Afrique, à sensibiliser aux enjeux et aux pratiques du pilotage par les résultats et à mettre en place ou renforcer les dispositifs nationaux d'évaluation. Ces objectifs se déclinent ensuite en activités.

Le groupe ad hoc termine son rapport par une série de recommandations qui s'accompagnent d'une proposition budgétaire à deux options.

Quoique les CN accueillent assez favorablement le rapport du comité ad hoc, ils ont exprimé plusieurs inquiétudes par rapport au plan d'action, aux recommandations pour la mise en oeuvre et à la proposition budgétaire. Selon ces derniers, il est nécessaire que la Francophonie prenne l'initiative dans ce dossier et qu'elle en assure la maîtrise d'oeuvre. Toutefois, les CN se demandent comment cela sera possible, et surtout, comment en assurer le financement ? De plus, l'échéancier proposé pose problème et le processus de projet pilote présente l'inconvénient de nécessiter beaucoup de temps avant d'obtenir des effets dans tous les pays. Il semble que le processus s'éloigne de la salle de classe et de l'école en plus d'échapper aux structures des pays en accordant trop de responsabilité à des agents extérieurs. Les CN ont aussi demandé qu'on approche déjà les partenaires éventuels dans la réalisation et dans le financement de ce projet pour avoir une meilleure idée des engagements de chacun.

Le directeur de l'EFTP de l'AIF, tout en considérant le devoir de prendre en compte le mémorandum des ministres sur l'implantation, fait état des difficultés de financement que ce plan d'action ne manquera pas de soulever et insiste sur la nécessité de rechercher des partenariats multiples.

À la suite des explications et des réponses aux questions qui ont été fournies par le représentant du STP et la Secrétaire Générale, les Correspondants nationaux ont proposé de continuer la discussion sur la base du document du comité ad hoc pour bien saisir les enjeux et être en mesure de mieux saisir toutes les nuances de la proposition.

Entre temps, il est suggéré de modifier la présentation qui sera faite aux ministres à la réunion du Bureau, à la lumière des commentaires qui ont été entendus.



**Mercredi 29 juin 2005**

## **7. Présentation du projet de programme d'activités de la CONFEMEN pour 2006 et discussion**

La Secrétaire générale présente le document intitulé : Cadre logique du programme d'activités 2006 de la CONFEMEN. Ce programme s'appuie sur 3 axes pour lesquels sont identifiés des objectifs, des résultats attendus, des activités et des indicateurs de réalisation. Les 3 axes sont :

1. Information et communication ;
2. Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives ;
3. Concertation et promotion des intérêts communs.

Les CN soulignent la pertinence et la clarté de la programmation proposée. Plusieurs apprécient les partenariats prévus et l'accent mis sur les résultats attendus. Le programme d'activités se situe bien dans la foulée du cadre 2005 et met l'accent sur le renforcement des capacités dans les pays membres.

L'année 2006 sera particulièrement importante, compte tenu de la tenue du Sommet de la Francophonie, des Assises de la Gestion Scolaire et de la prochaine session ministérielle de la CONFEMEN. Il est souligné qu'étant donné que le prochain Sommet traitera principalement d'éducation, il apparaît important que la CONFEMEN s'assure d'une participation active aux préparatifs et au déroulement de cet événement majeur.

Madame Hima remercie les CN pour les encouragements reçus. Elle se dit honorée de la confiance témoignée à l'équipe du STP. Elle lance un appel à l'engagement et à la disponibilité des CN en particulier, mais aussi des partenaires de la CONFEMEN. Ce à quoi les CN ont répondu favorablement. Par ailleurs, elle souligne les besoins importants du STP en ressources humaines et financières afin d'être en mesure de réaliser pleinement le programme d'activités présenté.

## **8. Présentation du projet de programme d'activités de l'AIF**

### **8.1 Allocution du Directeur de l'EFTP**

Monsieur Marzouki fait part de la collaboration intense entretenue entre l'AIF et la CONFEMEN et réitère la ferme volonté des autorités de son organisation d'arrimer la programmation de l'AIF relative à l'éducation et à la FPT aux orientations privilégiées par les ministres de l'Education de la CONFEMEN.

### **8.2 Présentation de la programmation 2004-2005, du projet de plan quadriennal 2006-2009 et discussion**

Prenant appui sur le bilan de la programmation 2004-2005 le Directeur de l'Education et de la Formation technique et professionnelle de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie a présenté la programmation quadriennale de l'AIF en matière d'éducation et de formation. Ce projet a été élaboré avec la participation de multiples acteurs de l'AIF et des organisations partenaires. M. Marzouki rappelle les liens étroits entretenus entre son organisation et la CONFEMEN, ainsi que les contributions au soutien de certaines activités telles les réunions de Brazzaville et certaines évaluations PASEC. Il mentionne également que le budget annuel de l'AIF pour 2004-2005, en matière d'éducation et de formation est de 7, 9 Millions d'Euros.

Les orientations et principes du projet de programmation 2006-2009 sont exposés. M. Marzouki précise que l'AIF souhaite adopter sa programmation définitive pendant

l'automne et que, compte tenu des ressources financières limitées, il est possible qu'un arbitrage ou une priorisation des projets interviennent si nécessaire.

Les correspondants nationaux de la CONFEMEN constatent que, d'une façon générale, la programmation semble bien harmonisée avec les orientations et les positions de la CONFEMEN, par exemple sur les thèmes tels que l'évaluation des systèmes éducatifs, la gestion de l'éducation et l'apprentissage bilingue. La volonté de partenariat de l'AIF est bien présente, non seulement avec la CONFEMEN, mais aussi avec d'autres partenaires tels que l'UNESCO et la Banque Mondiale.

Plusieurs correspondants signalent l'importance qu'ils accordent au principe d'approche transversale adopté dans la programmation, notamment en matière d'éducation citoyenne et d'égalité des genres. Certains expriment également le souhait que ce projet de programmation laisse un espace suffisant pour la mise en œuvre du cadre d'action stratégique qui sera élaboré lors des Assises de la Gestion scolaire, en avril 2006, ainsi que pour d'autres activités qui seront menées par la CONFEMEN dans les prochaines années.

Les Correspondants Nationaux souhaitent également voir la programmation déboucher sur un plan d'action décrivant les activités concrètes qui seront menées par l'AIF avec les indicateurs nécessaires pour permettre éventuellement d'en évaluer les résultats. Il est suggéré d'insister, dans le document, sur la question des réformes des curricula au chapitre des actions visant la qualité de l'éducation. Par ailleurs, il est souhaité que, dans le développement du dossier de l'évaluation des dispositifs éducatifs, l'AIF et la CONFEMEN continuent d'assumer un leadership au sein de la Francophonie. Dans la foulée du mémorandum adopté lors de la dernière réunion ministérielle de la CONFEMEN, les CN considèrent que les orientations de l'AIF témoignent de l'importance de la promotion du français comme langue d'éducation et de formation en partenariat avec les langues nationales. Compte tenu des objectifs du millénaire, ils soulignent de même l'importance de l'éducation non formelle incluse dans cette programmation,

Il est suggéré que tous les CN puissent prendre connaissance du cadre décennal d'action adopté à l'occasion du Sommet de la Francophonie à Ouagadougou pour bien situer les arrimages qui existent, dans le domaine de l'éducation, entre ce cadre et la programmation proposée par l'AIF.

## **9. Projet des Assises Francophones de la Gestion Scolaire**

### **9.1 Présentation des résultats de l'enquête sur la gestion de l'éducation dans l'espace scolaire francophone**

L'expert chargé par l'AIF à la demande du groupe de travail AIF\CONFEMEN de l'enquête sur la gestion de l'Éducation présente une synthèse des résultats de cette enquête effectuée auprès de représentants de ministères de l'éducation et de chefs d'établissement. Ce rapport constitue l'un des documents de base qui serviront aux Assises de la gestion scolaire d'avril 2006.

Monsieur Domergue mentionne que le taux de réponse aux questionnaires (un tiers) d'enquête est relativement faible, ce qui invite à une certaine prudence dans l'interprétation des résultats.

Parmi les principaux constats qui se dégagent des données, on note une variabilité importante des opinions des répondants entre les représentants ministériels et les chefs d'établissement, ce qui suggère des contextes et des réalités fort variables d'un pays à un autre. D'une façon générale, on reconnaît aux ministères la responsabilité d'élaborer les orientations des politiques éducatives et de soutenir leur mise en œuvre. On reconnaît également la pertinence d'une certaine décentralisation des pouvoirs afin de permettre des ajustements aux réalités et besoins locaux. Les directeurs d'établissement revendiquent de

la formation continue, une plus grande autonomie, par exemple dans le recrutement de leurs collaborateurs et dans le choix des manuels scolaires. Ils réclament aussi une simplification des processus de pilotage du système éducatif afin de pouvoir jouer pleinement leurs rôles pédagogique et administratif.

Il est convenu que les CN fassent parvenir leurs commentaires ou suggestions relatives au rapport d'ici 15 jours au STP afin de compléter le document.

## **9.2 Le point sur la préparation des Assises de la gestion scolaire**

Le calendrier initialement prévu est respecté. Environ 80 % du financement a été trouvé, grâce aux contributions de l'AIF, du Gouvernement du Canada et de la Banque Mondiale. Cette dernière s'est dite prête à examiner la possibilité d'une contribution supplémentaire, au cas où l'organisation ait de la difficulté à boucler son budget.

Sur le plan du contenu, les exposés introductifs et de cadrage seront fournis par l'AIF en septembre, si possible lors du séminaire de formation des CN en Roumanie. Les études de cas qui alimenteront les discussions seront réalisées, pour les pays africains, par l'ADEA dans les prochains mois. L'expertise de l'AFIDES sera aussi mise à contribution dans les interventions.

Compte tenu des coûts très importants liés au transport à Madagascar, il est convenu d'accélérer l'envoi des invitations aux ministres de l'Éducation et aux organisations partenaires pour connaître le plus tôt possible la composition des délégations des pays et procéder à l'achat des billets d'avion.

## **10. Le point sur la préparation du séminaire de formation des CN en Roumanie du 5 au 9 septembre 2005**

Les préparatifs vont bon train et permettront de respecter l'échéancier fixé. La programmation du séminaire est très avancée et les intervenants sont identifiés. Il reste à recueillir et à finaliser la documentation nécessaire. La CN de Roumanie mentionne que le ministère roumain de l'Éducation et de la Recherche scientifique prendra en charge les frais de séjour, de déplacements intérieurs et de visites des participants, de secrétariat et des autres dépenses associées à la logistique. Elle prendra également les mesures nécessaires afin que les ressortissants des pays qui n'ont pas d'ambassade de Roumanie puissent obtenir un visa avant leur départ pour le séminaire.

## **11. Présentation des paramètres de l'organisation de la ministérielle de 2006**

Le CN du Niger présente les paramètres de l'événement qui se déroulera à Niamey, en juillet 2006. Un comité d'organisation a déjà été mis sur pied. Compte tenu du déroulement des Assises de la gestion scolaire au printemps 2006, des examens scolaires à la fin juin et du Sommet de la francophonie en octobre de la même année, il est prévu que la ministérielle ait lieu du 9 au 14 juillet 2006.

## **12. Questions diverses**

### **12.1 Nouvel Énoncé de politique internationale canadienne**

La CN du Canada a profité de l'occasion pour présenter sommairement le nouvel énoncé de politique internationale de son pays. Pour plus de détails, elle invite ces derniers à consulter le site Internet du ministère des Affaires Étrangères du Canada ou le site de l'ACDI.

## **12.2 Participation récente de la CONFEMEN à des événements relatifs à l'éducation pour tous**

La Secrétaire générale dépose des documents issus de manifestations auxquelles la CONFEMEN a participé au cours des derniers mois. Il s'agit du Forum régional de l'UNESCO-BREDA sur DAKAR + 5, des appels de Niamey et de Libreville relatifs aux manuels scolaires, ainsi que la déclaration d'Alger des ministres de l'éducation des pays membres de l'Union Africaine.

## **13. Discussion et adoption du rapport de la réunion**

Au terme de la réunion, les Correspondantes et Correspondants nationaux de la CONFEMEN ont procédé à l'adoption du présent rapport.

**Fait à Brazzaville, le 30 juin 2005**

**Les Correspondantes et Correspondants nationaux.**

**LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL  
DES CORRESPONDANTES ET CORRESPONDANTS NATIONAUX  
(28 ET 29 JUIN 2005)**

**1/ Correspondantes et correspondants nationaux**

<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>Pays</b>	<b>COORDONNEES</b>
KOUNOUNGA Esaïe	Congo	ekounounga@yahoo.fr Tél : (242) 5212178
Mme MENGUI M'EYI Raymonde	Gabon	Tél : (241) 0738 60 28
GUEYE Mbaye Ndoumbé	Sénégal	<a href="mailto:mendpre@sentoo.sn">mendpre@sentoo.sn</a> Tél : (221) 821 07 62
HAMISSOU Oumarou	Niger	<a href="mailto:ept_ner@hotmail.com">ept_ner@hotmail.com</a> Tél : ( 227) 72 26 77 / 96 32 71
ADRA BAGDADY Bouchra	Liban	adra@lb.refer.org Tél : (961 ) 322 8204 / 1786621
GUYETANT André	France/MEN	110 Rue de Grenelle 75007 PARIS
CROSET Laurent	France/MAE	20 Rue Monsieur 75007 PARIS
FUSELOVA Véronica	Roumanie	veronica.fuselova@mec.edu.ro Tél : 0040213104319
CHAREST Léo Paul	Canada-Nouveau- Brunswick	<a href="mailto:Leo.paul.charest@gn.bca">Leo.paul.charest@gn.bca</a> Tél : 506 453-6133
RUHEE Devendra Parsad	Maurice	Tél : 230 601 5236 moeps@mail.gov.mu
BARTHELEMY Dominique	C. F. de Belgique	Tél : 0032 .2413.2953/dominiquebarthélémy@cfwb.be
OUEDRAOGO Louis Honoré	Burkina Faso	03 BP 7032 Ouagadougou 03/louis_honore@yahoo.fr
FOUDA Simon Pierre (représentant du CN)	Cameroun	MINEDUC BP 1600 Yaoundé foundaps@yahoo.fr
DE VARENNES Chantal	Canada	chantal.devarennas@international.ca
BERTHELOT Michèle	Canada-Québec/MELS	michele.berthelot@mels.gouv.qc.ca
DESNOYERS Johanne	Canada-Québec/MRI	johanne.desnoyers@mri.gouv.qc.ca

**2/ Membres du STP**

<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>COORDONNEES</b>
Mme HIMA Adiza	confemen@sentoo.sn
NDIAYE André	Tél :( 221) 821 20 11 andiaye@sentoo.sn
D'AMOURS Yvan	<a href="mailto:conspro@sentoo.sn">conspro@sentoo.sn</a> Tél : ( 221) 8423851
VERSCHUEREN Bernard	<a href="mailto:docdoc@sentoo.sn">docdoc@sentoo.sn</a> Tél. ( 221) 569 40 65
Mme VIANOU Katia	pasec@sentoo.sn
BERNARD Jean-Marc	pasec@sentoo.sn

### 3/ Experts et invités

<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>STRUCTURE</b>	<b>COORDONNEES</b>
Mme ADA Lucie	Gabon	Tél : (241) 0606 47 04 lucie <a href="mailto:_ada@yahoo.fr">_ada@yahoo.fr</a>
Mme ROLLET-DUMOULIN Françoise	France/MAE	57 Bd des Invalides 75007 PARIS
MARZOUKI Samir	AIF	13, Quai André citroën 75015 PARIS Tel : 0144373332
DAOUDI Adnane	Canada/ACDI	adname_daoudi@acdi-cida.gc.ca
CHARRON Richard	AFIDES	<a href="mailto:afides@afides.org">afides@afides.org</a> 1.514.383.7335
AUCKBUR Ricaud	Maurice/MINEDUC	<a href="mailto:rauckbur@mail.gov.my">rauckbur@mail.gov.my</a>
DOMERGUE Alain	Consultant AIF	

## **PARTIE II**

**REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE  
ET FINANCIERE**

**BRAZZAVILLE, 30 JUIN – 1<sup>ER</sup> JUILLET 2005**

## RAPPORT DE LA REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

En prélude à la 51<sup>e</sup> réunion du Bureau de la CONFEMEN, la réunion de la Commission administrative et financière (CAF) s'est tenue, les 30 juin et 1<sup>e</sup> juillet 2005, à l'hôtel Méridien de Brazzaville au Congo. Ont pris part à cette réunion les Correspondantes et Correspondants nationaux des Etats et gouvernements du Burkina Faso, du Cameroun, du Canada, du Canada Nouveau-Brunswick, du Canada Québec, de la Communauté française de Belgique, du Congo, de la France, du Gabon, du Liban, de Maurice, du Niger, de la Roumanie, du Sénégal, tous membres du Bureau de la Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), les Commissaires aux comptes, la Secrétaire Générale et les membres du personnel cadre du Secrétariat technique permanent (STP).

Après les mots de bienvenue de Monsieur Esaïe Kounounga, Correspondant national de la CONFEMEN de la République du Congo, l'allocution de Madame la Secrétaire générale, le Bureau suivant a été mis en place pour diriger les travaux :

Président : Monsieur Guèye Mbaye Ndoumbé, Correspondant national du Sénégal ;  
Rapporteur : Monsieur Dominique Barthélémy, Correspondant national de la Communauté française de Belgique.

Les travaux de la CAF ont porté sur les points suivants :

- Allocution de la Secrétaire générale et constitution du bureau de la réunion ;
- présentation et discussion du rapport des Commissaires aux comptes pour l'exercice 2004 et des commentaires du STP ;
- examen des avant-projets de résolutions concernant les modifications aux Statuts et au Règlement Administratif et financier de la CONFEMEN (RAF) ;
- présentation de la revue financière et comptable (janvier – mai 2005) ;
- présentation du rapport de monsieur Jacques Crête ;
- analyse et discussion sur le rapport sur la mise en œuvre du scénario no 1 de l'évaluation institutionnelle du STP ;
- présentation de l'avant-projet de budget de la CONFEMEN pour 2006 et discussion ;
- propositions pour la nomination des Commissaires aux comptes ;
- questions diverses : Règles et modalités de la constitution du Bureau.

### **1. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux**

L'examen des différentes questions qui devaient être inscrites dans le cadre des travaux de la CAF a donné lieu à un réaménagement de l'ordre du jour et du calendrier des travaux. En vue de rendre plus efficace les travaux, l'ordre du jour suivant a été adopté :

- Examen du rapport des Commissaires aux comptes (point 2) ;
- Présentation de la revue financière et comptable (janvier – mai 2005) (point 3) ;
- Examen du *Rapport J. Crête* et du scénario 1 portant sur l'évaluation institutionnelle du STP (point 4) ;
- Examen de l'avant-projet de budget 2006 (point 5) ;
- Proposition pour la nomination des Commissaires aux comptes (point 6) ;
- Questions diverses (point 7) ;
- Adoption du rapport de la réunion (point 8).



## **2. Examen du rapport des Commissaires aux comptes et des commentaires et observations du STP**

Le rapport des Commissaires aux comptes, après présentation par eux-mêmes, a donné lieu à un échange de vues permettant de prendre connaissance des observations du STP, des remarques et suggestions des correspondants nationaux et d'envisager, enfin, les propositions de résolutions permettant d'assurer le suivi des recommandations formulées par les Commissaires aux comptes (cf. projets de résolutions n°1 & 2 ci-annexés).

Les recommandations qui ont été émises sont au nombre de huit.

*Donner quitus à la Secrétaire générale pour sa gestion de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004 et Prendre une résolution accordant ce quitus.*

La première et la deuxième peuvent être regroupées et concernent l'octroi du quitus à la Secrétaire générale pour sa gestion de l'exercice 2004 et de la procédure à adopter pour officialiser cette décision.

La proposition d'octroyer le quitus a été unanime et la procédure d'une adoption par le biais d'une résolution également. Il sera donc proposé aux membres du Bureau d'adopter formellement le projet de résolution proposé (cf. projet de résolution n°1 ci-annexé).

*Procéder à une révision des textes fondamentaux pour qu'ils soient adaptés à la comptabilité en partie double pour la session ministérielle de 2006.*

La troisième recommandation portant sur la révision rendue nécessaire des textes fondamentaux pour les adapter à une gestion en partie double a été également retenue. Les modalités de cette opération de révision des textes ont été largement discutées, l'assemblée s'accordant sur la procédure suivante :

- Révision des textes par le STP, avec le soutien d'une personne-ressource de la CONFEJES ;
- Relecture de la nouvelle proposition par l'ancien Commissaire aux comptes, Monsieur Ritz ;
- Engagement de la procédure d'adoption formelle dans le cadre de la 52<sup>e</sup> session de Niamey.

*Se rapprocher de la direction financière et comptable de la CONFEJES pour bénéficier de son expérience pour la définition du plan comptable et l'initialisation du bilan d'ouverture.*

La quatrième recommandation a été adoptée sans commentaire, le gestionnaire comptable du STP s'étant de lui-même engagé dans cette voie en recherchant l'expertise existante à la CONFEJES.

*Rappeler que le versement d'indemnités qui ne sont pas prévues par les textes est prohibé et demander à l'ordonnateur et au comptable de veiller à leur stricte application.*

La cinquième recommandation portant sur le versement d'indemnités qui ne sont pas prévues par les textes a donné lieu à la préparation d'une résolution à soumettre pour adoption aux membres du Bureau mettant en conformité le RAF avec la pratique souhaitée (cf. projet de résolution n°2 ci-annexé).

*Modifier les textes ou les pratiques s'agissant de la représentativité et des activités du Président en exercice.*

La sixième recommandation concerne le soutien accordé au Président en exercice dans l'exercice de son mandat. De la discussion, il ressort :

- que le budget comprend une ligne budgétaire spécifique pour permettre au Président en exercice de se rendre à certaines manifestations internationales d'importance et de couvrir une partie des coûts administratifs engendrés par son action. Cette ligne budgétaire a été adoptée en vue de permettre de renforcer le rôle du Président dans le cadre de la relance ;
- qu'une adaptation de l'article 21 des statuts portant sur le rôle et les missions du Président en exercice devrait être envisagée afin de mieux mettre en concordance les termes du statut et la pratique budgétaire actuellement en vigueur. Un projet de modification devra être soumis à cet effet dans le cadre de la prochaine session de Niamey.

*Demander à l'administrateur général de l'AIF de faire signer les protocoles d'accord par la secrétaire générale compétente en la matière.*

La septième recommandation portant sur la possibilité de faire signer les protocoles d'accord de l'AIF par la Secrétaire générale directement procède d'une simplification souhaitée par les membres de la CAF. Il est suggéré que le Président en exercice adresse à l'Administrateur général de l'AIF un courrier confirmant cette nouvelle disposition.

*Ajuster les amortissements des diverses immobilisations à 30,12% de chacun de leur montant théorique, en veillant à ce que le total s'élève exactement à 16.225.376 FCFA.*

La huitième recommandation portant sur les amortissements a été adoptée sans commentaire, le STP déclarant vouloir la prendre compte directement.

### **3. Présentation de la revue financière et comptable (janvier – mai 2005)**

La dernière revue financière et comptable qui a été adressée par le STP aux ministres et correspondants nationaux couvrait la période de janvier à mars 2005. Une version synthétique de cette revue financière et comptable a été faite en séance reprenant l'ensemble du premier semestre 2005 (relevés arrêtés en date du 20 juin).

La présentation de la situation actuelle fait apparaître les apports consentis par la France et la Suisse pour l'acquisition de matériel, ainsi que la dotation du Canada transférée sur le fonds de réserve pour couvrir une partie des coûts liés à l'organisation des Assises francophones de la gestion scolaire et la restructuration du STP. L'ensemble des correspondants nationaux s'associe à la Secrétaire générale pour remercier les généreux contributeurs.

Des félicitations sont également adressées à la Secrétaire générale pour sa gestion prudente et efficace. Il est à noter qu'à mi-parcours le budget 2005 a été utilisé à hauteur de 46%.

Dans le cadre du budget de programme, il convient de relever le haut niveau des disponibilités actuelles pour le PASEC. L'explication en est que le PASEC 8 va débiter lors du second semestre. De même, le faible taux d'utilisation du budget pour la communication est lié à la préparation de publications prévues pour le second semestre.

Concernant le budget de fonctionnement, la Secrétaire générale souligne le fait qu'actuellement 62% des recettes prévues ont été encaissées, 38% de recettes par des contributions sont encore attendues. Le Président en exercice, à la suite de la session de Maurice, a adressé un courrier aux pays membres en retard de versement des contributions. De plus, le montant des arriérés en date du 20 juin reste encore assez élevé (78.270.388 CFA).

Devant cette situation, il est proposé qu'un courrier spécifique soit adressé aux pays qui ont accumulé un haut niveau de contributions en retard (entre 6 et 8 millions de FCFA) pour leur

proposer un échelonnement des paiements par tranche de 2 000 000 FCFA par an en plus de la contribution statutaire annuelle. Pour les pays ayant des arriérés moindres, il est proposé de renvoyer un nouveau courrier rappelant la nécessité d'une régularisation rapide des retards de contribution.

La discussion a également fait apparaître la difficulté devant laquelle certains correspondants nationaux se trouvaient pour pouvoir influencer leurs autorités à inscrire dans leur budget les montants des contributions de la CONFEMEN. Il est rappelé le rôle important des correspondants nationaux et leur fonction stratégique pour assurer une bonne visibilité de la CONFEMEN dans leur pays et assurer le suivi des décisions prises lors des ministérielles et des bureaux.

#### **4. Examen du *Rapport J. Crête* et du scénario 1 portant sur l'évaluation institutionnelle du STP**

Les questions liées à l'examen du *Rapport J. Crête* ainsi que celles portant sur l'évaluation institutionnelle du STP étant étroitement interdépendantes et ayant un impact budgétaire certain, les correspondants nationaux ont désiré les regrouper sous un seul point de l'ordre du jour. En outre, vu les questions sensibles en terme de personnel et, comme cela avait été le cas lors de la session de la CAF à Maurice, cette partie des travaux s'est déroulée à huis clos.

##### ***Examen du Rapport J. Crête***

Après avoir rappelé le contexte qui a justifié la demande formulée auprès de Monsieur Jacques Crête de l'OIF de procéder à un examen comparatif des régimes indemnitaires pratiqués dans les bureaux régionaux de la Francophonie et de la Confemen, la Secrétaire générale a résumé brièvement les propositions touchant au régime des indemnités des personnels concernés, ainsi qu'aux frais de prise et de cessation de fonction du (de la) Secrétaire général(e).

La discussion entre les correspondants nationaux a directement été orientée vers ces deux questions :

- la couverture des frais de prise et de cessation de fonction du (de la) Secrétaire général(e) ;
- les indemnités spécifiques destinées au (à la) Secrétaire général(e).

La question de la prise en charge des frais liés à l'installation et au départ du(de la) Secrétaire général(e) a fait rapidement l'objet d'une position unanime, chaque correspondant national se rappelant les difficultés survenues lors de l'installation de Madame Hima au poste de Secrétaire général.

Une proposition de résolution a été examinée qui sera soumise aux membres du Bureau (cf. projet de résolution n°3 ci-annexé). Un éclaircissement a été fourni par la Secrétaire générale concernant la prise en charge des « enfants à charge ». Il s'agit, comme c'est d'usage à l'AIF, de prendre en charge les enfants jusqu'à l'âge de 24 ans encore étudiant ou ne travaillant pas encore.

Les engagements définis dans le projet de résolution ont fait l'objet d'un chiffrage qui représente un montant de 20.100.000 FCFA, devant être amorti sur une période de quatre ans. Une somme de 5.025.000 FCFA devra être inscrite dans le budget 2006 au Chapitre 1 – Charges de personnel du Budget de fonctionnement.

L'augmentation des indemnités du (de la) Secrétaire général(e) a fait l'objet d'un échange de vues approfondi duquel il ressort :

- qu'un alignement pur et simple sur la tarification en vigueur au bureau régional de l'AIF ne semblait pas possible ;

- qu'une augmentation de 30% pouvait être un bon compromis en fonction des disponibilités financières actuelles (soit un passage de 24.000.000 à 31.200.000 FCFA par an) ;
- que le financement de cette mesure passait par :
  - o un réexamen du budget 2006 pour trouver des marges de financement, une option ayant été suggérée de supprimer la rubrique 1.4. du Chapitre 1 du Budget de fonctionnement portant sur les indemnités de transport des conseillers expatriés ;
  - o une augmentation des contributions statutaires des pays du Sud.

### ***Examen du scénario n°1 portant sur l'évaluation institutionnelle***

Trois aspects étroitement liés ont été examinés sous cette question de la réorganisation du STP. D'entrée de jeu, il convient de remercier le Canada pour la mise à disposition de son consultant, Monsieur KANONKO, qui a réalisé une étude approfondie du fonctionnement institutionnel du STP.

Le premier aspect est celui de l'amélioration du cadre de gestion. Cette question vient de trouver son aboutissement par l'adoption de deux documents portant sur un cadre de procédure et sur un règlement d'ordre intérieur. La Secrétaire générale a mis en avant la procédure participative qui a conduit à l'élaboration des deux documents sus-mentionnés et le soutien qu'elle a reçu de Monsieur KANONKO. Les membres de la CAF tiennent à féliciter la Secrétaire générale et tous les membres du STP pour cette double initiative. Ils proposent que ces documents de référence soient soumis pour approbation aux membres du Bureau.

Afin de renforcer les pratiques d'évaluation des personnels du STP, comme il est suggéré dans le rapport de Monsieur KANONKO, et de permettre au (à la) Secrétaire général(e) d'être associé(e) à la procédure de recrutement des agents expatriés ou mis à disposition, les membres de la CAF proposent aux membres du Bureau d'adopter un projet de résolution allant dans ce sens (Cf. projet de résolution n°4 ci-annexé).

Le deuxième aspect porte sur le réaménagement institutionnel. Il découle directement des travaux de Monsieur KANONKO et fait suite aux premiers échanges qui ont eu lieu sur le sujet dans le cadre de la session de Maurice. L'importance de cette question n'échappe à personne tant elle est étroitement liée au plan de relance et à la nécessité de disposer d'une structure administrative performante. Madame la Secrétaire générale présente ce qu'il est convenu d'appeler le « scénario n°1 » qui a été retenu comme étant le seul praticable par la session de Maurice. Il suppose :

- l'adoption d'un nouvel organigramme structuré autour du (de la) Secrétariat général(e) et de quatre pôles (pôle du PASEC, pôle des politiques éducatives, pôle de la communication et de documentation, pôle de la gestion) ;
- la réorganisation interne des postes de travail, définis en termes de profils de fonction.

La structuration du STP en quatre pôles autour du (de la) Secrétaire général(e) est unanimement saluée comme étant la bonne solution pour remplir les missions de la CONFEMEN telles qu'elles découlent du plan de relance et des cadres logiques de programmation annuelle. Une interrogation subsiste sur l'intitulé du poste de « conseiller à la programmation » qui ne correspond plus aux missions actuelles. Il conviendrait de préciser la fonction et de lui attribuer une dénomination plus appropriée.

La redéfinition des postes de travail conduit la Secrétaire générale à proposer un licenciement, deux engagements, une suppression et une mutation. Pour être mis en œuvre, le scénario n°1 requiert également une nouvelle mise à disposition de la part du Sénégal en la personne d'un(e) assistant(e) en communication et d'une ou de deux mises à disposition pour des conseillers en communication et en sciences de l'éducation par un pays du Nord. Il

est rappelé que dans le cadre du scénario n°1 seul le personnel d'appui est soumis à une révision des attributions. Les propositions faites par la Secrétaire générale ont un coût chiffré annuellement à 3.518.647 FCFA à inscrire sur le budget de fonctionnement et un coût exceptionnel de 3.528.500 FCFA pour les frais de licenciement, de formation et d'honoraires pour un bureau de recrutement.

La discussion sur cette proposition a été marquée par de très nombreux échanges desquels il convient de retenir :

- l'engagement du Canada de couvrir, grâce à sa dotation exceptionnelle, les frais liés aux coûts non récurrents induits par la restructuration pour 2005 (montant de 2.512.566 FCFA) et 2006 (3.528.500 FCFA) ;
- l'examen prochain des possibilités de mise à disposition par la Communauté française de Belgique d'un ou de deux coopérants (APEFE) ;
- la possibilité pour le Sénégal d'envisager le changement de profil pour la mise à disposition d'un(e) assistant(e) en communication ;
- l'intérêt de disposer d'un conseiller en politique éducative, surtout dans le cadre de la préparation du prochain Sommet de 2006 en Roumanie ;
- la possibilité d'envisager un poste de webmestre à mi-temps, voire de confier la maintenance du site à un service extérieur.

En outre, et dans la perspective d'harmoniser les prestations horaires des personnels en fonction de la réglementation du travail applicable dans le pays hôte, les membres de la CAF proposent aux membres du Bureau d'adopter un projet de résolution rédigé à cet effet (Cf. projet de résolution n°5 ci-annexé).

Le troisième aspect touche à la question des locaux du STP. Le Président demande aux membres de la CAF d'attendre l'intervention de Monsieur le Ministre du Sénégal qui, lors de la session du Bureau, ne manquera pas d'aborder ce point.

### ***Proposition de décision budgétaire***

L'ensemble des propositions nouvelles induites par la prise en compte du *Rapport J. Crête* et de la réorganisation du STP conduit à une augmentation annuelle du Budget de fonctionnement de :

- Indemnités du (de la) Secrétaire général(e)	7.200.000 FCFA
- Frais de prise et de cessation de fonction	5.025.000 FCFA
- Réorganisation STP (coût personnel)	3.518.647 FCFA
- TOTAL	15.743.647 FCFA
- TOTAL arrondi à	16.000.000 FCFA

Ces coûts nouveaux doivent évidemment être compensés par de nouvelles rentrées ou par des réallocations budgétaires. Deux pistes sont confirmées en séance :

- La réallocation de la ligne budgétaire 1.4 du Chapitre 1, soit 7.033.260 FCFA disponibles ;
- Une augmentation des contributions des pays du Sud. Les correspondants nationaux des pays du Sud, membres du Bureau, suggèrent de porter la contribution de 1.300.588 FCFA à 2.300.000 FCFA. L'augmentation substantielle proposée peut trouver sa justification par le fait qu'il faut rendre crédible la CONFEMEN dans le cadre de sa relance. En outre, il est proposé de réalimenter le fonds de réserve pour assurer la dotation aux amortissements.

Ces différentes propositions seront proposées aux membres du Bureau. Un projet de budget 2006 adapté ou comprenant un addendum concrétisera les nouveaux engagements proposés.

## **5. Examen de l'avant-projet de budget 2006**

Tenant compte des propositions de mesures nouvelles prises dans le cadre de la relance et décrites au point 4 du présent compte rendu, le STP a préparé un nouveau projet de budget 2006 intégrant les coûts induits par ces propositions.

La présentation de la Secrétaire générale fait apparaître son souci d'une bonne gestion et d'une réelle maîtrise des coûts. Le budget a été établi en fonction des dépenses réalisées en 2004 et vise donc à s'approcher au plus près de la réalité. Une fiche annexe au budget sera jointe reprenant l'utilisation de la dotation canadienne dans le cadre de la relance (montant prévu de 6.041.066 FCFA) pour des dépenses exceptionnelles.

Quelques remarques ou suggestions ont été formulées en séance concernant notamment :

- l'importance des dépenses de fonctionnement (37%) par rapport aux dépenses de programme (67%) ;
- la création d'une rubrique spécifique pour les heures supplémentaires ;
- la réduction des dépenses liées à l'article 25 (caisse des menues dépenses) à zéro ;
- la réduction des dépenses prévues au Chapitre 3 portant sur les services extérieurs qui devraient encore être revues à la baisse si c'est possible ;
- l'augmentation très forte des frais de missions prévus à l'article 53 (+ 167%) ;
- la demande d'une gestion très stricte des fonds prévus à l'article 54 (missions du Président en exercice) en utilisant toutes les possibilités d'intervention offertes lors de déplacements prévus dans le cadre de ses fonctions nationales au titre de Ministre de l'Education ;
- la demande d'une réduction des frais de relations publiques (calendrier, maillots, stylo, ...) ;
- le coût jugé élevé pour la réalisation de la documentation liée aux Assises de la gestion scolaire (6.000.000 FCFA).

La secrétaire générale a pris bonne note de ces suggestions et remarques tout en mettant l'accent sur l'aspect réaliste des montants inscrits dans chaque rubrique. Elle revient plus spécifiquement sur la nécessité d'une augmentation des frais de mission notamment dans le cadre de l'élargissement et de la relance. Le coût pour la documentation liée aux Assises a été établi en fonction du coût de l'édition du document de référence issu de la session de Ouagadougou sur le financement de l'éducation.

Après examen de cette proposition de budget 2006, les membres de la CAF tiennent à féliciter la Secrétaire générale pour la présentation très claire du budget et proposent de le présenter en l'état aux membres du Bureau pour adoption.

## **6. Proposition de nomination des Commissaires aux comptes**

A la suite de l'appel à candidature lancé par le STP pour le renouvellement des postes des Commissaires aux comptes du Nord et du Sud, six candidatures émanant toutes du Sud ont été enregistrées et analysées par lui-même. Un classement a été fait en fonction de critères objectifs de compétences. Les membres de la CAF soutiennent le classement réalisé par le STP et proposent que le premier candidat retenu (Monsieur Zacharie OUEDRAOGO du Burkina Faso) soit soumis à l'approbation des membres du Bureau.

En ce qui concerne le poste de Commissaire aux comptes pour les pays du Nord, le correspondant national du Canada Nouveau-Brunswick a porté à la connaissance de ses collègues le souhait de son sous-ministre de proposer en séance plénière la candidature d'un membre de l'équipe de comptables agréés de l'Université de Moncton. Les membres de la CAF marquent leur appui à cette candidature et proposeront également aux membres du Bureau d'adopter cette proposition.

## **7. Questions diverses**

En point « divers », la Secrétaire générale a désiré revenir sur les difficultés de composition du Bureau lors de la session de Maurice. Afin de clarifier les règles d'élection des membres du Bureau, elle propose :

- de conserver la délimitation des zones géographiques et le critère de représentation actuels (un représentant pour trois membres dans chaque zone) ;
- de modifier les statuts pour tenir compte de la situation actuelle, en faisant passer le nombre de membres du Bureau de 12 à 14 ;
- de préciser les délais d'introduction des candidatures et d'éligibilité (règlement des contributions statutaires).

Afin de permettre cet ajustement, il a été décidé de proposer aux membres du Bureau d'adopter un projet de résolution à cet effet (Cf. projet de résolution n°6 ci-annexé).

## **8. Adoption du rapport**

Au terme de la réunion, les membres de la CAF ont procédé à l'adoption du présent rapport.

**Fait à Brazzaville le 1er juillet 2005.**

**Liste des participants à la réunion de la CAF (30 juin – 1er juillet 2005)**  
**1/ Correspondantes et correspondants nationaux**

<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>Pays</b>	<b>COORDONNEES</b>
KOUNOUNGA Esaïe	Congo	ekounounga@yahoo.fr Tél : (242) 5212178
Mme MENGUI M'ÉYI Raymonde	Gabon	Tél : (241) 0738 60 28
GUEYE Mbaye Ndoumbé	Sénégal	<a href="mailto:mendpre@sentoo.sn">mendpre@sentoo.sn</a> Tél : (221) 821 07 62
HAMISSOU Oumarou	Niger	<a href="mailto:ept_ner@hotmail.com">ept_ner@hotmail.com</a> Tél : ( 227) 72 26 77 / 96 32 71
ADRA BAGDADY Bouchra	Liban	adra@lb.refer.org Tél : (961 ) 322 8204 / 1786621
GUYETANT André	France/MEN	110 Rue de Grenelle 75007 PARIS
CROSET Laurent	France/MAE	20 Rue Monsieur 75007 PARIS
FUSELOVA Véronica	Roumanie	veronica.fuselova@mec.edu.ro Tél : 0040213104319
CHAREST Léo Paul	Canada-Nouveau- Brunswick	<a href="mailto:Leo.paul.charest@gn.bca">Leo.paul.charest@gn.bca</a> Tél : 506 453-6133
RUHEE Devendra Parsad	Maurice	Tél : 230 601 5236 moeps@mail.gov.mu
BARTHELEMY Dominique	C. F. de Belgique	Tél : 0032 .2413.2953/dominiquebarthélémy@cfwb.be
OUEDRAOGO Louis Honoré	Burkina Faso	03 BP 7032 Ouagadougou 03/louis_honore@yahoo.fr
FOUDA Simon Pierre (représentant du CN)	Cameroun	MINEDUC BP 1600 Yaoundé foundaps@yahoo.fr
DE VARENNES Chantal	Canada	chantal.devarennnes@international.ca
BERTHELOT Michèle	Canada-Québec/MELS	michele.berthelot@mels.gouv.qc.ca
DESNOYERS Johanne	Canada-Québec/MRI	johanne.desnoyers@mri.gouv.qc.ca

**2/ Membres du STP**

<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>COORDONNEES</b>
Mme HIMA Adiza	confemen@sentoo.sn
NDIAYE André	Tél : ( 221) 821 20 11 andiaye@sentoo.sn
D'AMOURS Yvan	<a href="mailto:conspro@sentoo.sn">conspro@sentoo.sn</a> Tél : ( 221) 8423851
VERSCHUEREN Bernard	<a href="mailto:docdoc@sentoo.sn">docdoc@sentoo.sn</a> Tél. ( 221) 569 40 65
Mme VIANOU Katia	pasec@sentoo.sn
BERNARD Jean-Marc	pasec@sentoo.sn

**3/Commissaires aux comptes**

RITZ Michel	Commissaire aux comptes France	<a href="mailto:mritz@ccomptes.fr">mritz@ccomptes.fr</a> Tél. : 0033 142 98 95 85	Cour des comptes
SOEDJEDE Douato Adjémida	Commissaire aux comptes Togo	1452, Bd du 13 janvier B.P. 3893, Lomé Togo Tél : ( 228 ) 221 85 21 Fax : (228) 222 08 76 <a href="mailto:safeco@cafe.tg">safeco@cafe.tg</a> : <a href="mailto:soedjededo@yahoo.fr">soedjededo@yahoo.fr</a>	SAFECO – Togo Expert Comptable



## **PARTIE III**

**REUNION DU BUREAU DE LA CONFEMEN**

**BRAZZAVILLE, 2 – 3 JUILLET 2005**

## **Allocution de bienvenue de Madame la Ministre de l'enseignement primaire et secondaire chargée de l'alphabétisation**

- Monsieur le Premier Ministre,
- Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement et chers collègues,
- Les Ministres membres du bureau de la CONFEMEN,
- Monsieur le Haut Commissaire à l'Instruction Civique et à l'Education Morale,
- Messieurs les Présidents des commissions éducation au Sénat et à l'Assemblée nationale,
- Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps diplomatique, Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
- Monsieur le Représentant du Président en exercice de la CONFEMEN,
- Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,
- Les Correspondants et les Correspondantes des pays membres du bureau,
- Monsieur le Représentant de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie,
- Mesdames et Messieurs, gestionnaires du système éducatif,
- Distingués invités.

Je voudrais tout d'abord exprimer mes remerciements à la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) pour avoir choisi, lors de la 51<sup>e</sup> session ministérielle de Maurice, la République du Congo comme pays hôte de la réunion du Bureau.

Ce choix est un hommage que la communauté éducative francophone rend à Son Excellence Denis SASSOU-NGUESSO, Président de la République pour les efforts consacrés au retour et à la consolidation de la paix dans notre pays, paix sans laquelle, cette rencontre n'aurait pu avoir lieu.

Je suis heureuse de souhaiter à toutes et à tous, la bienvenue ici à Brazzaville, en terre hospitalière du Congo.

Mesdames et Messieurs,

C'est pour moi, à la fois, un plaisir et un honneur de contribuer à la relance de la CONFEMEN, cadre de concertation des ministres de l'éducation pour la formulation et la mise en oeuvre des politiques éducatives au sein de l'espace francophone. La réunion de Brazzaville est une étape importante pour le développement de notre institution commune. De cette réunion sortiront j'en suis sûre, d'une part les décisions pour la réorganisation de notre Secrétariat technique et d'autre part un plan opérationnel prenant en compte les conclusions de nos débats arrêtées à Maurice sur l'évaluation des systèmes éducatifs. La réunion de Brazzaville sera également l'occasion de réaffirmer notre engagement à faire de la gestion scolaire thème retenu pour la 52<sup>e</sup> conférence, un axe privilégié de la refondation de nos systèmes éducatifs et de l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Mesdames et Messieurs,

Je suis certaine que, grâce à l'air vivifiant et tonifiant que nous offre à tous le 2<sup>e</sup> poumon du monde qu'est le Bassin du Congo, nos travaux se dérouleront dans les meilleures conditions et que les résultats seront à la hauteur de nos attentes.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Je voudrais adresser mes sincères remerciements à l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie et plus particulièrement à son Administrateur général, Monsieur Roger DEHAYBE pour son soutien constant et sans cesse renouvelé en faveur du redressement de l'éducation dans les pays francophones et pour son appui à l'organisation de la présente réunion.

Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
Je ne saurais terminer mon propos sans vous adresser mes très sincères remerciements pour avoir honoré de votre présence, en dépit de vos multiples occupations, l'ouverture des présents travaux.

Heureuse participation à la réunion du Bureau de la CONFEMEN.

Vive la CONFEMEN.

Je vous remercie.

## **Allocution du Ministre-Président de la CONFEMEN à l'ouverture de la réunion du Bureau de l'intersession**

**Brazzaville, 2 juillet 2005**

Excellence Monsieur le Premier Ministre de la République du Congo,  
Madame le Ministre des enseignements primaire et secondaire du Congo,  
Mesdames et Messieurs les Ministres et Chefs de délégations,  
Leurs Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs accrédités auprès de la République du Congo,  
Monsieur le Représentant de l'Administrateur général de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales, interafricaines et intergouvernementales,  
Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,  
Mesdames et Messieurs les Correspondants nationaux de la CONFEMEN,  
Honorables invités,  
Mesdames et Messieurs,

Permettez moi tout d'abord, Excellence, Mesdames et Messieurs les membres du bureau de l'intersession, de rendre un hommage appuyé à nos hôtes congolais pour la qualité et la chaleur de leur accueil. Fidèles à la tradition d'hospitalité africaine, ils n'ont pas dérogé à la règle ce qui fait que quand on arrive à Brazzaville, on se sent chez soi.

Je tiens à vous dire tout le plaisir que j'ai à retrouver mes collègues ici présents et également à remercier l'ensemble des délégations qui ont répondu favorablement à l'appel de la CONFEMEN et à l'invitation du Congo pour participer activement à la réunion du Bureau qui constitue une étape importante au regard des décisions que nous aurons à prendre et des orientations que nous devons tracer lors de cette réunion.

Retracer le chemin parcouru depuis la relance de la CONFEMEN amorcée lors de la 50<sup>ème</sup> Session ministérielle de Ouagadougou, en 2002, serait fastidieux tant il est riche et jalonné de progrès dans plusieurs domaines. A cet effet, je me dois de souligner la contribution très importante du président en exercice, M. Obeegadoo, qui en raison d'obligations nationales n'a pas pu se joindre à nous aujourd'hui ; ainsi que celle de mon collègue vice-président, M. Ouédraogo, qui a également assumé avec brio les responsabilités de président avant M. Obeegadoo. Et j'aimerais rappeler ici les acquis capitalisés depuis ce tournant essentiel pour notre institution.

A titre d'exemple, le nombre, la qualité et la pertinence des études réalisées par le programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (le PASEC), dans plusieurs des pays membres, en particulier au Sud du Sahara, ses travaux sont aujourd'hui une référence pour l'ensemble de la communauté éducative internationale engagée dans la réalisation des objectifs de l'Education pour tous et du millénaire.

La réunion du bureau de l'intersession revêt également une importance particulière parce que, pour poursuivre et enrichir le travail réalisé jusqu'à présent, il nous faut donner au Secrétariat technique permanent les moyens des ambitions de notre politique, à la lumière des conclusions de l'étude institutionnelle réalisée avec l'inestimable et très précieux concours du Canada et le soutien de tous les Etats et Gouvernements membres. Je lance ici un appel à l'ensemble des Etats et gouvernements membres pour que, non seulement, ils s'acquittent de leurs obligations mais aussi, dans la mesure du possible, qu'ils aillent plus loin dans leurs engagements afin de permettre à la CONFEMEN de réaliser, dans des conditions optimales, le programme d'activités qui vous sera présenté aujourd'hui. Cela implique à la fois d'augmenter les ressources mises à la disposition du STP afin qu'il puisse relever l'ensemble des défis qui se posent à notre institution dont la légitimité internationale est aujourd'hui un acquis et une fierté pour nous tous.

Les défis ne manquent pas comme en témoignent les récentes conclusions de la rencontre de Dakar +5 tenu du 13 au 15 juin 2005. En effet, si des progrès substantiels ont été réalisés, notamment en matière d'accès et de parité, par les systèmes éducatifs francophones qui accusaient un certain retard dans ce domaine, il n'en demeure pas moins que beaucoup reste à faire pour atteindre les objectifs de l'Education pour tous en 2015. L'un des signes encourageants est le partenariat et la synergie sans cesse croissants qui caractérisent le travail quotidien de l'ensemble des acteurs de l'éducation. Autre point positif issu de ce travail commun est l'amélioration et l'affinement des outils méthodologiques d'analyse et d'évaluation qui constituent un précieux moyen pour guider les décisions en matière de réformes éducatives. A cet égard, le mémorandum sur l'évaluation issu des travaux de la 51<sup>ème</sup> Session ministérielle constitue un jalon de première importance qu'il convient de garder à l'esprit et de mettre en application.

Cependant, nous devons redoubler d'effort pour garantir une meilleure qualité de l'éducation, notamment en renforçant et en améliorant la qualité de la formation des enseignants et en reconsidérant les stratégies de pilotages et de gestion de nos système éducatifs. La tenue, l'année prochaine à Madagascar, des Assises de la gestion scolaire, fruit d'un partenariat tripartite AIF-CONFEMEN AFIDES, devrait nous permettre de faire évoluer nos systèmes éducatifs vers une gestion plus rationnelle et plus performante.

L'ensemble de nos efforts en faveur de la scolarisation primaire universelle ne doit pas occulter l'attention soutenue que nous devons accorder, dans le même temps, à l'enseignement secondaire, à l'éducation non formelle et à la formation technique et professionnelle pour permettre à l'éducation de jouer pleinement son rôle dans un développement durable.

Le risque de non atteinte des objectifs de Dakar pour bon nombre de pays nous force à porter une plus grande attention au trois leviers identifiés par l'UNESCO pour y remédier :

1. Mobiliser suffisamment de ressources publiques pour le secteur éducatif
2. Opérer des choix déterminants sur les grands paramètres de politique éducative
3. Améliorer la gestion administrative et pédagogique du système

L'atteinte de ces objectifs ne peut se faire que dans un cadre partenarial dynamique. A cette occasion, je me félicite des relations fonctionnelles consolidées entre l'AIF et la CONFEMEN. Je tiens à présenter en votre nom à tous notre reconnaissance aux artisans de cette synergie ; je parle de monsieur Roger DEHEYBE, Administrateur Général de l'AIF, de Monsieur Samir MARZOUKI, Directeur de l'éducation à l'AIF, de la Secrétaire Générale de la CONFEMEN et toutes leurs équipes.

Pour terminer, Excellence Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs, je voudrais rappeler ici le devoir impérieux que nous avons de nous surpasser pour échanger nos expériences et mettre toute notre énergie en commun pour donner aux jeunes générations la meilleure éducation possible afin de leur garantir un avenir harmonieux, prospère dans un climat de paix et de tolérance.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**ALLOCUTION D'OUVERTURE DE SON EXCELLENCE, MONSIEUR LE  
PREMIER MINISTRE, CHARGE DE LA COORDINATION DE L'ACTION DU  
GOUVERNEMENT ET DES PRIVATISATIONS A L'OCCASION DE LA  
REUNION DU BUREAU DE LA CONFEMEN**

Brazzaville, le 02 juillet 2005

- Monsieur le Président en exercice de la CONFEMEN,
- Madame la Secrétaire générale de la CONFEMEN,
- Mesdames et Messieurs les Ministres et chefs de délégation des pays membres de la CONFEMEN,
- Monsieur le Représentant de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie,
- Mesdames et Messieurs les Experts en Education,
- Distingués invités,
- Mesdames et Messieurs ;

C'est un grand honneur pour notre pays et son Gouvernement ainsi que pour son chef, le Président Denis SASSOU NGUESSO, dont on connaît l'attachement à la modernité par l'éducation et la formation, d'accueillir la réunion du Bureau de ta Conférence des Ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), instance dirigeante de l'organisation pendant les intersessions.

L'importance et la pertinence de cette conférence ministérielle, la plus ancienne institution de la francophonie institutionnelle, créée en 1960, ne sont plus à démontrer. Comme nous le savons tous, l'Education/Formation constitue un axe d'intervention prioritaire dans les plans d'action adoptés par les Chefs d'Etats et de gouvernement aux Sommets Francophones, en ce sens qu'il garantit le droit à une éducation de qualité au sein de l'espace francophone. En effet, qui ignore que la formation constitue le premier pas vers le développement, la démocratie et la dignité individuelle.

A l'instar d'autres organisations internationales comme l'UNESCO, l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), la CONFEMEN oeuvre sans cesse pour la promotion et le respect du droit à l'éducation de qualité pour tous dans tous les pays.

- Mesdames et Messieurs,

Les chiffres en notre possession montrent qu'en 2000 par exemple, plus de 104 millions d'enfants n'ont pas accès à l'école, plus grave encore, 862 millions d'adultes, sont analphabètes dans le monde. Ces enfants et ces adultes sont majoritairement des petites filles et des femmes. Ces enfants et ces adultes sont dans les pays du Sud.

- Mesdames et Messieurs tes Ministres,
- Distingués Invités,
- Mesdames et Messieurs,

Il convient de souligner plusieurs défis sont à relever pour les pays africains francophones, pour faire du droit à l'éducation de qualité une réalité vivante. Des contraintes lourdes continuent à peser sur les systèmes éducatifs des pays du Sud, en l'occurrence le poids de la dette qui compromet largement la possibilité de dégager des fonds publics pour l'éducation, l'augmentation de la population en âge d'être scolarisée dans un contexte de rareté de ressources, les guerres et les conflits armés qui ont un impact négatif sur la scolarisation,, l'impact du VIH/SIDA qui frappe cruellement les jeunes, leur famille et les personnels enseignants de nombreux pays.

Certes, quelques progrès, sont enregistrés ça et là mais il nous faut accélérer le rythme pour réaliser les objectifs du Cadre d'action de Dakar sur l'Education pour Tous et les objectifs du Millénaire pour le développement.

J'estime que la CONFEMEN, grâce à son expérience, son savoir et son faire savoir peut utilement aider à la formulation des politiques éducatives pertinentes.

- Mesdames et Messieurs,

Pour promouvoir l'éducation de qualité pour tous en République du Congo, Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République a, dans son programme de gouvernement, la *Nouvelle Espérance*, défini des axes stratégiques pour la rénovation qualitative de l'école congolaise.

Cette plate-forme programmatique se propose entre autres, de :

- mettre l'école à la portée de tous,
- revaloriser la fonction enseignante,
- oeuvrer pour le redressement qualitatif des produits éducatifs.

Je pense que la coopération multilatérale francophone, basée sur la solidarité et la complémentarité, peut contribuer à la matérialisation de la Nouvelle Espérance à travers les échanges d'expériences pour l'appropriation de bonnes pratiques éducatives.

La CONFEMEN est à juste titre ce forum pour le partage.

- Mesdames et Messieurs,

Je ne puis terminer mon propos, sans remercier toutes ces femmes et tous ces hommes, bâtisseurs de l'avenir, bâtisseurs du troisième millénaire que sont les cadres, les correspondantes, les correspondants nationaux de la CONFEMEN et Experts en éducation qui ont effectué le déplacement de Brazzaville, à la faveur de cette rencontre pour assurer le suivi des conclusions de la session ministérielle de Maurice.

Je reste persuadé que l'élan de solidarité qui a toujours animé notre organisation et la détermination de ses dirigeants à réaliser les objectifs assignés sont autant d'atouts à votre portée pour mener les présents travaux avec beaucoup de sérénité et de responsabilité, à la mesure des nombreux défis à relever.

Tout en souhaitant plein succès à vos travaux dont les conclusions sont très attendues, je déclare ouverte, au nom du Président Denis SASSOU NGUESSO, la réunion du Bureau des ministres de la CONFEMEN.

Je vous remercie.

# RAPPORT DE LA REUNION DU BUREAU DE LA CONFEMEN

La réunion du Bureau de la CONFEMEN s'est tenue, les samedi 2 et dimanche 3 juillet 2005, à Brazzaville (République du Congo). La présidence des travaux a été assumée par M. Mathieu R. Ouédraogo, Ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso et Vice-Président en exercice de la CONFEMEN. Le Nouveau-Brunswick a été désigné au titre de rapporteur. La Communauté française de Belgique a appuyé le Nouveau-Brunswick dans ce travail.

## **1. Ouverture de la réunion du Bureau**

La cérémonie d'ouverture de la réunion du Bureau a été marquée d'abord par une allocution de bienvenue de la Ministre de l'Enseignement primaire et secondaire chargée de l'Alphabétisation du Congo qui a remercié la CONFEMEN d'avoir choisi son pays pour cette importante réunion. Elle a aussi souhaité la bienvenue à tous les participants et en particulier à Monsieur le Premier Ministre du CONGO qui a désiré honorer la rencontre de sa présence.

Le Ministre de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation du Burkina Faso et Vice-Président en exercice de la CONFEMEN a ensuite rendu hommage aux hôtes congolais avant de retracer brièvement le chemin parcouru par la CONFEMEN pour son projet de relance. Il a lancé un appel à tous les États et Gouvernements membres pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations et qu'ils aillent même plus loin pour soutenir les efforts de la CONFEMEN. Il a salué les réussites récentes de l'institution sur le plan du nombre et de la qualité de ses productions, de l'amélioration des outils qu'elle met à disposition, des partenariats et des rapprochements qu'elle a initiés avec les autres organisations, en particulier avec l'AIF.

Enfin, Son Excellence Monsieur Le Premier Ministre du Congo a procédé à l'ouverture officielle de la réunion du Bureau. Il en a profité pour rappeler l'importance de la CONFEMEN et le rôle majeur qu'elle devra jouer dans l'amélioration des systèmes éducatifs. Il a souligné les contraintes à l'amélioration de l'éducation que représentent le poids de la dette, l'augmentation de la population qui atteint l'âge d'être scolarisée, la guerre, les conflits armés et le SIDA. Il a terminé en rappelant les grands objectifs du Congo en matière d'éducation : mettre l'école à la portée de tous et revaloriser la fonction d'enseignant.

## **2. Adoption de l'ordre du jour et du calendrier des travaux**

L'ordre du jour et le calendrier des travaux ont été examinés. À la demande de la Secrétaire générale, le point no 6 figurant au projet d'ordre du jour, soit le « PASEC », a été avancé et sera examiné par le Bureau avant le point 5 « Rapport du Groupe ad hoc sur l'évaluation des systèmes éducatifs ».

Ainsi modifiés, l'ordre du jour et le calendrier des travaux ont été adoptés.

## **3. Rapport de la Secrétaire générale sur les activités tenues d'octobre 2004 à juin 2005**

La Secrétaire générale a présenté le bilan des activités de la CONFEMEN tenues d'octobre 2004 à juin 2005. Elle a fourni aux membres du Bureau un tableau des objectifs, des réalisations, des résultats obtenus et fait part de certaines observations. Elle a souligné les réussites en terme de positionnement, de partenariat amélioré et de renforcement du rôle politique de la CONFEMEN. Elle a rappelé les besoins urgents pour l'adoption et la mise en œuvre du plan opérationnel du scénario 1 dans ses différentes composantes : locaux adaptés, réorganisation du dispositif d'appui, amélioration du cadre de gestion, renforcement des volets « communication » et « politiques éducatives ».

Les membres du Bureau ont fait part de leur haut degré de satisfaction pour le travail accompli durant la période visée par le rapport. Ils ont tenu à souligner la clarté du rapport qui a été présenté par la Secrétaire générale, tant dans sa forme et que dans son contenu.



Les participants soulignent la qualité de l'amorce que la CONFEMEN démontre dans le processus de relance tel qu'il lui avait été demandé. Ils signalent qu'il est important qu'il y ait cohérence avec les autres organisations de la Francophonie et avec les partenaires extérieurs. Ils notent aussi qu'il est important que la CONFEMEN accorde une attention particulière au soutien des politiques éducatives des pays et gouvernements. Les membres du Bureau rappellent l'importance, entre autres, du Forum mondial sur l'Éducation qui aura lieu à Santiago du Chili en octobre prochain et proposent à la Secrétaire générale d'y prendre part activement. Enfin, pour la question des locaux du STP, le représentant du Sénégal réaffirme l'engagement de son pays à doter la CONFEMEN, dans les meilleurs délais, de locaux plus adéquats.

Les membres du Bureau ont réitéré leur soutien à la Secrétaire générale et leur volonté de continuer à appuyer la relance de la CONFEMEN. Ils lui ont demandé de continuer à travailler avec les mêmes orientations et de s'assurer de maintenir l'adéquation entre les moyens de l'institution et les ambitions de la CONFEMEN.

La Secrétaire générale a remercié les participants pour leurs commentaires élogieux. Elle a rappelé aux participants qu'il s'agit bien d'un travail de toute une équipe et qu'elle ne saurait, à elle seule, en prendre tout le crédit. Elle a répondu aux demandes de précisions quant aux activités du présent rapport.

#### **4. Revue financière et comptable de janvier à juin 2005**

La Secrétaire générale a introduit brièvement la revue financière et comptable de janvier à juin 2005 avant de passer la parole au gestionnaire comptable qui en a fait la présentation.

Globalement, l'état des dépenses reflète une situation normale qui démontre au 20 juin 2005 des crédits ouverts de 401 774 109 FCFA, des dépenses engagées de 137 985 187 FCFA et des crédits disponibles de 293 788 922 FCFA. Cette revue fait apparaître un niveau d'utilisation des fonds disponibles à hauteur de 32 %. Il faut noter un taux de 46 % pour le budget de fonctionnement et un taux de 25% pour le budget programme, étant entendu que le gros des dépenses aura lieu, pour ce budget, d'ici la fin de l'année.

Les quelques questions des participants ayant trouvé réponse à la satisfaction de tous, le Bureau a accepté le rapport tel que présenté.

#### **5. PASEC**

##### **5.1 Présentation des résultats des études PASEC et discussion (document B/05-06)**

La présentation des résultats du PASEC a consisté en une synthèse des travaux réalisés depuis dix ans par le programme. Concernant la qualité de l'éducation dans les pays africains, le PASEC partage un même constat avec les autres programmes régionaux d'évaluation (MLA et SACMEQ), à savoir un faible niveau de qualité de l'éducation et de grandes différences entre les pays et au sein même de chaque pays. Les analyses menées par le PASEC dans une quinzaine de pays ont mis en évidence qu'il n'existait pas de facteur unique qui permettrait de garantir la qualité de l'éducation. La qualité dépend toujours d'une combinaison de facteurs qui peut différer selon les contextes nationaux. En outre, les analyses récentes ont permis de mettre en évidence le rôle central que tient la gestion dans la qualité de l'éducation. Ainsi, le développement d'une approche de la gestion axée sur les résultats apparaît comme un facteur majeur d'amélioration des performances des systèmes éducatifs africains francophones.

À la suite de l'exposé du responsable PASEC à la CONFEMEN, les membres du Bureau ont exprimé leurs remerciements et leur appui au programme. Ils

ont indiqué que la présentation encourage la réflexion en même temps qu'elle fournit des pistes aux ministres pour l'amélioration de leur système éducatif. Ils notent l'effort pour rechercher le maximum d'efficacité entre les ressources qui sont mises à la disposition des écoles et les acquisitions des élèves. Pour les participants, il est clair que le PASEC contribue à la visibilité de la CONFEMEN et à la reconnaissance de son expertise. Ils s'en félicitent.

La présentation a fait ressortir le facteur humain comme étant celui qui a le plus d'incidence sur les acquisitions des élèves. Les membres du Bureau ont souligné cette particularité du PASEC. Ce facteur contribue à rapprocher les pays et gouvernements du Nord et du Sud parce qu'il isole, en quelque sorte, les facteurs liés aux ressources, qui diffèrent tellement d'une région à l'autre, et met l'accent sur un facteur commun à travers le globe.

Enfin, les participants ont insisté pour que la CONFEMEN tire profit de toutes les grandes rencontres pour présenter les résultats. Ils ont identifié les fora, d'abord au sein la Francophonie, jusqu'au Sommet de Roumanie, et dans les autres organisations internationales qui traitent d'éducation.

À la demande du Président, le représentant du PASEC a répondu aux quelques questions du Bureau. Il a précisé que la méthodologie du PASEC est unique, ce qui en fait sa force. Cependant, toutes les méthodologies d'évaluation ne sont pas compatibles au point de permettre toutes les comparaisons souhaitées. Le représentant du PASEC a enfin insisté pour rendre hommage à toute l'équipe de travail depuis les débuts jusqu'à nos jours. Il a assuré les membres du Bureau qu'il leur rapporterait la satisfaction exprimée à Brazzaville.

#### 5.2 Nomination des membres du Comité scientifique du PASEC : Recommandation du Groupe de travail (document B/05-08)

Les membres du Bureau ont pris connaissance et accepté la recommandation contenue dans le rapport du groupe de travail des correspondants nationaux des pays et gouvernements membres du Bureau relatives à la nomination des membres du Comité scientifique du PASEC.

De ce fait, les candidatures suivantes ont été retenues comme membres du comité scientifique :

- **Norberto Bottani (Suisse)**
- **Harouna Touré (Mali)**

En cas de désistement d'un candidat sélectionné, le Bureau a accepté la recommandation des CN qui suggèrent que la procédure qui a été suivie permette aux ministres d'autoriser la Secrétaire générale à offrir le poste aux candidats suivants sur la liste, selon l'ordre du classement présenté.

## **6. Rapport du Groupe ad hoc sur l'évaluation des systèmes éducatifs**

### 6.1 Présentation du rapport (document B/05-05)

Une présentation des travaux du groupe *ad hoc* d'experts en évaluation, chargé de donner suite au mémorandum adopté lors de la ministérielle de Maurice, a été faite. Les experts préconisent trois axes d'intervention : (i) la sensibilisation au pilotage par les résultats, (ii) l'appui à la mise en place des dispositifs nationaux d'évaluation et (iii) le développement des évaluations internationales en Afrique. Il est nécessaire que les dispositifs nationaux d'évaluation soient pensés en partant de l'échelon local – celui de l'établissement ; là où se jouent les objectifs d'accès, de rétention, de qualité et d'équité. Il s'agit de mettre en place à tous les échelons du système une

gestion axée sur les résultats. En outre, la pérennisation de ces dispositifs repose sur l'existence d'une structure en charge de l'évaluation. Par ailleurs, à l'échelon international, il est proposé d'œuvrer en faveur de partenariats entre les divers programmes d'évaluation des acquis scolaires afin d'améliorer la comparabilité des résultats pour le plus grand nombre possible de pays africains. Le groupe a suggéré la désignation d'un comité scientifique pour assurer le suivi des activités de mise en place du dispositif national d'évaluation. Le groupe termine son rapport par une série de recommandations qui s'accompagnent d'une proposition budgétaire à deux options.

Au terme des discussions sur le sujet et à la suite de la lecture du rapport du groupe de travail des correspondants nationaux des pays et gouvernements membres du Bureau, les membres du Bureau ont arrêté la position suivante :

- Le Bureau prend note avec intérêt et satisfaction des résultats présentés par le Groupe ad hoc sur l'évaluation des systèmes éducatifs. Il en entérine le principe et reconnaît l'importance du projet.
- Il considère néanmoins que les coûts envisagés, le programme déjà chargé du STP et du PASEC et les difficultés sur les modalités de mise en oeuvre, ne lui permettent pas, en l'état, d'adopter la partie «Plan d'action».
- Il demande donc à la Secrétaire générale de mettre en place un mécanisme qui permette de revoir la proposition pour tenir compte des commentaires du Bureau. Une proposition révisée sera soumise à la prochaine ministérielle.
- Étant donné la charge de travail du STP, le Canada propose que la Secrétaire générale puise dans la dotation exceptionnelle canadienne pour réaliser ce travail.

## 6.2 Démarche de communication visant une meilleure appropriation et utilisation des résultats du PASEC : Recommandation du Groupe de travail (document B/05-08)

Malgré le succès des activités du PASEC, les données obtenues demeurent sous-exploitées par la plupart des systèmes éducatifs. Ce dernier constat amène le STP à repenser sa stratégie de communication et à proposer une série d'activités nouvelles.

C'est pourquoi, une proposition de plan de communication, visant à favoriser l'utilisation des résultats du PASEC par les pays membres de la CONFEMEN a été présentée.

La présentation a d'abord fait état des nombreuses activités de diffusion et de vulgarisation des résultats des études PASEC qui ont été entreprises par le STP depuis 2003. Les résultats obtenus à la suite de ces activités sont encourageants. Toutefois, ceux-ci ne semblent pas se répercuter aussi fortement qu'on l'aurait voulu sur l'attitude des intervenants les plus directement concernés par les évaluations PASEC, par exemple les décideurs politiques et administratifs oeuvrant à tous les échelons des appareils éducatifs. C'est pourquoi, de nouveaux mécanismes de communication ont été proposés en vue de renforcer les interactions entre les décideurs éducatifs, les équipes nationales PASEC, les membres du STP et plusieurs groupes de la communauté éducative.

Les membres du Bureau ont écouté attentivement et avec beaucoup d'intérêt la présentation sur la nouvelle stratégie de communication des résultats du PASEC. Ils ont exprimé leur grande satisfaction pour les mesures proposées en insistant sur la nécessité de bien expliquer les résultats à chacun des niveaux du système scolaire dans les pays.

Les membres du Bureau ont accepté la proposition du groupe de travail des correspondants nationaux des pays et gouvernements membres du Bureau. Ils demandent donc à la Secrétaire générale de continuer à peaufiner le plan d'action proposé en vue, notamment, d'en dégager les actions prioritaires et d'assurer des effets aussi rapidement que possible.

## **7. Discussion et adoption du projet de programme d'activités 2006**

### **7.1 Présentation par la Secrétaire générale (document B/05-09)**

En conformité avec le tableau présenté par la Secrétaire générale reprenant les activités engagées en 2005, un cadre logique de programme d'activités a été établi par le STP pour 2006. Les rubriques sont les mêmes et contiennent à la fois les objectifs et résultats attendus, les activités, les stratégies de mise en œuvre, l'identification de l'instance responsable, des indicateurs de réalisation, un échéancier et les conditions de réalisation. En séance, un tableau plus synthétique a été présenté par la Secrétaire générale qui met mieux en évidence les actions importantes programmées en 2006. Celles-ci sont regroupées selon les trois axes du Plan de relance de la CONFÉMEN, à savoir :

- Axe 1 : Information et communication
- Axe 2 : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives
- Axe 3 : Concertation et promotion des intérêts communs.

Cette programmation s'inscrit pleinement dans le suivi logique des travaux de la 51<sup>e</sup> Session de Maurice et vise à préciser les engagements du STP dans le cadre de la Relance.

### **7.2 Recommandation du Groupe de travail**

À la suite de cette présentation, il est rappelé que le Groupe de travail a fortement apprécié les efforts faits par le STP pour construire un programme d'activités réaliste, cohérent et mesurable. L'accent devra être mis en 2006 sur la préparation des Assises de la gestion scolaire, sur la 52<sup>e</sup> session ministérielle et sur la contribution de la CONFEMEN au Sommet de Roumanie.

Les délégations qui se sont exprimées sur le sujet ont toutes mis l'accent sur les tâches importantes qui attendent le STP en 2006 et sur l'intérêt, dès à présent, d'introduire une priorisation des activités. Il est évident, aux yeux de tous, que la CONFEMEN devra apporter au Sommet une contribution substantielle reprenant les résultats de la ministérielle sur la gestion scolaire, ainsi que les travaux menés en matière d'évaluation en s'appuyant, notamment, sur les résultats du PASEC.

Plusieurs interventions ont attiré l'attention des participants sur les moyens humains limités dont dispose la CONFEMEN, et ont, dès lors, requis la plus grande vigilance dans la réalisation du programme annoncé.

En conclusion de ce point de l'ordre du jour, le Bureau a approuvé le cadre logique proposé et a renouvelé ses félicitations à la Secrétaire générale pour la rigueur avec laquelle elle avait préparé son programme de travail 2006.

## **8. Plan quadriennal 2006-2009 de l'AIF en matière d'éducation**

### **8.1 Présentation du Directeur de l'Éducation et de la formation professionnelle et technique de l'AIF**

Prenant appui sur le bilan de la programmation 2004-2005, le Directeur de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie a présenté le projet de programmation quadriennale de l'AIF en matière d'éducation et de formation. Ce projet a été élaboré avec la participation de multiples acteurs de l'AIF et des organisations partenaires. M. Marzouki rappelle les liens étroits entretenus entre son organisation et la CONFEMEN, ainsi que les contributions au soutien de certaines activités telles que les réunions de Brazzaville et certaines évaluations PASEC.

Les orientations et principes du projet de programmation 2006-2009 sont exposés. M. Marzouki précise que l'AIF souhaite finaliser son projet de programmation à l'automne et que, compte tenu des ressources financières limitées, il est possible qu'un arbitrage ou une priorisation des projets intervienne.

Après ces quelques mots introductifs, mettant en évidence la logique qui a prévalu pour l'élaboration de ce plan quadriennal, M. Marzouki a tenu à présenter brièvement les missions de la programmation qui concernent plus spécifiquement le secteur de l'Éducation, de la formation professionnelle et technique, de l'enseignement du français.

Il est important de rappeler que ce cadre de programmation n'est nullement figé et qu'il fait l'objet, en ce moment même, d'une large consultation. Il ne faut pas encore y chercher une opérationnalisation en terme d'activités.

### **8.2 Recommandation du Groupe de travail**

L'examen du cadre quadriennal a fait l'objet d'un large débat à la réunion du groupe de travail des Correspondants nationaux. Ceux-ci ont tenu à souligner la volonté de cohérence du projet et ont fortement apprécié que les volets «Éducation» s'inspirent des travaux de la CONFEMEN. La volonté d'un partenariat ouvert avec d'autres partenaires, comme l'UNESCO ou la Banque Mondiale, a été également très appréciée.

Les différentes interventions qui ont suivi cette présentation ont permis aux membres du Bureau de mettre notamment l'accent sur :

- L'approche judicieuse adoptée dans le cadre de la programmation sur l'enseignement du français et des langues nationales ;
- La prise en compte d'aspects essentiels comme les curricula, la gestion scolaire, l'évaluation et la qualité de l'enseignement ;
- L'introduction d'une dimension transversale avec les autres missions (décision de développer des actions portant sur l'Éducation à la citoyenneté et sur le développement durable) ;

- La prise en compte de l'éducation non-formelle ou l'introduction d'une dimension nouvelle avec le projet d'alphabétisation fonctionnelle.
- La prise en compte aussi de la formation professionnelle et technique et son adaptation au marché du travail.

Concluant ce point de l'ordre du jour, le Président a tenu, au nom du Bureau, à féliciter les responsables du STP et de l'AIF pour l'excellent climat de collaboration qui s'est développé depuis 2002. Il a tenu également à remercier Monsieur l'Administrateur général, Roger Dehaybe, pour la constance avec laquelle il défend la cause de l'Éducation. Toutefois, il appelle l'AIF à consacrer un budget plus important aux activités dans ce domaine.

## **9. Adoption du rapport du Groupe de travail**

Le président de la réunion du groupe de travail des CN membres du Bureau a complété la présentation du rapport en abordant rapidement les questions qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une discussion dans le cadre du Bureau (préparation des Assises, réunion de formation des CN en Roumanie, préparation des paramètres de l'organisation de la ministérielle de 2006, questions diverses).

La Secrétaire générale a profité de cette présentation pour faire le point sur l'état d'avancement des Assises en précisant que, dès à présent, quelque 80% des fonds nécessaires ont pu être obtenus. Elle a également informé les membres du Bureau sur le respect du chronogramme dû notamment, à l'excellente collaboration engagée sur ce dossier avec l'AIF, l'AFIDES et les autorités malgaches.

Un autre point mis en discussion a été celui qui concerne la période de la 52<sup>e</sup> session. Après un échange rapide sur la question, il est apparu que la meilleure période était celle du début du mois de juin 2006. Dans cette perspective, la Secrétaire générale reprendra contact très rapidement avec les autorités malgaches pour que les Assises se tiennent au début du mois d'avril 2006.

Ces observations étant faites, le rapport du groupe de travail a été adopté tel quel par les membres du Bureau.

## **10. Rapport des Commissaires aux comptes**

Afin de faciliter une bonne appropriation des questions liées à l'adoption du rapport des commissaires aux comptes et d'aider à la prise de décision, il a été proposé de fusionner les points 10 et 11 de l'ordre du jour.

### **10.1 Présentation du rapport (document CAF/05-03)**

Les commissaires aux comptes ont d'abord présenté leur rapport. À la demande du Président, la Secrétaire générale a par la suite rappelé les remarques du STP sur la révision des comptes. Cette dernière a simplement mis l'accent sur le fait que la CAF avait déjà étudié le rapport des commissaires aux comptes et avait accepté l'ensemble des recommandations des commissaires. Le président du Bureau a alors invité le président de la réunion de la CAF à procéder à la présentation de son rapport.

### **10.2 Recommandations de la CAF et adoption des projets de résolutions concernant les modifications aux statuts et au RAF (ancien point 11)**

Le président de la CAF a donc procédé à la présentation des recommandations des commissaires aux comptes.

Les recommandations qui ont été émises sont au nombre de huit.

*Donner quitus à la Secrétaire générale pour sa gestion de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004 et Prendre une résolution accordant ce quitus.*

La première et la deuxième peuvent être regroupées et concernent l'octroi du quitus à la Secrétaire générale pour sa gestion de l'exercice 2004 et de la procédure à adopter pour officialiser cette décision.

La proposition d'octroyer le quitus a été unanime et la procédure d'une adoption par le biais d'une résolution également. Les membres du Bureau ont adopté formellement le projet de résolution proposé (cf. résolution n°1 ci-annexée).

*Procéder à une révision des textes fondamentaux pour qu'ils soient adaptés à la comptabilité en partie double pour la session ministérielle de 2006.*

La troisième recommandation portant sur la révision rendue nécessaire des textes fondamentaux pour les adapter à une gestion en partie double a été également retenue. Les modalités de cette opération de révision des textes ont été adoptées comme suit :

- Révision des textes par le STP, avec le soutien d'une personne-ressource de la CONFEJES ;
- Relecture de la nouvelle proposition par l'ancien Commissaire aux comptes, Monsieur Ritz ;
- Engagement de la procédure d'adoption formelle dans le cadre de la 52<sup>e</sup> session de Niamey.

*Se rapprocher de la direction financière et comptable de la CONFEJES pour bénéficier de son expérience pour la définition du plan comptable et l'initialisation du bilan d'ouverture.*

La quatrième recommandation a été adoptée sans commentaire.

*Rappeler que le versement d'indemnités qui ne sont pas prévues par les textes est prohibé et demander à l'ordonnateur et au comptable de veiller à leur stricte application.*

La cinquième recommandation portant sur le versement d'indemnités qui ne sont pas prévues par les textes a donné lieu à la rédaction d'une résolution qui a été immédiatement adoptée par les membres du Bureau (cf. résolution n°2 ci-annexée).

*Modifier les textes ou les pratiques s'agissant de la représentativité et des activités du Président en exercice.*

La sixième recommandation concerne le soutien accordé au Président en exercice dans l'exercice de son mandat. De la discussion, il ressort :

- que le budget comprend une ligne budgétaire spécifique pour permettre au Président en exercice de se rendre à certaines manifestations internationales d'importance et de couvrir une partie des coûts administratifs engendrés par son action. Cette ligne budgétaire a été adoptée en vue de permettre de renforcer le rôle du Président dans le cadre de la relance ;

- qu'une adaptation de l'article 21 des statuts portant sur le rôle et les missions du Président en exercice devrait être envisagée afin de mieux mettre en concordance les termes du statut et la pratique budgétaire actuellement en vigueur. Un projet de modification devra être soumis à cet effet dans le cadre de la prochaine session de Niamey.

*Demander à l'administrateur général de l'AIF de faire signer les protocoles d'accord par la Secrétaire générale compétente en la matière.*

La septième recommandation portant sur la possibilité de faire signer les protocoles d'accord de l'AIF par la Secrétaire générale directement procède d'une simplification souhaitée par les membres du Bureau. Il est suggéré que le Président en exercice adresse à l'Administrateur général de l'AIF un courrier confirmant cette nouvelle disposition.

*Ajuster les amortissements des diverses immobilisations à 30,12% de chacun de leur montant théorique, en veillant à ce que le total s'élève exactement à 16.225.376 FCFA.*

La huitième recommandation portant sur les amortissements a été adoptée sans commentaire, le STP déclarant vouloir la prendre en compte directement.

## **11. Nomination des Commissaires aux comptes (document B/05-12)**

Le Président de la CAF a présenté son rapport qui recommande au Bureau, les nominations suivantes :

Pour le Sud, la CAF recommande la nomination de Monsieur Zacharie OUEDRAOGO du Burkina faso.

Pour le Nord, la CAF recommande d'accepter la candidature proposée par le Nouveau-Brunswick qui a présenté une offre de services de l'Université de Moncton.

Le dossier de la candidature de l'université de Moncton du Nouveau-Brunswick sera transmis à la Secrétaire générale dans les meilleurs délais qui en fera l'analyse et qui le soumettra au Président en exercice pour approbation.

Les membres du Bureau ont accepté unanimement les recommandations pour la nomination des commissaires aux comptes. Ils ont ensuite remercié et félicité les anciens commissaires aux comptes pour la qualité de leur rapport et l'excellence de leur travail.

## **12. Présentation du rapport de M. Jacques CRÊTE et des mesures sur la mise en œuvre du Scénario 1 de l'évaluation institutionnelle du STP (documents B/05-11 et B/05-12)**

### **12.1 Présentation du rapport de Jacques CRÊTE**

Après avoir rappelé le contexte qui a justifié la demande formulée auprès de Monsieur Jacques Crête de l'OIF de procéder à un examen comparatif des régimes indemnitaires pratiqués dans les bureaux régionaux de la Francophonie et de la CONFÉMEN, la Secrétaire générale a résumé brièvement les propositions touchant au régime des indemnités des



personnels concernés, ainsi qu'aux frais de prise et de cessation de fonction du (de la) Secrétaire général(e).

En ce qui concerne la prise en charge des frais liés à l'installation et au départ du (de la) Secrétaire général(e), le projet de résolution a été examiné et adopté par les membres du Bureau (cf. résolution n°3 ci-annexée).

Les engagements définis dans la résolution ont fait l'objet d'un chiffrage qui représente un montant de 20.100.000 FCFA, devant être amorti sur une période de quatre ans. Une somme de 5.025.000 FCFA a été inscrite dans le budget 2006 au Chapitre 1 – Charges de personnel du Budget de fonctionnement.

L'augmentation des indemnités du (de la) Secrétaire général(e) a été fixée à hauteur de 30%, ce qui fait que les indemnités inscrites au budget 2006 sont arrêtées à 31.200.000 FCFA par an.

## 12.2 Présentation des mesures sur la mise en œuvre du Scénario 1 de l'évaluation institutionnelle du STP

En ce qui concerne la réorganisation institutionnelle, il y a lieu de remercier d'abord le Canada qui a mis un consultant à la disposition de la CONFEMEN. Monsieur Kanonko a travaillé étroitement avec le STP pour produire une proposition de réorganisation du STP.

Trois aspects étroitement liés ont été examinés sous cette question.

Le premier aspect est celui de l'amélioration du cadre de gestion. Cette question vient de trouver son aboutissement par l'adoption de deux documents portant sur un cadre de procédure et sur un règlement d'ordre intérieur. La Secrétaire générale a mis en avant la procédure participative qui a conduit à l'élaboration des deux documents sus-mentionnés et le soutien qu'elle a reçu de Monsieur Kanonko.

Afin de renforcer les pratiques d'évaluation des personnels du STP, comme il est suggéré dans le rapport de Monsieur Kanonko, et de permettre au (à la) Secrétaire général(e) d'être associé(e) à la procédure de recrutement des agents expatriés ou mis à disposition, les membres du Bureau ont adopté une résolution allant dans ce sens moyennant l'ajout du paragraphe suivant :

«Pour les personnels expatriés et mis à la disposition, la procédure d'évaluation associera, dans la perspective d'une plus grande efficacité, les autorités du pays d'origine.» (cf. résolution n°4 ci-annexée).

Le deuxième aspect porte sur le réaménagement institutionnel. Il découle directement des travaux de Monsieur Kanonko et fait suite aux premiers échanges qui ont eu lieu sur le sujet dans le cadre de la session de Maurice. L'importance de cette question n'échappe à personne tant elle est étroitement liée au plan de relance et à la nécessité de disposer d'une structure administrative performante. Madame la Secrétaire générale présente ce qu'il est convenu d'appeler le « scénario n°1 » qui a été retenu comme étant le seul praticable par la session de Maurice. Il suppose :

- l'adoption d'un nouvel organigramme structuré autour du (de la) Secrétariat général(e) et de quatre pôles (pôle du PASEC, pôle des politiques éducatives, pôle de la communication et de documentation, pôle de la gestion) ;

- la réorganisation interne des postes de travail, définis en termes de profils de fonction.

La redéfinition des postes de travail conduit la Secrétaire générale à proposer un licenciement, deux engagements, une suppression et une mutation. Pour être mis en œuvre, le scénario n°1 requiert également une nouvelle mise à disposition de la part du Sénégal en la personne d'un(e) assistant(e) en communication et d'une ou de deux mises à disposition pour des conseillers en communication et en sciences de l'éducation par un pays du Nord. Il est rappelé que dans le cadre du scénario n°1 seul le personnel d'appui est soumis à une révision des attributions. Les propositions faites par la Secrétaire générale ont un coût chiffré annuellement à 3.518.647 FCFA à inscrire sur le budget de fonctionnement et un coût exceptionnel de 3.528.500 FCFA pour les frais de licenciement, de formation et d'honoraires pour un bureau de recrutement. Cette mesure peut être appliquée grâce à l'engagement du Canada de couvrir, par le biais de sa dotation exceptionnelle, les frais liés aux coûts non récurrents induits par la restructuration pour 2005 (montant de 2.512.566 FCFA) et 2006 (3.528.500 FCFA).

### 12.3 Discussion des propositions de réorganisation et prises de décisions

La discussion sur cette proposition a été marquée par de très nombreux échanges desquels il convient de retenir :

- l'engagement de la France de procéder au renouvellement des deux postes de Conseiller pour le PASEC ;
- la possibilité pour le Sénégal d'envisager le changement de profil pour la mise à disposition d'un(e) assistant(e) en communication ;
- l'intérêt de disposer d'un conseiller en politique éducative, surtout dans le cadre de la préparation du prochain Sommet de 2006 en Roumanie ;
- l'importance - re-soulignée – de régler la question des locaux pour le STP ;
- la demande de précision sur le mode de concertation du personnel du STP à l'occasion des projets de réorganisation liés à la mission d'audit de Monsieur Kanonko ;
- la justification de la 2<sup>e</sup> option pour les indemnités de la Secrétaire générale tel que proposé dans le rapport Crête.

Il est évident que ces mesures nouvelles ont un coût. Il faut *de facto* trouver des ressources nouvelles soit par une ré-allocation des moyens, soit par une augmentation des cotisations statutaires. En terme de ré-allocation, le Bureau marque son accord sur le transfert des 7.033.260 FCFA (art.14 du chapitre 1 portant sur les indemnités de transport des conseillers expatriés) vers les autres articles du budget.

En ce qui concerne les augmentations de contribution, les représentants des pays du Sud rappellent l'engagement déjà évoqué lors de la session de Maurice de procéder à une augmentation de l'ordre de 500.000 FCFA de leur contribution statutaire. Après un échange de vue approfondi sur la question, il a été décidé de porter cette augmentation à 700.000 FCFA ce qui, dès à présent, porte la contribution statutaire des pays du Sud à 2.000.000 FCFA par année.

Ce souci d'augmenter les augmentations statutaires marque bien la volonté des pays du Sud de s'engager résolument et fermement dans la dynamique de relance de la CONFEMEN.

Pour le reste, la question d'un nouveau réajustement des contributions statutaires des pays du Sud et de l'augmentation des indemnités de la Secrétaire générale a été évoquée. Les membres du Bureau ont décidé de renvoyer cette question à la ministérielle de Niamey. (cf. résolution n° 7 ci-annexée) Cela étant, les membres du Bureau ont rappelé que cette option n'est applicable que dans le contexte d'une mobilisation des ministres. Il a été rappelé, à cette occasion, la nécessité d'intensifier les efforts visant à éliminer les arriérés. -L'idée d'un paiement échelonné pour les pays lourdement en retard de cotisation devrait leur être proposée (cf. résolution n° 8 ci-annexée).

En outre, et dans la perspective d'harmoniser les prestations horaires des personnels en fonction de la réglementation du travail applicable dans le pays hôte, les membres du Bureau ont adopté le projet de résolution rédigé à cet effet (cf. résolution n°5 ci-annexée).

### **13 Discussion et adoption du projet de budget 2006**

Après audition du rapport de la CAF sur la question du budget 2006, les membres du Bureau ont adopté les propositions faites par le STP, moyennant la prise en compte des ajustements liés aux augmentations des contributions statutaires et à la ré-allocation de certaines dépenses.

### **14 Adoption du rapport de la CAF**

Le rapport de la CAF a été accepté tel que présenté et moyennant la prise en compte des décisions budgétaires prises par le Bureau.

### **15 Questions diverses**

#### **15.3 Règles et modalités de la composition du Bureau (document B/05-15)**

En point « divers », la Secrétaire générale a désiré revenir sur les difficultés de composition du Bureau lors de la session de Maurice.

A la suite de l'introduction de la Secrétaire générale, le Président de la CAF à présenter les éléments du rapport de la réunion préparatoire. La CAF propose de clarifier les règles d'élection des membres du Bureau, elle propose :

- de conserver la délimitation des aires géographiques en revoyant la distribution géographique des membres ;
- de modifier les statuts pour tenir compte de la situation actuelle, en faisant passer le nombre de membres du Bureau de 12 à 14 ;
- de préciser les délais d'introduction des candidatures et d'éligibilité (règlement des contributions statutaires).

Afin de permettre cet ajustement, le Bureau a adopté la résolution prévue à cet effet (cf. résolution n°6 ci-annexée)

#### **15.4 Motion pour Jocelyne Mallet-Parent et Pierre Granger.**

Le Bureau tient à marquer sa reconnaissance pour le travail et l'engagement de Madame Jocelyne Mallet-Parent et de Monsieur

Pierre Granger, respectivement correspondant national du Canada Nouveau Brunswick et Canada. Ces deux éminents experts, bientôt à la retraite, ont marqué fortement de leur empreinte la CONFEMEN. Leur contribution a toujours été marquée par leur souci de collaboration et leur attachement à la conférence.

#### 15.5 Motion pour le pays d'accueil

Les participants à cette session du Bureau ont fortement apprécié la qualité de l'accueil de leurs hôtes congolais et ont tenu à les en remercier très chaleureusement en adoptant une motion de remerciements.

### **16 Examen et adoption du Rapport final**

Après prise de connaissance des termes du présent rapport, les membres du bureau ont procédé à son adoption.

**Fait à Brazzaville le 3 juillet 2005**

## LISTE DES PARTICIPANTS A LA REUNION DU BUREAU DE LA CONFEMEN (2 ET 3 JUILLET 2005)

### 1/ Délégations nationales

Nom et Prénoms	Etat ou gouvernement	Coordonnées	Structure
KAMA-NIAMAYOUA Rosalie	Ministre Congo	B.P. 2078 Brazzaville Tél.: (242) 666-5543 mepsa2004@yahoo.fr	Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire, chargé de l'Alphabétisation
KOUNOUNGA Esaïe	Congo	B.P. 2078 Brazzaville Tél.: (242) 521-2178 ekounounga@yahoo.fr	Ministère de l'Enseignement primaire et secondaire, chargé de l'Alphabétisation
OUEDRAOGO R. Mathieu	Ministre Burkina Faso	Ouagadougou 03 Burkina Faso, B.P. 7032 ormathieu@yahoo.fr	Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation
OUEDRAOGO Louis Honoré	Burkina Faso	Ouagadougou 03 Burkina Faso, B.P. 7032 louis-hono@yahoo.fr	Ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation
GUYETANT André	France/MEN	110 Rue de Grenelle 75007 – Paris SP 07 Tél. : (331) 55 55 65 88 andre.guyetantducation.gouv.fr	Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
CROSET Laurent	France/MAE	20, Rue Monsieur 75700 – Paris Tél. : 01 53 69 37 53 / 53 69 34 96	Ministère des Affaires Etrangères Direction générale de la Coopération internationale et du Développement
ROLLET DUMOULIN Françoise	France	57, Bd des Invalides, 75007 Paris <a href="mailto:francoise.rollet-dumoulin@diplomatie.gouv.fr">francoise.rollet- dumoulin@diplomatie.gouv.fr</a>	Ministère des Affaires Etrangères
ADRA BAGDADY Bouchra	Liban	Palais de l'UNESCO, Cabinet du Ministre Bureau des Relations Extérieures Beyrouth – LIBAN Tél : 961 3 228204 / Fax : 96111786621 <a href="mailto:badra@lb.refer.org">badra@lb.refer.org</a>	Ministère de l'Education et de l'Enseignement Supérieur
RUHEE Devendra Parsad	Chef de délégation Maurice	Niveau 3, IVTB House, Maurice moeps@mail.gov.mu	Ministère de l'Education et de la Recherche Scientifique
AUCKBUR Ricaud	Maurice	Niveau 2, IVTB House, Maurice <a href="mailto:rauckbur@mail.gov.mu">rauckbur@mail.gov.mu</a>	Ministère de l'Education et de la Recherche Scientifique
HAMISSOU Oumarou	Niger	BP 557 Niamey Tél : ( 227) 72 26 77 / 96 32 71 <a href="mailto:ept_ner@hotmail.com">ept_ner@hotmail.com</a>	Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation
FUSELOVA Veronica	Roumanie	Tél : 40213104319 <a href="mailto:veronica.fuselova@mec.edu.ro">veronica.fuselova@mec.edu.ro</a>	Ministère de l'Education et de la Recherche, Direction des Relations Internationales
GUEYE Mbaye Ndoumbe	Sénégal	Tél : 00221 821 0762 <a href="mailto:mendpre@sentoo.sn">mendpre@sentoo.sn</a>	Ministère de l'Education Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DOUCET Roger	Chef de délégation Canada-Nouveau- Brunswick	Tél : 506-453-2409 <a href="mailto:roger.doucet@gnb.ca">roger.doucet@gnb.ca</a>	Ministère de l'Education
CHAREST Léo Paul	Canada-Nouveau- Brunswick	Tél.: (506) 453 6133 leo.paul.charest@gnb.ca	MRII
WICHT Bernard	Suisse	CDIP, Zähringerstrasse 25, CH-3001 Berne	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
BORDELEAU Yvan	Chef de délégation Canada-Québec	Hôtel du parlement, Bureau RC 73 Québec (Québec) GIA IA4	Ministère de l'Education Du Loisir et du Sport
DESNOYERS Johanne	Canada-Québec	525 Boul. René-Levesques Est Québec (Québec) GIR 5R9 Tél.: (418) 649-2344	Ministère des Relations internationales Direction francophone

BERTHELOT Michèle	Canada-Québec	Tél : (418) 646-5854 / (418) 646-9170	Ministère de l'Éducation Du Loisir et du Sport
DE VARENNES Chantal	Chef de délégation Canada	125, Promenade Sussex Ottawa (Ontario) K1N 0G2 chantal.devarennas@international.gc.ca	Ministère des Affaires Étrangères, Direction des Affaires de la Francophonie
DAOUDI ADNANE	Canada	<a href="mailto:adnane_daoudi@acdi-cida.gc.ca">adnane_daoudi@acdi-cida.gc.ca</a>	Agence canadienne de développement international
ZOUA-HOULI Abraham	Chef de délégation Cameroun	Tél.: (237) 770-1177 / (237) 770-2695 <a href="mailto:zouahouli@yahoo.fr">zouahouli@yahoo.fr</a>	Secrétaire Général du Ministère de l'Éducation de Base
FOUDA Simon Pierre	Cameroun	<a href="mailto:foundaps@yahoo.fr">foundaps@yahoo.fr</a>	Ministère de l'Éducation de Base
WEBER Michel	Chef de délégation C.F. Belgique	Rue Belliard, 9 – 13 1040 Bruxelles (Belgique) 32.2.213.35.20 <a href="mailto:michel.weber@cfwb.be">michel.weber@cfwb.be</a>	Directeur de Cabinet de la Ministre de l'Enseignement, de la Recherche et des Relations Internationales
BARTHELEMY Dominique	C.F. Belgique	Boul. Léopold II, 44 – 1080 Bxl Tél : 00.32.2.413.29.53 00.32.2.413.35.78 <a href="mailto:dominique.barthelemy@cfwb.be">dominique.barthelemy@cfwb.be</a>	Ministère de la Communauté Française Direction des Relations Internationales

## 2/ Invités et commissaires aux comptes

Nom et Prénoms	Etat ou gouvernement	Coordonnées	Structure
MARZOUKI Samir	AIF	13, quai André Citroën, 75015 Paris Tél.: 0033 144 3733 42 Fax : 0033. 144 3733 34 <a href="mailto:samir.marzouki@francophonie.org">samir.marzouki@francophonie.org</a>	Direction de l'éducation et de la formation technique et professionnelle
RITZ Michel	Commissaire aux comptes France	<a href="mailto:mrizt@ccomptes.fr">mrizt@ccomptes.fr</a> Tél. : 0033 142 98 95 85	Cour des comptes
SOEDJEDE Douato Adjémida	Commissaire aux comptes Togo	1452, Bd du 13 janvier B.P. 3893, Lomé Togo Tél : ( 228 ) 221 85 21 Fax : (228) 222 08 76 <a href="mailto:safeco@cafe.tg">safeco@cafe.tg</a> : <a href="mailto:soedjededo@yahoo.fr">soedjededo@yahoo.fr</a>	SAFECO – Togo Expert Comptable

## 3/ Membres du STP

Nom et prénoms	Coordonnées
Mme HIMA Adiza	<a href="mailto:confemen@sentoo.sn">confemen@sentoo.sn</a>
NDIAYE André	Tél :( 221) 821 20 11 <a href="mailto:andiaye@sentoo.sn">andiaye@sentoo.sn</a>
D'AMOURS Yvan	<a href="mailto:conspro@sentoo.sn">conspro@sentoo.sn</a> Tél : ( 221) 8423851
VERSCHUEREN Bernard	<a href="mailto:docdoc@sentoo.sn">docdoc@sentoo.sn</a> Tél. ( 221) 569 40 65
VIANOOU Katia	<a href="mailto:pasec@sentoo.sn">pasec@sentoo.sn</a>
BERNARD Jean-Marc	<a href="mailto:pasec@sentoo.sn">pasec@sentoo.sn</a>

# **CEREMONIE DE CLOTURE**

**Brazzaville, 3 juillet 2005**

**MOTION DE REMERCIEMENT  
AUX  
AUTORITES NATIONALES DE LA REPUBLIQUE DU CONGO**

Très touchés par la qualité de l'accueil qui leur a été réservé et pleinement satisfaits de l'organisation et des conditions offertes pour le bon déroulement des travaux, les Ministres de l'Education et les Chefs de délégation des pays ayant le français en partage, réunis à Brazzaville, les 2 et 3 juillet 2005 à l'occasion de la tenue du Bureau de la CONFEMEN :

- Adressent leurs sincères remerciements au peuple de la République du Congo, à son Président et à toutes les Autorités Nationales ;
- Saluent l'engagement personnel et la disponibilité permanente de Madame Rosalie KAMANIAMAYOUA, Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargée de l'Alphabétisation ;
- Expriment leur profonde gratitude aux membres du Comité National d'Organisation pour leur contribution remarquable à la réussite de cette réunion.

Fait à Brazzaville, le 3 juillet 2005

Le Bureau de la CONFEMEN.



**MOTION DE REMERCIEMENT**  
**A**  
**Monsieur PIERRE GRANGER**

Nous, Ministres de l'Education et Chefs de délégation, réunis à Brazzaville, les 2 et 3 juillet 2005, à l'occasion de la tenue du Bureau de la CONFEMEN, informés de la fin du mandat de M. Pierre GRANGER à titre de correspondant national du Canada auprès de la CONFEMEN :

- Tenons à lui adresser nos plus sincères remerciements pour son dévouement et son apport inestimable au développement de notre institution, ce qui lui a valu le titre bien mérité de « sage » ;
- Saisissons l'occasion pour lui souhaiter une heureuse retraite, tout en l'assurant qu'il demeure une référence importante pour la CONFEMEN.

Fait à Brazzaville, le 3 juillet 2005

Le Bureau de la CONFEMEN.

**MOTION DE REMERCIEMENT**  
**A**  
**Madame Jocelyne MALLET-PARENT**

Nous, Ministres de l'Education et Chefs de délégation, réunis à Brazzaville, les 2 et 3 juillet 2005, à l'occasion de la tenue du Bureau de la CONFEMEN, informés de la fin du mandat de Madame Jocelyne MALLET-PARENT à titre de correspondante nationale du Canada Nouveau-Brunswick auprès de la CONFEMEN :

- Tenons à lui adresser nos plus sincères remerciements pour l'engagement dont elle a fait preuve dans l'exercice de son mandat et à souligner ses qualités tant humaines que professionnelles ;
- Saisissons l'occasion pour lui souhaiter une retraite heureuse et active à la mesure de son dynamisme.

Fait à Brazzaville, le 3 juillet 2005

Le Bureau de la CONFEMEN.

## BUREAU DE BRAZZAVILLE

### SYNTHESE DES TRAVAUX

La session du Bureau de la CONFEMEN de Brazzaville a été particulièrement importante car placée dans le contexte de la relance de l'institution. Décidée lors de la session ministérielle de 2002 à Ouagadougou, la relance de la CONFEMEN s'est traduite par l'adoption d'un *Plan d'action*.

Aujourd'hui, le constat est évident aux yeux de tous les participants : la relance commence à porter ses fruits. Le partenariat avec l'AIF, opérateur principal de la Francophonie, notamment dans le secteur de l'éducation, fonctionne à la satisfaction générale. Les partenariats opérationnels avec l'AIF se développent, notamment dans le cadre du Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC). D'autres partenariats sont en cours de développement avec la Banque mondiale ou l'Unesco, par exemple.

Aussi, les participants membres du Bureau ont pu concrétiser, lors de leurs travaux engagés dans le cadre de la présente session du Bureau, les engagements souscrits lors de la session ministérielle de 2004, tenue à Maurice. Trois événements importants se profilent pour 2006. Le Bureau de la CONFEMEN a arrêté les mesures pour les réaliser dans de bonnes conditions :

- L'organisation des Assises francophones de la gestion scolaire à Madagascar en avril 2006 en partenariat avec l'AIF et l'AFIDES ;
- L'organisation de la 52<sup>e</sup> session ministérielle à Niamey (Niger) qui devra prendre en compte les résultats des Assises et adopter un Plan d'action sur la gestion scolaire, marquant de ce fait le positionnement ambitieux de la Francophonie dans un secteur des politiques éducatives qui vise à faire de l'école le lieu même de la qualité ;
- La préparation d'une contribution importante sur le thème du prochain Sommet de la Francophonie qui aura lieu en automne 2006 en Roumanie et dont le thème central sera celui de l'éducation dans le cadre des engagements liés au Processus Éducation pour tous.

La concrétisation de ces projets n'aurait pas été possible si depuis plus de dix ans la CONFEMEN n'avait pas développé un programme d'envergure : le PASEC. Les délégations se sont unanimement félicitées des progrès accomplis dans le cadre de ce programme qui positionne la Francophonie comme un des leaders sur les questions de la qualité et de l'évaluation au plan mondial.

Enfin, la session du Bureau a permis de confirmer les projets de restructuration de sa structure administrative basée à Dakar (Sénégal) en adoptant un nouvel organigramme et de nouveaux modes de fonctionnement internes.

Le budget 2006 a été adopté avec une hausse de 23% pour le budget de fonctionnement. Il traduit donc bien la volonté des membres de la CONFEMEN de doter leur conférence des moyens pour assurer son développement. Il faut particulièrement souligner l'engagement des membres du Bureau ressortissants des pays du Sud qui, à la suite de débats intervenus à Maurice, ont confirmé le principe d'une augmentation de leur cotisation statutaire. Si besoin en était, nous aurions là la preuve évidente que le *Plan de relance* avait toute sa pertinence et que les activités et programmes proposés rencontrent les échos des Ministres de l'Éducation des pays membres.

## Allocution de clôture par Madame le Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire chargé de l'Alphabétisation

- Mesdames et Messieurs les Ministres
- Madame la Secrétaire Générale de la CONFEMEN
- Monsieur le Représentant de l'AIF
- Mesdames et Messieurs, les Correspondants nationaux de la CONFEMEN
- Distingués invités,
- Mesdames, Messieurs ;

Il me revient le privilège de vous adresser la parole en cet instant de clôture des travaux de la réunion du Bureau 2005 et je pense que vous conviendrez que nous avons connu des jours de délibérations fructueuses. D'abord nous avons apprécié le chemin parcouru, les activités réalisées et les résultats atteints depuis la 51<sup>ème</sup> session ministérielle de Maurice.

Au cours de ces réunions, nous avons également, dans un souci de capitaliser les acquis, planifié les activités à réaliser dans le cours terme dans la perspective de la 52<sup>e</sup> conférence ministérielle qui se tiendra à Niamey au Niger en 2006.

Comme vous pouvez le constater depuis que nous avons pris notre engagement à Ouagadougou de redynamiser notre institution, des résultats encourageants ont été enregistrés grâce à la ferme volonté et au dynamisme de nos deux collègues successivement président il s'agit de Monsieur Mathieu OUEDRAOGO Ministre du Burkina Faso et de l'honorable Louis Steven OBEEGADOO qui n'a pu participer à cette rencontre pour des raisons de calendrier de politique interne, et de Madame Adiza HIMA, Secrétaire générale de la CONFEMEN et de toute son équipe du Secrétariat technique permanent. Ces avancées sont le gage de la bonne exécution du plan de relance de la CONFEMEN, ce qui augure des lendemains sûrs à notre institution.

Il ressort clairement des délibérations que la visibilité de la CONFEMEN se renforce davantage au sein des pays membres au niveau de la Francophonie institutionnelle et auprès des partenaires techniques et financiers traditionnels oeuvrant pour le développement de l'éducation.

Ce rayonnement de la CONFEMEN est la résultante d'une participation active à de nombreuses réunions internationales sur l'éducation, mais également à ses productions pertinentes, à son nouvel élan dans le domaine de la communication et surtout grâce à la pertinence des approches et des résultats engrangés à travers son Programme d'analyse des systèmes éducatifs.

En effet, le PASEC est reconnu aujourd'hui dans le domaine de l'évaluation sur le plan international en fournissant ainsi les outils d'aide à la décision. Le PASEC a travaillé pour l'identification des modèles d'écoles efficaces et des déterminants de la réussite scolaire dans des contextes de rareté des ressources, en définissant aussi des piliers de l'amélioration qualitative de l'éducation comme :

- La revalorisation de la fonction enseignante ;
- L'amélioration des environnements d'apprentissage ;
- L'optimisation du temps d'apprentissage ;
- L'amélioration de la gestion et du pilotage de l'école ;
- La disponibilité et l'utilisation effective dans les classes du matériel didactique dont les manuels scolaires ;
- Le renforcement des capacités nationales de planification, d'analyse, de gestion, d'évaluation et de formulation des politiques...

L'évaluation institutionnelle, réalisée grâce à la conviction et à l'appui de tous, nous a permis de prendre les décisions pertinentes pour renforcer notre Secrétariat Technique Permanent afin de le rendre encore plus efficace pour une pleine et entière relance de la CONFEMEN.

- Mesdames, Messieurs ;
- Distingués invités,

Cet exercice d'échanges et de partage que nous venons de mener est aussi bénéfique pour le système éducatif congolais.

Le bilan sur les évaluations diagnostiques et thématiques menées pendant dix ans par le PASEC, dans 15 pays africains au Sud du Sahara vont certainement contribuer efficacement à la matérialisation des axes programmatiques en matière d'éducation de la nouvelle Espérance, programme de Gouvernement de Son Excellence Denis SASSOU-NGUESSO Président de la République, programme dans lequel est définie la politique de rénovation qualitative de l'école congolaise.

Cette rencontre a été aussi une occasion pour présenter à la communauté francophone notre engagement à promouvoir et à garantir le droit à l'éducation pour tous les enfants vivant sur le territoire congolais.

Je suis satisfaite des résultats obtenus et je pense que la rencontre de Brazzaville constituera une référence dans l'amélioration du fonctionnement de notre conférence ministérielle permanente.

J'adresse mes sincères remerciements à tous ceux qui ont effectué le déplacement de Brazzaville et qui ont contribué par leur participation effective à la réussite de cette réunion.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon retour dans vos pays respectifs.

Vive l'école !

Vive la coopération multilatérale francophone !

En avant pour une CONFEMEN plus solidaire, plus offensive, plus efficace et plus crédible !

A bientôt à Niamey 2006.

Au nom de son Excellence Monsieur le 1er Ministre, je déclare clos les travaux du Bureau de la CONFEMEN.

Je vous remercie .

# **ANNEXES**

**Annexe 1 :**  
**Documents issus du Bureau**

**CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME D'ACTIVITES  
2006  
DE LA CONFEMEN**



Brazzaville, 28 juin – 03 juillet 2005





## CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME D'ACTIVITES 2006



### DE LA CONFEMEN

<b>AXE I : Information et Communication</b>						
OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE REALISATION	ECHEANCIER	CONDITION(S) DE REALISATION
<p><b>1.1. Développer un espace de dialogue et de débat interactif avec les décideurs et partenaires de l'éducation</b></p> <p><b>RA<sup>1</sup></b> : Un dialogue efficace et pertinent est instauré entre les acteurs de l'éducation à travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le forum interactif</li> <li>- le site Web</li> <li>- le réseau des CN</li> <li>- Les Assises de la gestion scolaire</li> <li>- La 52<sup>e</sup> session ministérielle.</li> </ul>	<p><b>1.1.1.</b> Création et animation d'un forum interactif.</p> <p>Thème : thème de la 52<sup>e</sup> session.</p>	<p>Appel aux experts des pays. Lancement du forum sur le site Web.</p> <p>Synthèse des réflexions et insertion dans les productions de la CONFEMEN : (CONFEMEN Infos, site Web).</p>	STP/CID	<p>Nombre de participants (pays, personnes). Synthèse des réflexions.</p>	3 <sup>e</sup> trimestre 2005	<p>Renforcement des capacités du STP par un spécialiste en éducation , un Assistant Webmestre</p>
	<p><b>1.1.2.</b> Actualisation régulière du site Web de la CONFEMEN.</p>	<p>Révision régulière des données et enrichissements du site.</p>	STP/CID	<p>Nombre et réaction des utilisateurs.</p>	Action continue	
	<p><b>1.1.3.</b> Organisation des Assises francophones de la gestion scolaire.</p>	<p>Préparation du contenu et du déroulement des activités :</p>	CONFEMEN AIF AFIDES Madagascar	<p>- nombre de pays – de .structure représentés - nombre de participants <b>- résultats de l'évaluation des Assises</b> - cadre d'action adopté</p>	Avril 2006	<p>- Disponibilité des organisateurs, des personnes ressources, des PTF, des pays - Mobilisation des ressources financières.</p>

RA : résultats attendus.

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE REALISATION	ECHÉANCIER	CONDITION (S) DE REALISATION
	1.1.4. 52 <sup>e</sup> session ministérielle	- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'organisation : - Préparation du contenu et du déroulement des activités	STP/Pays Hôte (Niger)	- Nombre de ministres présents - Nombre de structures et pays représentés - Nombre de participants - Les résultats de l'évaluation de la Conférence - Les orientations définies - Cadre d'action validé	Novembre 2006	
<b>1.2. Assurer une meilleure circulation de l'information entre le STP et les membres</b>  <b>RA :</b> STP dispose d'informations pertinentes sur les systèmes éducatifs des membres.  Ces informations traitées sont rediffusées par le STP dans la CONFEMEN Infos.  Plusieurs rapports d'activités couvrant l'année sont transmis aux membres.	1.2.1. Notes sur les principaux événements éducatifs nationaux Annuaire statistique et autres documents produits par le ministère.	- Lettre aux CN pour solliciter leurs contributions écrites Transmission régulière par les CN des notes sur les événements éducatifs de leur pays - Annuaire statistique - autres documents produits par le MEN.	STP/CN	Etats et gouvernements participants, Nombre de notes et documents reçus	Action continue	Disponibilité des acteurs
	1.2.2. Production périodique par le STP du rapport d'activités et de la revue financière et comptable de la CONFEMEN.	- Rédaction et diffusion du rapport à tous les Etats et gouvernements membres.  - au moins trois rapports dans l'année.	STP/CID	- Rapports produits et diffusés.  - Réaction des membres.	Action continue	
<b>1.3. Développer la diffusion des productions de la CONFEMEN vers les membres et partenaires</b>  <b>RA :</b> une production thématique sur cassette vidéo diffusée auprès de tous les membres.  Les résultats des études PASEC retenues sont produits et diffusés.  Utilisation effective des productions reçues par les membres et organismes.	1.3.1. Développement de la base de données	Mise à jour régulière de la base de données des adresses.	STP/CID	Base de données opérationnelle	Action continue	

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE REALISATION	ECHEANCIER	CONDITION (S) DE REALISATION
	<b>1.3.2.</b> Production des cassettes audio et ou vidéo sur des thématiques identifiées	Production, transmission et diffusion de cassettes vidéo et audio par le STP. Insertion dans les grilles radio et TV par les structures nationales notamment les institut de recherche.	STP/CN	- Nombre de productions diffusées et nombre d'institutions et de pays joints - Pays ayant utilisé les productions - Nombre de diffusions nationales	Action continue	
	<b>1.3.3.</b> Production et diffusion de la CONFEMEN Infos	Choix de la thématique - rédaction du texte - choix des textes complémentaires réalisation du journal : quatre (4) numéros dans l'année - diffusion aux membres et à tous les partenaires.	STP/CID	Nombre de productions diffusées et nombre d'institutions et de pays joints	Action continue	
	<b>1.3.4.</b> Production des communiqués de presse.	Communiqués de presse à l'occasion de nouvelles publications ou d'événements réalisés par la CONFEMEN ou en partenariat avec elle.	STP/CID	Nombre de communiqués de presse diffusés et nombre d'institutions et pays joints	Action continue	
	<b>1.3.5.</b> Productions des résultats des évaluations en Guinée, Bénin, Cameroun, Madagascar.	Diversification des envois : papier, sur le site Web, courrier électronique vers d'autres organisations intervenant en éducation.	STP / CID / PASEC	Nombre de productions diffusées et nombre d'organisations rejointes. - Degré d'utilisation des productions par les organisations ciblées.	2006	
<b>1.4. Mieux exploiter les ressources documentaires du STP</b>  <b>RA :</b> Répertoire des ressources documentaires du CID connu et utilisé par les principaux acteurs dans les Etats et gouvernement membres et institutions éducatives internationales. - Nature des thèmes couverts par l'analyse documentaire	<b>1.4.1.</b> Mise à jour du répertoire des ressources documentaires du CID.  <b>1.4.2.</b> Exploitation des documents essentiels reçus et rédaction de notes ou d'analyses à l'attention des membres (CONFEMEN Info).	Diffusion sur le site Web de la CONFEMEN et par support traditionnel.  Transmission des notes ou CONFEMEN Info aux CN.	STP/CID  STP/CID	Régularité de la diffusion  - Nombre de notes élaborées - Thèmes couverts	Action continue  Action continue	Renforcement du STP

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE REALISATION	ECHEANCIER	CONDITION (S) DE REALISATION
<p><b>1.5 Mettre en valeur les résultats des études du PASEC</b></p> <p><b>RA :</b> Meilleure connaissance du PASEC et de ses productions et résultats par les ministères et les institutions engagées en éducation</p>	<p><b>1.5.1.</b> Mise en valeur des résultats du PASEC dans les interventions de la CONFEMEN</p>	<p>Intégration des résultats dans les :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- discours et allocutions STP</li> <li>- Notes de participation relatives aux rencontres internationales, régionales, etc.</li> <li>- Diffusion des résultats lors de colloques, séminaires régionaux ou internationaux</li> </ul>	<p>STP / PASEC / CID</p>	<p>Nombre d'interventions intégrant les résultats du PASEC</p>	<p>2006</p>	
	<p><b>1.5.2.</b> Actualisation des informations et mise à disposition des données sur le site Web</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour des données</li> <li>- Vérification du degré d'utilisation des données par les partenaires.</li> </ul>	<p>PASEC/CID</p>	<p>Données disponibles à la rubrique PASEC du site Web</p> <p>- Degré d'utilisation des résultats PASEC par les institutions éducatives et les Etats et gouvernements membres</p>	<p>Action continue</p>	

## AXE II : Réflexion et production de nouvelles stratégies éducatives

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE REALISATION	ECHEANCIER	CONDITION (S) DE REALISATION
<p><b>2.1. Réaffirmer et développer des approches synthétiques en matière de politique éducative</b></p> <p><b>RA :</b> Contribution de la CONFEMEN à la réflexion sur une thématique particulière</p>	<p><b>2.1.1.</b> Publication de document de réflexion et d'analyse sur une thématique : la Gestion scolaire.</p>	<p>Finalisation du document, édition et diffusion</p> <p><b>Communication :</b> Communiqué de presse annonçant la publication et résumé.</p>	<p>STP / PASEC / CID</p>	<p>Document réalisé et diffusé</p>	<p>4<sup>ème</sup> trimestre 2006</p>	<p>Implication financière : 6 000 000 FCFA</p>
<p><b>2.2. Développer des relations de partenariat avec d'autres réseaux et associations intéressés par la problématique de l'éducation</b></p> <p><b>RA :</b> Renforcement du champ partenarial de la CONFEMEN.</p>	<p><b>2.2.1.</b> Création d'un cadre partenarial avec réseaux et associations</p>	<p>- Echanges des productions, - Participation aux activités organisées par les réseaux et associations (ADEA, CIEFFA, AFIDES, FIPF, FAPE, Plan international, Ecoliers du monde, FPGL, etc.)</p>	<p>STP / PASEC / CID</p>	<p>Documents échangés, bilan des activités</p>	<p>Action continue</p>	<p>Implication financière : répartie dans les chapitres budgétaires "Information - Communication et Missions"</p>
<p><b>2.3. Contribuer au renforcement des capacités</b></p> <p><b>RA :</b> les compétences des experts du Sud sont renforcées notamment en évaluation</p>	<p><b>2.3.1</b> Organisation de l' Atelier international de formation</p>	<p>- Définition d'un programme de formation - Elaboration des modules - Organisation de la formation</p>	<p>STP/ PASEC</p>	<p>- Nombre de participants - Pays concernés - Module élaborés Rapport de Séminaire - Compte rendu de l'atelier - Résultats de l'évaluation de l'atelier</p>	<p>2<sup>ème</sup> trimestre 2006</p>	<p>- Accueil pays - Appui AIF</p>
	<p><b>2.3.2.</b> Encadrement de stagiaires au STP</p>	<p>Suivi et accompagnement des travaux de stagiaires</p>	<p>STP/ PASEC/ CID</p>	<p>- Nombre de stagiaires - Domaines couverts - Rapports de stage</p>	<p>Action continue</p>	<p>Renforcement de l'équipe du STP et nouveaux locaux</p>
	<p><b>2.3.3.</b> Utilisation de l'expertise notamment des pays du Sud</p>	<p>Recrutement d'experts du Sud membres des équipes nationales PASEC</p>	<p>STP/ PASEC</p>	<p>- Nombre d'experts recrutés - Pays concernés - Rapport de travail</p>	<p>Action continue</p>	<p>Disponibilité de financement</p>

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE REALISATION	ECHEANCIER	CONDITION (S) DE REALISATION
<p><b>2.4. Appuyer les pays du Sud membres de la CONFEMEN dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur politique éducative</b></p> <p><b>RA :</b> Contribution de la CONFEMEN à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques éducatives dans certains pays membres notamment par la réalisation des évaluations diagnostiques des systèmes éducatifs dans les pays et d'une évaluation thématique en Guinée.</p>	<p><b>2.4.1.</b> Réalisation des évaluations diagnostiques des systèmes éducatifs dans les pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maurice</li> <li>- Gabon</li> <li>- Congo</li> <li>- Burkina Faso</li> <li>- Sénégal</li> <li>- Bénin</li> <li>- Cameroun</li> <li>- Madagascar</li> </ul> <p>Réalisation des plaquettes de synthèse</p>	<p>Formation des équipes nationales. Enquêtes de terrain. Traitement et analyses des données. Rédaction des rapports Validation et restitution des résultats.</p> <p><b>Communication :</b> Communiqué de presse sur les ateliers de restitution, relations de presse avec les médias : Bénin, Cameroun, Madagascar.</p> <p>Diffusion des plaquettes de synthèse</p>	<p>STP/ PASEC  / Equipes nationales/ Comité scientifique</p>	<p>Rapports produits et diffusés</p>	<p>Bénin Cameroun Madagascar 2004-2006 Gabon Maurice 2005-2007 Congo Burkina Faso Sénégal 2006-2008</p>	<p>Appui AIF. Renforcement des capacités PASEC</p>
	<p><b>2.4.2.</b> Réalisation de l'évaluation thématique en Guinée, en collaboration avec la Banque Mondiale.</p> <p>Réalisation de la plaquette de synthèse</p>	<p>Rédaction du rapport. Validation et restitution des résultats.</p> <p><b>Communication :</b> Communiqué de presse à l'atelier de restitution et relation de presse avec les médias locaux.</p>	<p>STP/PASEC/ Equipe nationale</p>	<p>Rapport produit et diffusé</p>	<p>1<sup>er</sup> trimestre 2006</p>	
	<p><b>2.4.3.</b> Appui technique à la coordination et à la préparation des plans d'action nationaux EPT en Afrique sub-saharienne</p>	<p>- Identification des besoins des pays - Mission d'appui dans les pays identifiés</p>	<p>STP/PASEC</p>	<p>Rapport du comité tripartite</p>	<p>2006</p>	<p>Partenariat AIF – CONFEMEN – UNESCO/ BRED A</p>

**AXE III : Concertations et promotion des intérêts communs**

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE REALISATION	ECHEANCIER	CONDITION (S) DE REALISATION
<p><b>3.1. Renforcer le rôle politique de la CONFEMEN et la Francophonie institutionnelle dans son ensemble</b></p> <p>RA : Relations Francophonie institutionnelle/ CONFEMEN renforcées à travers une participation active aux principales réunions de la Francophonie. Une concertation et un soutien constants et réciproques.</p>	<p><b>3.1.1.</b> Insertion des orientations données par la CONFEMEN dans les décisions de la Francophonie</p>	<p>Participation aux différentes réunions des instances de la Francophonie (CPF, CMF, colloques, séminaires etc.), essentiellement quand l'éducation est à l'ordre du jour. Contribution aux réflexions de la Commission Coopération</p>	<p>Président en exercice Etats et gouvernements membres Secrétaire générale STP</p>	<p>Bilan des réunions et de la prise en compte des orientations</p>	<p>Action continue</p>	
	<p><b>3.1.2.</b> Plus grande et meilleure implication dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la programmation de l'AIF en matière d'éducation</p>	<p>- Information de la CONFEMEN sur la mise en œuvre du programme à travers le comité de suivi  - Participation active de la CONFEMEN à certaines réunions organisées par la DEFPT</p>	<p>STP/CN/DEFPT/ Comité de suivi AIF/CONFEMEN</p>	<p>- Rapport de la réunion du comité de suivi.  - Rapports d'activité de la CONFEMEN</p>	<p>Action continue</p>	
	<p><b>3.1.3.</b> Plus grande et meilleure implication de l'AIF dans la préparation des réunions de la CONFEMEN</p>	<p>- Implication de l'AIF à la préparation des rencontres organisées par la CONFEMEN  - Participation active de l'AIF à la réunion du Groupe de travail, à l'atelier international de formation, aux Assises francophones de la gestion scolaire, à la 52<sup>e</sup> session ministérielle</p>	<p>STP/DEFPT</p>	<p>Présence de l'AIF aux réunions. Documents fournis par l'AIF ou préparés en collaboration.</p>	<p>Assises de la gestion scolaire (avril 2006) 52<sup>e</sup> session (novembre 2006)  Réunion du Groupe de travail (juin 2006) Comité de suivi (juin 2006)</p>	

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE REALISATION	ECHEANCIER	CONDITION (S) DE REALISATION
<p><b>3.2. Participer au dialogue mondial sur l'éducation et s'imposer par la qualité de son expertise et de son message</b></p> <p><b>RA :</b> Participation plus active aux réunions régionales et internationales sur l'éducation avec des résultats tangibles notamment une visibilité accrue de la CONFEMEN sur le plan mondial, un leadership confirmé de la CONFEMEN dans le domaine de l'éducation au niveau international.</p>	<p><b>3.2.1.</b> Participation aux grandes réunions régionales et internationales sur l'éducation</p>	<p>Collecte de l'information. Etablissement d'un calendrier.</p> <p>Préparation des interventions.</p>	<p>STP/CID/CN</p>	<p>- Calendrier élaboré - Rapports d'activités - Les documents d'intervention</p>	<p>Selon le calendrier</p>	<p>Implication financière : 4 000 000 FCFA</p>
	<p><b>3.2.2.</b> Préparation des interventions en échangeant et en se concertant avec l'AIF et les membres de la CONFEMEN (membres du Bureau, pays intéressés, etc.)</p>	<p>Organisation des concertations entre représentants, experts ou ministres à la veille d'une grande réunion régionale ou internationale pour dégager les positions de la CONFEMEN et de la Francophonie</p> <p>Diffusion du document final Diffusion des productions de la CONFEMEN</p>	<p>STP/AIF/CN/ membres CONFEMEN et Francophonie</p>	<p>Bilan de la participation Rapport d'activité</p>	<p>Concertation des ministres de l'Education francophones en marge des réunions régionales ou internationales prévues en 2006</p>	
	<p><b>3.2.3.</b> Avec les CN, suivi des décisions ou recommandations issues des grandes réunions régionales ou internationales, notamment celles cadrant avec les préoccupations de la Francophonie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résolutions de la 33<sup>e</sup> session de l'UNESCO, volet éducation</li> <li>- Résultats de la Biennale de l'ADEA</li> <li>- et autres réunions internationales</li> </ul>	<p>Relevé des résultats ou décisions issus de ces réunions et transmission aux CN pour exploitation.</p>	<p>STP/AIF/CN</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Référence à des documents clés de la CONFEMEN (recherche PASEC, document de réflexion...) dans les grandes réunions internationales.</li> <li>- Participation de la CONFEMEN aux grandes réunions en tant qu'organisation-ressource (animation d'ateliers, présentation d'exposés, conférence, débats, etc...)</li> </ul> <p>Notes ou documents d'analyse élaborés en fonction des intérêts de la Francophonie et de la CONFEMEN</p>	<p>2006</p>	<p>Renforcement des capacités STP. Disponibilité des CN</p>



OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE REALISATION	ECHEANCIER	CONDITION (S) DE REALISATION
<p><b>3.3. Développer les contacts institutionnels de la CONFEMEN</b></p> <p><b>RA :</b> Des relations fonctionnelles sont développées avec certains partenaires techniques et financiers intervenant en éducation, notamment avec la Banque Mondiale, l'UNESCO, la Banque islamique de développement et l'Union Européenne. Aider les pays dans la mobilisation des financements extérieurs</p>	<p><b>3.3.1</b> Organisation des échanges ou rencontres multilatérales et/ou bilatérales avec des institutions régionales et internationales (UNESCO, BRENDA, Banque Mondiale, BID, UNICEF, BAD, Union Européenne, ALESCO, ISESCO, ADEA, Secrétariat du Commonwealth, FAWE, ADEA, CIEFFA, etc...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de contact.</li> <li>- Visites.</li> <li>- Echanges de données. - Ententes</li> <li>- Participation aux réunions d'échange</li> <li>- Evénements ou activités en partenariat</li> </ul> <p><b>Communication :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Transmission à ces partenaires de toutes les publications CONFEMEN</li> <li>- Visibilité autour du partenariat : communiqués de presse, articles dans CONFEMEN info, notes techniques.</li> </ul>	<p>STP Président en exercice Autres membres</p>	<p>Bilan des contacts, visites et échanges.</p> <p>Bilan de participation ou des activités menées en partenariat</p>	<p>2006</p>	
	<p><b>3.3.2.</b> Incitation et accompagnement à la mise en place des projets ou programmes transnationaux ou suivi des projets ou programmes identifiés en 2005.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des domaines d'intérêt commun</li> <li>- Contact avec les pays intéressés</li> <li>- Contact avec des institutions partenaires</li> <li>- Action en partenariat avec pays concernés et institutions engagées.</li> </ul>	<p>STP Pays Partenaires techniques et financiers en éducation</p>	<p>Bilan des contacts</p>	<p>Action continue 2006</p>	<p>Renforcement des capacités STP.</p>
<p><b>3.4. Renforcer le rôle de la CONFEMEN dans les États et gouvernements membres et dans les relations entre les membres</b></p> <p><b>RA :</b> Visibilité accrue de la CONFEMEN auprès de ses membres et d'autres pays de la Francophonie.</p>	<p><b>3.4.1.</b> Incitation des ministres et CN à intégrer les résultats des études et les orientations de la CONFEMEN dans leurs interventions ou à participer à des rencontres au nom de la CONFEMEN.</p>	<p>Quand cela est possible, recours aux ministres et CN pour véhiculer les positions de la CONFEMEN dans divers forums.</p>	<p>Président en exercice/ ministres/CN</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de ministres et CN ayant accepté un « mandat » CONFEMEN</li> <li>- Les réunions concernées</li> </ul>	<p>Action continue</p>	

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS	ACTIVITES	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE	RESPONSABILITE	INDICATEURS DE REALISATION	ECHEANCIER	CONDITION (S) DE REALISATION
	<p><b>3.4.2.</b> Représentation et visibilité de la CONFEMEN dans le cadre des activités relatives à l'éducation au sein des Etats et gouvernements membres</p>	<p>Intervention lors d'activités organisées ou distribution des documents ou du matériel faisant état de l'existence de la CONFEMEN, de ses orientations et réalisations. Diffusion de documents et d'objets promotionnels.</p>	<p>CN/SG/ Président en exercice/ ministres, en fonction des événements nationaux importants</p>	<p>Nombre d'interventions et de documents distribués</p>	<p>Action continue</p>	<p>Implication de tous les acteurs.</p>
	<p><b>3.4.3.</b> Diffuser l'information et susciter les échanges entre les CN afin de favoriser le développement d'une relation partenariale durable entre les membres</p>	<p>Mise à jour et diffusion des coordonnées de tous les ministères, les noms et titres de tous les ministres ainsi que les noms et coordonnées des CN et incitation à échanger de l'information et à collaborer entre eux</p>	<p>STP/CID</p>	<p>Listes et coordonnées à jour mises à disposition des membres</p>	<p>Action continue</p>	<p>Renforcement des capacités du CID et mise en réseau des acteurs nationaux : CN</p>
	<p><b>3.4.4.</b> Initier de nouveaux contacts afin de favoriser l'adhésion d'autres pays francophones à la CONFEMEN.</p>	<p>- Contacts : lettres, envoi de documents CONFEMEN - Contacts avec les représentants dans les réunions régionales et internationales - Missions dans certains pays</p>	<p>- SG/Président - Membres CONFEMEN</p>	<p>- les pays contactés - Pays qui adhèrent à la 52<sup>ème</sup> session.</p>	<p>Action continue</p>	



# Budget de la CONFEMEN

Année 2006

DEPENSES	Montants en FCFA		Variation en %	RECETTES	montants en FCFA		Variation en %
	proposés pour 2006	ouverts en 2005			proposées pour 2006	fixées en 2005	
<b>A. Fonctionnement</b>	<b>171 180 018</b>	<b>147 400 025</b>	<b>16%</b>	<b>A'. Contributions statutaires</b>	<b>171 180 018</b>	<b>147 400 025</b>	<b>16%</b>
Charges de personnel	75 872 783	66 909 946	13%	France	44 072 608	44 072 608	0%
Matières et fournitures	14 735 102	15 379 541	-4%	Canada	15 624 403	15 624 403	0%
Services extérieurs	28 940 730	31 077 653	-7%	Canada Québec	15 624 403	15 624 403	0%
Equipement	28 709 957	12 711 687	126%	Canada Nouveau-Brunswick	9 286 202	9 286 202	0%
Missions	21 280 000	21 321 198	0%	C.F.Belgique	9 286 202	9 286 202	0%
Divers et imprévus	1 641 446			Suisse	9 286 202	9 286 202	0%
				Autres pays membres ( 34)	68 000 000	44 220 007	54%
<b>B. Programme et activités</b>	<b>244 497 428</b>	<b>254 374 084</b>	<b>-4%</b>	<b>B'. Contributions volontaires, subventions</b>	<b>244 497 428</b>	<b>254 374 084</b>	<b>-4%</b>
Evaluations diagnostiques des systèmes éducatifs dans le cadre du PASEC (scénario 1)	145 258 402	140 293 452	3,5%	France	74 000 000	74 000 000	0%
Information - communication	33 989 026	34 185 632	-1%	Canada	27 000 000	27 000 000	0%
Réunions de la CONFEMEN	65 250 000	79 895 000	-18%	Canada Québec	16 000 000	16 000 000	0%
				Canada Nouveau-Brunswick	7 000 000	7 000 000	0%
				C.F.Belgique	16 000 000	16 000 000	0%
				Suisse	16 000 000	16 000 000	0%
				AIF	54 242 500	61 061 750	
				Financement disponible		1 780 835	
				Reliquats sur budget précédent	34 254 928	35 531 499	
<b>TOTAL DEPENSES (A+B)</b>	<b>415 677 446</b>	<b>401 774 109</b>	<b>3%</b>	<b>TOTAL RECETTES (A'+B')</b>	<b>415 677 446</b>	<b>401 774 109</b>	<b>3%</b>

### Détail du chapitre 1.Charges de personnel

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2006/2005 en %
	proposés pour 2006	ouverts en 2005	ouverts en 2004	
Art 1.1. Rémunération et autres charges liées à la fonction de Secrétaire Général	31 200 000	24 000 000	24 000 000	30%
Art 1.2. Rémunération du gestionnaire comptable	3 831 425	3 831 425	3 831 425	0%
Art 1.3. Rémunération de l'assistant en documentation	1 250 976	1 250 976	1 250 976	0%
Art 1.4. Indemnités de transport des autres conseillers	0	7 033 260	7 033 260	-100%
Art 1.5. Rémunération du personnel d'appui	21 110 423	18 434 303	17 931 103	15%
Art 1.6. Rémunération autre personnel	4 650 000	4 650 000	5 350 000	0%
Art 1.7. Cotisations sociales	1 905 695	1 905 695	1 866 182	0%
Art 1.8. Couverture médicale	6 899 264	5 804 287	4 908 175	19%
Art 1.9. Provision pour la prise en charge des frais de prise de service et cessation de service du SG	5 025 000			
<b>TOTAL</b>	<b>75 872 783</b>	<b>66 909 946</b>	<b>66 171 121</b>	<b>13,4%</b>

### Détail du chapitre 2.Matières et fournitures

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2006/2005 en %
	proposés pour 2006	ouverts en 2005	ouverts en 2004	
Art 2.1. Fournitures et consommables techniques	5 111 365	5 958 500	5 526 810	-14%
Art 2.2. Fournitures de bureau	4 853 737	5 393 041	5 143 041	-10%
Art 2.3. Electricité	3 150 000	2 440 000	2 140 000	29%
Art 2.4. Carburant	1 620 000	1 588 000	1 428 000	2%
Art 2.5. Caisse de menues dépenses	0		350 000	
<b>TOTAL</b>	<b>14 735 102</b>	<b>15 379 541</b>	<b>14 587 851</b>	<b>-4%</b>

### Détail du chapitre 3.Services extérieurs

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2006/2005 en %
	proposés pour 2006	ouverts en 2005	ouverts en 2004	
Art 3.1. Dépenses d'entretien, de maintenance et de réparations	6 661 180	7 661 180	6 573 550	-13%
Art 3.2. Primes d'assurances	1 867 450	1 608 473	1 390 911	16%
Art 3.3. Frais de télécommunications	9 185 000	9 185 000	9 439 792	0%
Art 3.4. Postes et expéditions	7 334 100	8 430 000	7 224 300	-13%
Art 3.5. Frais de formation du personnel	0	300 000	1 000 000	-100%
Art 3.6. Frais bancaires	1 000 000	1 000 000	750 000	0%
Art 3.7. Autres services extérieurs	2 893 000	2 893 000	1 295 000	0%
<b>TOTAL</b>	<b>28 940 730</b>	<b>31 077 653</b>	<b>27 673 553</b>	<b>-7%</b>

### Détail du chapitre 4.Equipement

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2006/2005 en %
	proposés pour 2006	ouverts en 2005	ouverts en 2004	
Art 4.1. Achat de mobilier de bureau	0			
Art 4.2. Achat de matériel technique	0		6 463 100	
Art 4.3. Provision pour le renouvellement de l'équipement	28 709 957	12 711 687	9 088 600	126%
<b>TOTAL</b>	<b>28 709 957</b>	<b>12 711 687</b>	<b>15 551 700</b>	<b>126%</b>

### Détail du chapitre 5.Missions

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2006/2005 en %
	proposés pour 2006	ouverts en 2005	ouverts en 2004	
Art 5.1. Participation aux réunions de la Francophonie	6 300 000	8 000 000	8 722 600	-21%
Art 5.2. Développement de partenariats et participation aux réunions régionales et internationales organisées par d'autres institutions ou en partenariat	5 000 000	4 000 000	5 713 200	25%
Art 5.3. Missions de travail dans les Etats et gouvernements membres	4 000 000	1 500 000	1 500 000	167%
Art 5.4. Missions du Président en exercice	1 000 000	1 000 000	2 000 000	0%
Art 5.5. Prise en charge des commissaires aux comptes	3 800 000	5 480 000	5 480 000	-31%
Provision pour les variations de coûts du transport aérien	1 180 000	1 341 198		
<b>TOTAL</b>	<b>21 280 000</b>	<b>21 321 198</b>	<b>23 415 800</b>	<b>0%</b>

### Détail du chapitre 6.Evaluations diagnostiques dans le cadre du PASEC

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2006/2005 en %
	proposés pour 2006	ouverts en 2005	ouverts en 2004	
Art 6.1. Equipement et fonctionnement des équip. nationales	10 575 000	9 750 000	12 406 400	8%
Art 6.2. Organisation de la première phase d'enquête	43 550 250	29 033 500	41 445 000	50%
Art 6.3. Organisation de la deuxième phase d'enquête	31 751 500	43 395 000	25 651 860	-27%
Art 6.4. Formation des équipes nationales à l'analyse	5 200 000	4 280 000	5 489 000	21%
Art 6.5. Appui aux séminaires de restitution	3 000 000	3 000 000	3 482 700	0%
Art 6.6. Rémunération du conseiller PASEC	15 581 652	15 469 152	14 906 652	1%
Art 6.7. Missions d'appui du PASEC	27 250 000	25 015 800	27 126 300	9%
Art 6.8. Participation du PASEC aux colloques et réunions	4 350 000	4 350 000	2 420 000	0%
Art 6.9. Divers et imprévus	4 000 000	6 000 000	4 000 000	-33%
<b>TOTAL</b>	<b>145 258 402</b>	<b>140 293 452</b>	<b>136 927 912</b>	<b>4%</b>

### Détail du chapitre 7. Information - Communication

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2006/2005 en %
	proposés pour 2006	ouverts en 2005	ouverts en 2004	
Art 7.1. Production des documents	22 679 026	22 825 632	23 612 500	-1%
Art 7.2. Acquisition des documents	2 500 000	2 850 000	2 500 000	-12%
Art 7.3. Relations publiques	8 810 000	8 510 000	6 995 000	4%
<b>TOTAL</b>	<b>33 989 026</b>	<b>34 185 632</b>	<b>33 107 500</b>	<b>-1%</b>

### Détail du chapitre 8. Réunions de la CONFEMEN

Prévisions de dépenses	Crédits en FCFA			Variation 2006/2005 en %
	proposés pour 2006	ouverts en 2005	ouverts en 2004	
<b>Art 8.1. Réunions régulières</b>	<b>65 250 000</b>	<b>44 895 000</b>	<b>39 160 000</b>	<b>45%</b>
8.1.1. Conférence ministérielle	8 550 000		12 010 000	
8.1.2. Réunion du Bureau	0	5 000 000		
8.1.3. Réunion du Groupe de travail des CN	15 500 000	7 040 000		
8.1.4. Réunion du Comité scientifique du PASEC	15 400 000	10 150 000	10 410 000	
8.1.5. Atelier de formation du PASEC	25 800 000	22 705 000	16 740 000	
<b>Art 8.2. Réunions ponctuelles</b>	<b>0</b>	<b>35 000 000</b>		<b>-100%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>65 250 000</b>	<b>79 895 000</b>	<b>39 160 000</b>	<b>-18%</b>

## **RESOLUTION I /CONFEMEN -BU- 2005**

### **ACCORDANT LE QUITUS A LA SECRETAIRE GENERALE POUR SA GESTION DE LA PERIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2004**

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Brazzaville, les 2 et 3 juillet 2005,

**CONSIDERANT** la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46<sup>e</sup> session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

**CONSIDERANT** la modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50<sup>e</sup> session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

**CONSIDERANT** La recommandation des commissaires aux comptes, lors de leur mission de vérification des comptes de l'exercice 2004 de la CONFEMEN,

**CONSIDERANT** La recommandation de la commission administrative et financière, en sa session du 1<sup>er</sup> juillet 2005,

**DECIDENT** D'accorder le quitus à la Secrétaire générale de la CONFEMEN pour sa gestion de la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2004.

**Fait à Brazzaville, le 3 juillet 2005**

**Les ministres**



**RESOLUTION II /CONFEMEN -BU- 2005  
PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER**

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Brazzaville, les 2 et 3 juillet 2005,

**CONSIDERANT** la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46<sup>e</sup> session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

**CONSIDERANT** la modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50<sup>e</sup> session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

**CONSIDERANT** Les recommandations ad hoc de la commission administrative et financière, en sa session du 1<sup>er</sup> juillet 2005,

**DECIDENT** D'apporter des modifications aux règles applicables au Secrétariat technique permanent, telles qu'elles sont précisées ci-dessous :

**REGLEMENT DE DEPLACEMENT DES AGENTS DU SECRETARIAT TECHNIQUE  
PERMANENT ET FIXATION DES INDEMNITES DE MISSION  
(extraits)**

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<b>Article 9</b> : Les indemnités journalières lorsque les activités de la CONFEMEN se déroulent à Dakar sont assimilées à celles prévues lorsqu'il y a prise en charge du missionnaire.	idem
	<b>Article 10 (nouveau)</b> :.Lorsque la CONFEMEN organise des séminaires, des ateliers ou des réunions de groupes de travail, en dehors de Dakar, les modalités de prise en charge des membres du STP sont les mêmes que celles applicables aux autres participants.
	<b>Article 11 (nouveau)</b> :.A l'occasion de ses missions, une indemnité forfaitaire de 60 000 FCFA est accordée au/à la Secrétaire général(e) pour la prise en charge de frais de représentation.
<b>Article 10</b> : Pour l'utilisation d'une voiture personnelle lorsque aucune autre solution de transport n'est possible pour répondre aux besoins de la CONFEMEN, une rétribution kilométrique est fixée à 200 francs CFA au kilomètre.	<b>Article 12 (nouveau)</b> : Pour l'utilisation d'une voiture personnelle lorsque aucune autre solution de transport n'est possible pour répondre aux besoins de la CONFEMEN, une rétribution kilométrique est fixée à 200 francs CFA au kilomètre.

## RESOLUTION III / CONFEMEN -BU- 2005

### PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER ET INSERTION DE DISPOSITIONS NOUVELLES RELATIVES AUX CONDITIONS D'ENTREE EN FONCTION ET DE CESSATION DE FONCTION DU/DE LA SECRETAIRE GENERAL(E) DE LA CONFEMEN

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Brazzaville, les 2 et 3 juillet 2005,

**CONSIDERANT** la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46<sup>e</sup> session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

**CONSIDERANT** la modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50<sup>e</sup> session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

**CONSIDERANT** Les recommandations ad hoc de la commission administrative et financière, en sa session du 1<sup>er</sup> juillet 2005,

**DECIDENT** D'apporter des modifications aux règles applicables au Secrétariat technique permanent par l'insertion d'un nouveau titre et des dispositions qui y sont relatives, telles qu'elles sont précisées ci-dessous :

#### CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A L'ENTREE EN FONCTION ET A LA CESSATION DE FONCTION DU/DE LA SECRETAIRE GENERAL(E) DE LA CONFEMEN

**Article premier :** Pour sa prise et sa cessation de service, dans le cas où le/la Secrétaire général(e) nommé (e) est ressortissant(e) d'un pays autre que le pays siège, son transport ainsi que celui de sa famille du lieu de résidence habituelle à son lieu d'affectation et vice versa est à la charge de la CONFEMEN.

A cet effet, la CONFEMEN met à la disposition du/de la Secrétaire général(e) et à chaque membre de sa famille un billet d'avion en classe touristique.

Sont considérés comme membres de la famille dont le déplacement est pris en charge par la CONFEMEN le conjoint et les enfants à charge.

**Article 2 :** Pour son installation dans le pays siège, une allocation correspondant à trois fois sa rémunération indemnitaire mensuelle ou deux fois sa rémunération salariale mensuelle par la CONFEMEN lui est versée.

**Article 3 :** La CONFEMEN assure tous les deux ans la prise en charge des billets d'avion du/de la Secrétaire général(e) et de sa famille pour le déplacement du pays siège au pays d'origine et retour.

**Article 4 :** Lors de sa cessation de service et en vue de sa réinstallation dans son pays d'origine, une indemnité correspondant à deux fois sa rémunération indemnitaire mensuelle ou une fois et demie sa rémunération salariale mensuelle par la CONFEMEN lui est allouée.

**Article 5 :** Les frais exposés pour le déménagement du mobilier et des effets personnels du/de la Secrétaire général (e), lors de l'entrée en fonction et cessation de fonction, sont à la charge de la CONFEMEN pour un coût maximum de 4 000 kg par transport terrestre et/ou maritime.

## RESOLUTION IV / CONFEMEN-BU-2005

### PORTANT DE NOUVELLES REGLES D'EVALUATION DES PERSONNELS DU STP ET DE NOUVELLES MODALITES POUR LEUR RECRUTEMENT

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le Français en partage (CONFEMEN) réunis à Brazzaville, les 2 et 3 juillet 2005,

**CONSIDERANT** la nécessité de promouvoir un cadre de supervision et une culture axée sur l'évaluation du rendement qui s'appliquera à l'ensemble des personnels du STP ;

**CONSIDERANT** la nécessité de mettre en place un cadre d'échange et de concertation en matière de gestion du personnel mis à la disposition du STP ;

**Désirent** renforcer la pratique de l'évaluation de l'ensemble des personnels du STP ;

**S'engagent** à associer le (la) Secrétaire général(e) à la sélection du personnel expatrié ou mis à disposition ;

**Décident** des dispositions suivantes :

Au titre de chaque année civile, tout membre du personnel du STP est soumis à une évaluation fonctionnelle individuelle par le (la) Secrétaire général(e) visant à vérifier, en fonction du profil du poste établi par elle-même, le niveau de réalisation des missions confiées à l'agent ainsi que son insertion dans l'équipe de STP.

La procédure d'évaluation comprendra également un examen des voies et moyens à mobiliser pour améliorer, en tant que de besoin, les prestations professionnelles de l'agent.

Les résultats de l'évaluation font l'objet d'un rapport établi par le (la) Secrétaire général(e) et co-signé par l'agent concerné.

Pour les personnels expatriés et mis à la disposition, la procédure d'évaluation associera, dans la perspective d'une plus grande efficacité, les autorités du pays d'origine.

## RESOLUTION V / CONFEMEN-BU-2005

### PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER ET INSERTION DE DISPOSITIONS NOUVELLES RELATIVES AU TEMPS DE TRAVAIL ET AU REGLEMENT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES ET INDEMNITES HORAIRES

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Brazzaville, les 2 et 3 juillet 2005,

**CONSIDERANT** la modification des statuts adoptée à Yaoundé lors de la 46<sup>e</sup> session ministérielle, relative au renforcement du rôle du Bureau en lui donnant le mandat de se prononcer sur toutes décisions modificatives éventuelles,

**CONSIDERANT** la modification des statuts adoptée à Ouagadougou, lors de la 50<sup>e</sup> session ministérielle, relative à la délégation des tâches administratives au Bureau et au Secrétariat technique permanent,

**CONSIDERANT** La requête présentée par la Secrétaire générale, relative à un allongement de la durée normale hebdomadaire de travail applicable au personnel du Secrétariat technique permanent,

**CONSIDERANT** Les recommandations ad hoc faites par ses experts réunis en Commission administrative et financière

**DECIDENT** D'apporter des modifications aux règles applicables au Secrétariat technique permanent par l'insertion de dispositions nouvelles relatives au temps de travail et au règlement des travaux supplémentaires et indemnités horaires, telles qu'elles sont précisées ci-dessous :

<b>REGLEMENT DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES INDEMNITES HORAIRES (extraits)</b>	
Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p><b>Article 6</b> : Les indemnités pour travaux supplémentaires sont fixées ainsi qu'il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 15 % de majoration du taux horaire de la 36<sup>e</sup> à la 48<sup>e</sup> heure ;</li><li>- 40 % de majoration du taux horaire au-delà de la 48<sup>e</sup> heure ;</li><li>- 60 % de majoration pour les heures de nuit, à savoir de 22 heures à 7 heures.</li></ul>	<p><b>Article 6</b> : Les indemnités pour travaux supplémentaires sont fixées ainsi qu'il suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 15 % de majoration du taux horaire de la <u>40<sup>ème</sup> à la 48<sup>ème</sup> heure</u> ;</li><li>- 40 % de majoration du taux horaire au-delà de la 48<sup>ème</sup> heure ;</li><li>- 60 % de majoration pour les heures de nuit, à savoir de 22 heures à 7 heures.</li></ul>

## RESOLUTION VI / CONFEMEN-BU-2005

### PERMETTANT D'ENGAGER LA PROCEDURE DE MODIFICATION DES STATUTS EN VUE DE PRECISER LES MODALITES D'ELECTION DU BUREAU ET POUR UNE ADOPTION FORMELLE DE CETTE MODIFICATION LORS DE LA PROCHAINE SESSION DE 2006

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Brazzaville, les 2 et 3 juillet 2005

**CONSIDERANT** la difficulté de pouvoir assurer une représentation équilibrée et prenant en compte les souhaits politiques d'une implication plus grande des Ministres de l'Education dans les travaux de la Confémen pendant l'intersession

**CONSIDERANT** la nécessité de préciser les modalités d'éligibilité au Bureau de la Confémen ;

**DECIDENT** de confier la mission au STP de rédiger un projet d'amendement aux statuts (article 20) en vue :

- d'élargir le Bureau à 14 membres en revoyant la distribution géographique des membres, soit 3 représentants pour l'Afrique subsaharienne – Ouest, 3 représentants pour l'Afrique subsaharienne – Centre, 1 représentant pour l'Afrique subsaharienne Est/Océan indien, 3 représentants pour les autres zones (Asie-Pacifique, Maghreb et Proche-Orient, Europe centrale et orientale, Antilles) ;
- de préciser les règles d'éligibilité au Bureau en précisant le délai d'introduction des candidatures (pendant les trois mois qui précèdent la session ministérielle et avant l'ouverture de la session) et le respect des engagements en terme budgétaire (paiement des contributions statutaires, y compris celle de l'année en cours).

## **RESOLUTION VII / CONFEMEN-BU-2005**

### **PORTANT MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION DES PAYS DU SUD**

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Brazzaville, les 2 et 3 juillet 2005

- CONSIDERANT** les montants découlant de l'application du barème de fixation des contributions statutaires qui établissent à 1.300.588 FCFA la contribution des pays du Sud,
- CONSIDERANT** le plan de relance de la CONFEMEN adopté à Ouagadougou en 2002,
- CONSIDERANT** la suggestion faite par les membres du Bureau de Maurice (2004) que soit examinée la possibilité de revoir à la hausse la contribution statutaire des pays du Sud,
- DECIDENT de** porter la contribution statutaire des pays du Sud de 1.300.588 FCFA à 2.000.000 FCFA, soit une augmentation de 699.412 FCFA,
- proposer à la 52<sup>e</sup> ministérielle de Niamey de porter cette contribution à 2.500.000 FCFA

## **RESOLUTION VIII / CONFEMEN-BU-2005**

### **PORTANT RAPPEL POUR LE PAIEMENT DES ARRIÉRÉS DES PAYS MEMBRES**

Les ministres membres du Bureau de la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) réunis à Brazzaville, les 2 et 3 juillet 2005

- CONSIDERANT** la décision prise par le Bureau de la CONFEMEN lors de sa session de Maurice, en octobre 2004, relative au paiement des arriérés de contributions statutaires,
- RAPPELLENT** aux pays membres la nécessité d'honorer leurs engagements en régularisant les montants au titre d'arriérés de contributions statutaires dans les meilleurs délais.
- UGGÈRENT** que les pays membres ayant des retards de versements importants négocient avec la CONFEMEN un échelonnement de leurs versements.

## **Annexe II :**

Autres documents de la réunion





































































































Rapport du groupe ad hoc d'experts en évaluation des systèmes éducatifs

**Des principes d'un dispositif national d'évaluation  
à sa mise en place : une proposition de plan d'action**



Brazzaville  
2-3 juillet 2005

## 1. PREAMBULE

La 51<sup>e</sup> session ministérielle de la CONFEMEN, qui s'est tenue en octobre 2004 à Maurice, avait pour thème l'évaluation des systèmes éducatifs. A cette occasion, les ministres des Etats et gouvernements membres ont convenu de la nécessité, pour atteindre les objectifs d'Education pour tous adoptés au Forum de Dakar en avril 2000, d'élaborer et de mettre en œuvre rapidement des politiques éducatives plus efficaces.

Dans cette perspective, l'évaluation a été reconnue comme le principal instrument pour y parvenir : évaluer afin d'identifier les voies par lesquelles les pays peuvent assurer une meilleure transformation des ressources en résultats, évaluer afin de rendre compte à la communauté nationale et internationale des progrès réalisés.

Ces discussions ont donné lieu à un mémorandum sur l'évaluation des systèmes éducatifs, adopté le 22 octobre 2004.

Essentiellement, dans ce mémorandum, les ministres de la CONFEMEN :

- reconnaissent que les dispositifs et programmes internationaux en matière d'évaluation (PASEC, TIMSS, PISA<sup>2</sup>, etc.) ont grandement amélioré la connaissance des systèmes éducatifs des pays de la CONFEMEN, notamment en mettant en évidence la grande variété de leurs performances en matière d'accès, de qualité et d'équité ;
- admettent que ces comparaisons ont révélé que les différences de performance entre pays mais aussi entre écoles d'un même pays s'expliquent seulement de façon partielle par le niveau de ressources investies, la variété des contextes ou les grands paramètres de politique éducative ;
- concluent que de grandes marges de progrès existent dans les systèmes éducatifs même au niveau actuel de ressources, et que l'évaluation doit être repensée pour identifier ces marges et en informer les acteurs, là où ils peuvent agir.

Et, sur la base de ce diagnostic, ils s'entendent sur les quatre principes suivants :

- Le caractère essentiel de l'évaluation pour le pilotage des systèmes éducatifs ;
- La nécessité d'intégrer la fonction d'évaluation au cœur de ces systèmes ;
- Le besoin d'articuler les politiques nationales d'évaluation aux initiatives et dispositifs internationaux ;
- L'indispensable inscription de l'évaluation dans une démarche transparente, en vue d'une meilleure gouvernance et de l'implication de tous dans la mise en œuvre des réformes de politiques éducatives.

Dans le but de recevoir des propositions concrètes visant à faciliter la mise en place, dans les Etats et gouvernements francophones, de dispositifs nationaux d'évaluation et à promouvoir

---

<sup>2</sup> Tendances de l'enquête internationale sur les mathématiques et les sciences (TIMSS) est un programme de l'Association internationale pour l'évaluation des acquis scolaires (IEA). Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) a été mis sur pied par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

de nouvelles modalités de gestion sur le plan local fondées sur une démarche de pilotage par les résultats, les ministres ont demandé au Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN de constituer un groupe ad hoc d'experts chargé de donner suite au mémorandum.

Ce groupe ad hoc, composé de neuf personnes (voir la composition du groupe en annexe), s'est réuni du 24 au 26 février 2005 à La Somone, au Sénégal. La rencontre s'est caractérisée par des échanges intenses et constructifs qui se sont poursuivis par courrier électronique pour conduire à des recommandations et à un plan d'action. Il convient ici de tracer les principales conclusions et de présenter les actions prioritaires proposées.

## **2. PRINCIPALES CONCLUSIONS**

En reconnaissant que les dispositifs d'évaluation qui existent à l'échelon international sont bien développés et que les constats tirés interpellent fortement et directement les pays, le groupe ad hoc a réitéré l'importance de compléter ce niveau d'évaluation par des dispositifs nationaux plus ciblés. Afin que ces dispositifs nationaux puissent répondre aux questions précises posées par les évaluations internationales et surtout trouver des pistes d'amélioration, il est nécessaire que ceux-ci soient pensés en partant de l'échelon local – celui de l'établissement, là où se jouent les objectifs d'accès, de rétention, de qualité et d'équité.

Déjà à l'heure actuelle, de nombreuses données utiles sont disponibles dans les systèmes éducatifs ; il importe qu'elles soient mises en forme et mises en relation au bénéfice de l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité des systèmes. De plus, une meilleure définition des responsabilités des différents acteurs de l'éducation à tous les échelons permettra de mieux transformer ces informations en actions. L'enjeu pour plusieurs Etats et gouvernements francophones est donc de créer, à partir d'une situation d'information et de répartition des rôles incomplète, un véritable système d'évaluation centré sur les enjeux premiers de scolarisation.

A cette fin, les principes et objectifs de tout dispositif national d'évaluation consisteront à :

- favoriser un pilotage par les résultats en produisant des informations sur les résultats obtenus, les ressources et les contextes ;
- articuler l'information aux différents échelons du système, mais en privilégiant l'échelon local car c'est au niveau des écoles que les résultats sont produits ;
- mettre en rapport les informations produites avec des grandeurs de référence (résultats d'autres écoles, moyennes de circonscription, de région, nationales ou internationales) afin de repérer les situations anormales et/ou les priorités d'amélioration ;
- cibler l'information pertinente pour chaque acteur, à chaque échelon, en fonction de ses responsabilités d'action ou de contrôle ;
- partager cette information, à chaque échelon du système, de manière transparente, au bénéfice de tous les partenaires de l'école.

### **2.1. Priorités locales, priorités pour tous**

Les acquisitions des élèves se jouent à l'école ; c'est pourquoi il est primordial de centrer l'activité d'évaluation sur les informations issues de l'échelon local. Cette activité

d'évaluation consistera i) à mettre en relation les résultats obtenus avec les ressources investies et ii) à situer ce rapport en comparaison avec la situation qui prévaut dans d'autres écoles et au plan national.

Les résultats dont il est question sont à rapprocher des objectifs prioritaires des acteurs locaux (le chef d'établissement, les enseignants, la communauté éducative, l'inspecteur ou le niveau immédiatement supérieur d'encadrement pédagogique et administratif). En effet, les objectifs communs de ces acteurs sont de parvenir aux meilleurs résultats en termes :

- d'acquisitions ;
- de rétention des élèves tout au long du cycle avec le minimum de redoublements ;
- d'attraction (capacité de l'établissement à attirer la population des enfants de sa zone d'attraction).

En ce qui concerne les indicateurs de ressources, seront tout particulièrement retenus :

- le volume horaire d'enseignement effectif ;
- le ratio élèves/maître ;
- le ratio manuels/élève ;
- les indicateurs synthétiques de ressources, comme le coût unitaire par élève ;
- la répartition par statut et qualification des enseignants.

## **2.2. Des indicateurs et de leur utilisation**

Afin de renseigner ces différentes dimensions de résultats et de ressources, et par la suite les mettre en relation, un certain nombre d'indicateurs sont à envisager. Plusieurs pays en possèdent déjà quelques-uns ; il s'agira alors de vérifier que l'information est bien utilisée dans une logique d'évaluation. Dans le cas contraire, cela nécessitera d'organiser leur production en vue d'une utilisation la plus profitable possible.

### **Les indicateurs de résultats**

- *Les indicateurs d'acquisitions*

Trois types d'information pourront être mobilisés ou produits :

- a. les données issues d'**examens nationaux** (en particulier de fin de cycle primaire et de fin de cycle moyen) constituent une information très répandue, mais largement sous-utilisée dans beaucoup de pays. Il convient, dans le cadre d'un dispositif d'évaluation, d'en assurer la fiabilité, de la rendre disponible par établissement et de calculer aux différents échelons des valeurs moyennes et des écarts. Les établissements seront les premiers bénéficiaires de cette information, qui les aidera à se situer par rapport à d'autres et à améliorer leur performance ; les communautés éducatives en profiteront par ricochet. Les inspecteurs (ou l'échelon supérieur) s'en serviront également pour repérer les établissements en difficulté nécessitant des actions de remédiation.

Cependant, les données d'examens nationaux présentent des limites. Pour assurer un suivi plus régulier tout au long du cycle, des informations complémentaires sont nécessaires, en particulier:



- b. des données provenant d'**épreuves communes** administrées de manière plus ciblée, par exemple à l'issue des différents sous-cycles. Il importe que ces épreuves communes réduisent la part de subjectivité locale i) dans la mesure des progressions par rapport aux objectifs curriculaires et ii) dans les décisions de gestion des flux, spécialement les décisions de redoublement.

Ainsi, tôt ou tard, il faudra considérer le passage d'une logique d'épreuves communes à celle d'épreuves véritablement standardisée (c'est-à-dire des épreuves communes administrées dans les mêmes conditions de passation et dont la correction est centralisée) :

- c. les données issues d'**épreuves standardisées** peuvent être recueillies notamment en développant au niveau national des banques d'items. En plus de mettre l'évaluation directement au service de l'atteinte des objectifs des programmes scolaires, ce type d'information rendra possible la comparaison des performances en matière d'acquisitions. C'est également sur la base de cet instrument national que pourra être envisagée une éventuelle articulation avec des instruments d'évaluation utilisés à l'échelon international.

- *Les indicateurs de rétention*

Au centre de la lutte contre l'abandon scolaire, ces indicateurs sont facilement calculables, tant au niveau de l'établissement qu'à des niveaux plus agrégés, par simple mobilisation des statistiques administratives. Dans le but d'améliorer la gestion des flux, ils gagneront à être complétés par les données sur le redoublement. Par ailleurs, il est possible d'affiner ces indicateurs en les calculant pour une partie d'un cycle.

- *Les indicateurs d'attraction*

Ces indicateurs sont au cœur de la politique d'éducation pour tous, car il revient à l'école d'attirer tous les enfants de la communauté et d'y assurer leur présence régulière. Les indicateurs sur l'inscription et la présence scolaires permettront de fournir des renseignements utiles tant au directeur d'établissement qu'à la communauté éducative, notamment en zone rurale. Ils pourront également constituer la base d'un contrat entre l'école et la communauté éducative pour garantir la réalité de l'accès au service éducatif.

## **Les indicateurs de ressources**

Les statistiques administratives fournissent aisément les ratio et caractéristiques retenus. En ce qui concerne la méthode de calcul du coût unitaire par élève, il y a lieu de se référer au guide méthodologique de préparation d'un Rapport d'état d'un système éducatif national (RESEN)<sup>3</sup>. Seul le volume horaire d'enseignement effectif présente une vraie difficulté de mesure, qui pourra être surmontée grâce à des renseignements dont dispose le directeur d'établissement (début et fin effectif des cours, absences des enseignants).

### **2.3. La CASE, pilote du dispositif national d'évaluation**

La création et la dynamisation d'un tel dispositif national d'évaluation devraient être confiées, dans chaque pays, à une cellule d'analyse du système éducatif (CASE). Cette nouvelle cellule

---

<sup>3</sup> Mingat A., Rakotomalala R. et Tan J.P. (2001), *Rapport d'Etat d'un Système Educatif National (RESEN), guide méthodologique pour sa préparation*, Equipe DH-PPTE, Afrique, Banque Mondiale, Washington.

ne pourra toutefois être mise en place sans une volonté politique forte. Elle nécessitera de plus l'identification ou la création d'un ancrage institutionnel, positionné entre le politique et l'administratif (par exemple, un rattachement direct au cabinet ou au Secrétariat général du ministère). En effet, ce positionnement est essentiel afin de situer le pilotage du système d'évaluation à un niveau adéquat de responsabilité et de décision, d'éviter à la CASE les situations de juge et partie par rapport aux services administratifs et de lui faciliter l'accès à l'ensemble des informations du système.

### **La CASE aurait un double mandat :**

- Aider à la mise en œuvre et au fonctionnement du dispositif national d'évaluation :
  - procéder à l'accompagnement et au suivi du dispositif ;
  - s'assurer de la prise en compte du pilotage par les résultats aux différents échelons du système ;
  - créer des instruments de pilotage ;
  - former les cadres du système éducatif en matière d'évaluation ;
  - améliorer et faire le suivi du système d'information existant.
- Analyser les principales dimensions du système éducatif :
  - évaluer les résultats des politiques éducatives (acquis, scolarisation, effets sociaux, insertion professionnelle, etc.) ;
  - évaluer les politiques éducatives (recrutement et formation du personnel, mode de groupement des élèves, etc.) ;
  - participer aux dispositifs internationaux (indicateurs, enquêtes internationales, etc.).

Pour permettre à la CASE de remplir ces fonctions, il est indispensable que les personnes qui la composeront soient recrutées sur la base de profils adaptés : connaissance des techniques d'évaluation des systèmes éducatifs (notamment les techniques d'analyse statistique) *ou* excellente connaissance du système éducatif en plus d'une capacité à s'approprier rapidement les techniques d'évaluation. Tous les membres de l'équipe devraient en outre posséder un diplôme universitaire de deuxième cycle ou équivalent au moins à Bac +4.

Par ailleurs, la taille optimale d'une CASE se situe probablement autour de sept ou huit personnes. Des conditions de travail et de rémunération correctes permettront de s'assurer une certaine stabilité de ces équipes, notamment en attirant et en retenant les personnes compétentes.

Enfin, la CASE devra disposer d'un budget ordinaire de fonctionnement et de programme adapté à ses objectifs.

### ***2.4. De l'échelon national à l'international***

En ce qui a trait à la participation à des évaluations internationales, il est préférable de privilégier les initiatives régionales ou sous-régionales (de type PASEC), qui offrent un réel intérêt sur le plan de la comparaison entre pays. Pour la majorité des pays du Sud, la participation aux grandes enquêtes internationales de type PISA ou TIMSS ne devrait être envisagée que dans un second temps ou à des étapes ultérieures du développement éducatif –

ceci d'autant que des indications existent sur la situation moyenne très en retrait de certains de ces pays par rapport aux niveaux d'acquisitions des pays du Nord.

Néanmoins, pour assurer une dimension continentale aux programmes existants, des rapprochements entre programmes appartenant à des ensembles linguistiques différents sont souhaitables (exemple des programmes PASEC et SACMEQ<sup>4</sup>).

### ***2.5. De la prise en compte de la formation professionnelle et technique***

L'évaluation de la formation professionnelle et technique est cruciale, du fait de l'importance des coûts et des incertitudes sur les bénéfices individuels et sociaux. Or l'évaluation de ce sous-secteur nécessite la prise en compte de son efficacité externe et ne peut donc se contenter des données propres au système éducatif. A l'heure actuelle, il est préférable, plutôt que d'alourdir le mandat des CASE, de renforcer les observatoires existants de la formation professionnelle et technique<sup>5</sup>. Les CASE pourront par contre se charger de réaliser des analyses secondaires à partir des données d'enquêtes menées par d'autres opérateurs.

## **3. ACTIONS PRIORITAIRES PROPOSEES**

Partant de ces conclusions, le groupe ad hoc a identifié quelques actions prioritaires à mener (voir le tableau synthétique en annexe) dans le but, d'une part, de contribuer au développement d'une culture d'évaluation et de pilotage par les résultats des systèmes éducatifs dans les pays francophones du Sud et, d'autre part, d'expérimenter la mise en œuvre de dispositifs concrets dans un nombre restreint de ces pays.

Le plan d'action proposé, qui s'étend de 2005 à 2008, a pour principale caractéristique de prendre en compte plusieurs structures et processus existants pour les renforcer. Il s'articule autour des trois axes suivants :

### *i) Développement des évaluations internationales en Afrique pour une meilleure comparabilité entre les pays africains*

Le premier axe a pour but d'améliorer la comparabilité des travaux réalisés dans les différents pays d'Afrique sur l'évaluation des acquis des élèves, notamment ceux du PASEC (pays francophones) et du SACMEQ (pays d'Afrique du Sud et de l'Est). L'harmonisation des procédures, des instruments et des méthodes permettrait en effet de disposer de données fiables sur la qualité des services éducatifs dans l'ensemble des pays africains.

Dans cette perspective, il est suggéré que la CONFEMEN entame dès cette année des démarches visant à établir des partenariats avec d'autres institutions et programmes concernés par l'évaluation des systèmes éducatifs africains, tels que le SACMEQ, l'UNESCO et l'Institut de statistique de l'UNESCO (ISU). Ces démarches pourront mener, en 2005-2006, à la tenue de deux ateliers de travail régionaux auxquels participeraient au total une douzaine de

---

<sup>4</sup> Le Consortium de l'Afrique australe et orientale pour le pilotage de la qualité de l'éducation (SACMEQ).

<sup>5</sup> Le Mali, par exemple, dispose d'un Observatoire de l'emploi et de la formation. D'autres pays africains ont également le projet de mettre sur pied une telle structure.

représentants du PASEC et du SACMEQ et, s'il y a lieu, d'autres programmes sous-régionaux d'évaluation.

*ii) Sensibilisation aux enjeux et pratiques du pilotage par les résultats au sein des systèmes éducatifs*

Le deuxième axe d'intervention porte sur la sensibilisation des principaux responsables de l'éducation dans un nombre notable de pays francophones du Sud. Il s'agit de transmettre un message aujourd'hui scientifiquement bien établi : pour atteindre les objectifs du Millénaire, il est essentiel que les pays modifient leur approche de la gestion des systèmes éducatifs. La gestion centralisée des moyens qui a cours à l'heure actuelle (et qui pose par ailleurs des difficultés pratiques avérées) doit céder sa place à une gestion décentralisée fondée sur les résultats ; c'est dans ce contexte que l'évaluation prend toute sa dimension.

Pour y parvenir, l'organisation d'ateliers de sensibilisation constituerait une première étape. Deux options méritent ici d'être considérées : soit cette action a pour cible un nombre restreint de pays (un atelier regroupant six pays africains en 2006), soit elle a pour ambition une large couverture pouvant dépasser le cadre africain (18 pays francophones répartis en trois ateliers régionaux organisés en 2006-2007).

*iii) Mise en place/renforcement du dispositif national d'évaluation*

Enfin, le troisième axe d'intervention, plus en profondeur, prend la forme de projets pilotes qui consisteraient à aider quelques pays africains (entre deux et quatre) ayant pris part aux ateliers de sensibilisation à mettre effectivement en place un dispositif national d'évaluation. L'établissement de ces dispositifs s'intégrant au fonctionnement ordinaire des systèmes éducatifs suppose la définition d'un cadre institutionnel de responsabilité des acteurs, le développement d'instruments pour l'exercice de ces responsabilités et, bien sûr, la formation des différents acteurs concernés.

Pour mener à bien ces opérations, qui se dérouleraient entre 2006 et 2008, il importe en premier lieu qu'une CASE soit formée dans chaque pays concerné. En effet, c'est à la CASE que reviendrait le rôle d'assurer l'appropriation du dispositif par les acteurs, en plus d'être la cheville ouvrière de sa mise en œuvre. Le déroulement des étapes subséquentes de la mise en place du dispositif dépendrait par conséquent des ressources dont dispose la CASE : celle-ci devra bénéficier des moyens adaptés à sa mission, tant sur le plan des ressources humaines (identification des profils des membres et formation spécifique prévue dans le cadre de l'action) que des ressources matérielles et financières.

La mise en œuvre des activités d'évaluation serait confiée à la CASE, sachant que les projets pilotes s'étendraient pour l'instant à environ une dizaine d'inspections par pays. Il s'agirait alors d'appuyer la cellule afin qu'elle travaille avec les gestionnaires déconcentrés et les acteurs locaux à l'implantation du système d'évaluation et de pilotage. Ainsi, la CASE serait chargée d'animer trois ateliers de formation successifs réunissant les gestionnaires du système à l'échelon régional (directeurs régionaux, conseillers pédagogiques) et des inspections. Par la suite, elle aiderait ces mêmes gestionnaires à former à leur tour les gestionnaires des écoles et

les représentants des communautés éducatives, par la tenue d'un atelier de formation dans chacune des inspections choisies.

De plus, pour aider la CASE à comprendre les éventuelles difficultés, à ajuster les actions et à en évaluer les résultats concrets en termes d'amélioration des acquisitions des élèves et de rétention en cours de cycle d'études, des activités de suivi et d'évaluation seraient prévues. Ces activités consisteraient, dans chaque pays, en la réalisation de trois missions par année, d'une durée de deux semaines chacune. Par ailleurs, dans la mesure où des actions de nature comparable seraient conduites dans plusieurs pays, il est envisagé d'organiser deux ateliers de partage d'expériences. Ces ateliers auraient lieu au moment de la mise en place du dispositif et environ un an après le début des opérations. Ils serviraient tant pour améliorer chacun des dispositifs nationaux que pour identifier les meilleures formules, contribuant ainsi à créer un bien collectif utile ultérieurement pour d'autres pays du continent.

### **Recommandations pour la mise en œuvre du plan d'action**

Les recommandations du groupe ad hoc au sujet de la mise en œuvre du plan d'action proposé concernent d'abord le pilotage technique des activités. Il est recommandé que la CONFEMEN, en partenariat avec les agences de financement, institue un comité scientifique qui assurera la tutelle des activités sur le plan technique. Ce comité scientifique sera composé d'experts choisis sur la base de leurs compétences en matière d'évaluation des systèmes éducatifs. Sa première tâche, pour le compte de la CONFEMEN et des agences de financement, consistera à rédiger les termes de référence pour le travail de l'opérateur responsable de la réalisation des activités prévues et à procéder au choix de cet opérateur. Par la suite, le comité scientifique se chargera du suivi et de l'évaluation des activités. Il rendra compte du déroulement des activités à la CONFEMEN et aux agences de financement sur une base périodique, lors des réunions statutaires de la CONFEMEN.

Par ailleurs, il est indispensable que les activités prévues soient menées de manière cohérente dans tous les pays. C'est pourquoi il faudra envisager le recours à un maître d'œuvre unique. Un appel d'offres international permettra à la CONFEMEN et aux agences de financement de recueillir les candidatures de plusieurs consortiums d'experts en évaluation, avant de les transmettre au comité scientifique.

Enfin, il importe que les pays dans lesquels se dérouleront les projets pilotes soient nécessairement choisis parmi ceux ayant pris part à un atelier de sensibilisation. Ces pays devront manifester une volonté politique forte de participer au projet. Il doit être entendu que les projets pilotes sont des projets à durée de vie limitée qui se terminent en 2008. Leur évaluation finale par le comité scientifique permettra de déterminer si les actions de mise en place d'un dispositif national d'évaluation donnent des résultats probants et si elles méritent d'être étendues à d'autres pays.

## Recommandations pour le financement du plan d'action

Le budget prévisionnel des actions prioritaires proposées se présente comme suit<sup>6</sup> :

Objectifs	Option 1	Option 2
1. Développement des évaluations internationales en Afrique pour une meilleure comparabilité entre les pays africains	<b>2 ateliers</b> 28 000 000 Fcfa	
2. Sensibilisation aux enjeux et pratiques du pilotage par les résultats au sein des systèmes éducatifs	<b>6 pays</b> 33 950 000 Fcfa	<b>18 pays</b> 101 850 000 Fcfa
3. Mise en place / renforcement du dispositif national d'évaluation	<b>2 pays</b> 234 880 000 Fcfa	<b>4 pays</b> 463 760 000 Fcfa
4. Partage d'expériences	<b>2 pays</b> 45 300 000 Fcfa	<b>4 pays</b> 55 800 000 Fcfa
5. Suivi des activités (objectifs 2. à 4.)	<b>4 réunions du comité scientifique</b> 56 350 000 Fcfa	
<b>Total</b>	<b>398 480 000 Fcfa</b> <b>(607 479 €)</b>	<b>705 760 000 Fcfa</b> <b>(1 075 924 €)</b>

Concernant le financement de ces activités, le groupe ad hoc recommande que des démarches soient engagées en direction de plusieurs partenaires, quelle que soit l'option choisie. En effet, la participation d'un certain nombre de partenaires importants dans le financement du plan d'action favorisera la convergence à la fois des ressources financières et des différentes actions internationales destinées au renforcement des capacités en évaluation des systèmes éducatifs.

Ce principe d'ouverture n'empêche pas de privilégier l'hypothèse d'un financement pivot de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), opérateur principal de la Francophonie et partenaire naturel de la CONFEMEN. Il serait pertinent d'envisager un lien entre les actions ici proposées et celles que mène l'AIF en matière de formation à l'évaluation. De même, la Banque mondiale conduit aussi des activités de renforcement des capacités dans ce domaine, dans le cadre de son projet d'amélioration de la gestion de l'éducation dans les pays africains (AGEPA). Une éventuelle articulation de certaines activités prévues dans le plan d'action (en particulier par rapport à l'objectif n° 3) avec le projet AGEPA pourrait être considérée.

Dans le même esprit, et concernant l'objectif n° 1 de développement des évaluations internationales en Afrique, il serait utile de solliciter une participation financière, même modeste, et une articulation technique avec l'ISU, qui est en phase de reprise sous une autre forme du programme de Suivi permanent des acquis scolaires (MLA, initialement lancé par l'UNESCO et l'UNICEF). Ceci compléterait les démarches déjà entamées par la CONFEMEN visant à financer l'organisation des deux ateliers de travail PASEC/SACMEQ proposés dans le présent plan d'action<sup>7</sup>.

<sup>6</sup> Un budget prévisionnel détaillé a été préparé à l'endroit des agences de financement.

<sup>7</sup> Une requête officielle a été adressée à la Banque mondiale en mars 2005 afin de bénéficier de son programme de dons, le Fonds DGF.

En terminant, le groupe ad hoc estime qu'une participation financière des pays dans lesquels se dérouleront les projets pilotes est souhaitable. Il propose donc que les frais des missions réalisées dans le cadre des activités de terrain par les membres de la CASE (du moins une partie de ces frais) soient à la charge du pays. Cette contrepartie nationale explicite permettrait de témoigner de l'engagement du pays dans le projet en plus d'en faciliter l'appropriation.

## Annexe I

### Tableau des actions prioritaires proposées

Objectifs	Actions	Options	Calendrier	Coût
1. Développement des évaluations internationales en Afrique pour une meilleure comparabilité entre les pays africains	Démarches auprès des institutions concernées (SACMEQ, UNESCO, ISU)	/	2005	/
	Ateliers communs	2 ateliers PASEC / SACMEQ	2005-2006	28 000 000 Fcfa 42 686 €
2. Sensibilisation aux enjeux et pratiques du pilotage par les résultats au sein des systèmes éducatifs	Ateliers de sensibilisation par groupes de pays	1 groupe de 6 pays et 4 personnes par pays	2006	33 950 000 Fcfa 51 756 €
		3 groupes de 6 pays et 4 personnes par pays	2006-2007	101 850 000 Fcfa 155 269 €
3. Mise en place / renforcement du dispositif national d'évaluation	Appui à la définition du dispositif national d'évaluation	3 missions par pays et 2 pays	2006	40 350 000 Fcfa 61 513 €
		3 missions par pays et 4 pays	2006	80 700 000 Fcfa 123 026 €
	Développement d'instruments dans les pays	3 missions par pays et 2 pays	2006-2007	40 350 000 Fcfa 61 513 €
		3 missions par pays et 4 pays	2006-2007	80 700 000 Fcfa 123 026 €
	Formation de la Cellule d'analyse du système éducatif (CASE)	3 ateliers régionaux pour 2 pays	2006	63 300 000 Fcfa 96 500 €
		3 ateliers régionaux pour 4 pays	2006	120 600 000 Fcfa 183 854 €
	Formation des gestionnaires (inspecteurs, conseillers pédagogiques, directeurs régionaux)	3 ateliers d'une semaine pour groupe des gestionnaires déconcentrés (10 inspections) dans 2 pays	2006-2008	21 180 000 Fcfa 32 289 €
		3 ateliers d'une semaine pour groupe des gestionnaires déconcentrés (10 inspections) dans 4 pays	2006-2008	42 360 000 Fcfa 64 577 €
	Formation des acteurs locaux (directeurs, communautés éducatives)	1 atelier pour les acteurs locaux de chacune des 10 inspections dans 2 pays	2007-2008	42 000 000 Fcfa 64 029 €
		1 atelier pour les acteurs locaux de chacune des 10 inspections dans 4 pays	2007-2008	84 000 000 Fcfa 128 057 €
	Equipement de la CASE	Equipement pour 2 pays	2006	22 000 000 Fcfa 33 539 €
		Equipement pour 4 pays	2006	44 000 000 Fcfa 67 078 €
	Suivi de la mise en place du dispositif d'évaluation et des résultats obtenus	3 missions de terrain de 2 semaines par an par pays pour 2 pays	2006-2008	5 700 000 Fcfa 8 690 €
		3 missions de terrain de 2 semaines par an par pays pour 4 pays	2006-2008	11 400 000 Fcfa 17 379 €
4. Partage d'expériences	Ateliers régionaux	2 ateliers régionaux pour 2 pays	2006-2008	45 300 000 Fcfa 69 059 €
		2 ateliers régionaux pour 4 pays	2006-2008	55 800 000 Fcfa 85 067 €
5. Suivi des activités (objectifs 2. et 4.)	Réunions du comité scientifique	4 réunions	2006-2008	56 350 000 Fcfa 85 905 €



## **Annexe II**

### **Membres du Groupe ad hoc d'experts en évaluation des systèmes éducatifs**

Jean-Marc Bernard, conseiller technique, PASEC/CONFEMEN

Paul Coustère, coordonnateur, Pôle de Dakar – Analyse sectorielle en éducation

Magatte Faye, spécialiste en éducation, Bureau de l'UNESCO à Dakar

Robert Maheu, membre du comité scientifique du PASEC, CONFEMEN

Alain Mingat, économiste principal, Banque mondiale

Moussa Ndoye, président, Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires (AFIDES) – Sénégal

Alain Patrick Nkengne Nkengne, conseiller technique, PASEC/CONFEMEN

Afsata Paré-Kaboré, membre du comité scientifique du PASEC, CONFEMEN

Katia Vianou, conseillère en communication, PASEC/CONFEMEN

**Proposition de plan de communication  
pour favoriser l'utilisation des résultats  
du PASEC  
en faveur de l'Education pour tous**



Brazzaville  
2-3 juillet 2005

## INTRODUCTION

En 1991, lors de la création du Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN (PASEC), les ministres de la CONFEMEN ont confié au programme un mandat très clair : le PASEC devait « mettre en relation les aspects quantitatifs et qualitatifs des systèmes étudiés et dégager, dans le cadre des solidarités francophones, les choix possibles des stratégies éducatives les plus efficaces ».

Les ministres avaient ainsi l'intention de se doter d'un programme qui puisse mettre à la disposition des pays « les éléments techniques nécessaires aux décisions politiques ». En précisant très clairement que la CONFEMEN ne pouvait en aucun cas se substituer aux choix nationaux, les ministres attendaient néanmoins de l'organisation qu'elle éclaire ces choix et qu'elle contribue « de manière plus significative à la recherche d'une meilleure optimisation dans l'utilisation des moyens disponibles pour l'Education »<sup>8</sup>.

Près de 15 ans plus tard, cet objectif est-il atteint ? Certes, le bilan des activités du PASEC est significatif :

- le programme compte à son actif 20 évaluations dans 15 pays d'Afrique ;
- neuf équipes nationales, formées lors de la réalisation d'une évaluation ou dans le cadre d'autres activités de formation du PASEC, sont aujourd'hui actives dans les pays africains membres de la CONFEMEN ;
- plusieurs types d'évaluation ont été pratiqués et les sujets de recherche ont évolué pour mieux répondre aux préoccupations des pays ;
- le PASEC est reconnu par les principaux acteurs internationaux dans le domaine de l'éducation pour la qualité de ses travaux sur le plan scientifique<sup>9</sup>.

Pourtant, on évalue encore mal dans quelle mesure le PASEC, au sein des pays membres de la CONFEMEN, nourrit effectivement le débat politique précédant la prise de décision et participe au débat public portant sur les questions d'éducation.

Avec la multiplication des études et l'augmentation substantielle des fonds alloués au PASEC depuis quelques années, la question de la mise en relation de l'expertise technique et du processus de prise de décision publique devient pressante. Pour veiller à ce que les études réalisées par le PASEC soient le plus utiles possible aux pays membres, la communication est certainement un des outils pertinents à considérer. En effet, celle-ci peut permettre de mieux faire connaître les résultats et d'en faciliter la compréhension ; elle peut également contribuer à renforcer les interactions entre les chercheurs, les décideurs et l'ensemble de la communauté éducative.

Le présent document est un plan de communication provisoire. Il a trois objectifs. D'abord, faire état des activités de communication scientifique qui ont été lancées par le STP au cours des deux dernières années de même que des résultats obtenus.

---

<sup>8</sup> Ces citations sont tirées du *Compte rendu des travaux de la 43<sup>e</sup> session ministérielle*, Djibouti (Djibouti), 12-13 mars 1991.

<sup>9</sup> A titre d'exemple, en 2004, le PASEC a été sollicité pour produire une étude spéciale à l'occasion de la Conférence sur les enseignants non fonctionnaires du primaire. Cette conférence, organisée conjointement par l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), la Banque mondiale, l'Internationale de l'Education et le Ministère de l'Education du Mali, réunissait 12 pays d'Afrique subsaharienne, tous membres de la CONFEMEN.

Ensuite, présenter la réflexion plus approfondie qui s'est amorcée il y a quelques mois en vue d'identifier de nouvelles voies pour favoriser l'appropriation et l'utilisation des résultats du PASEC grâce à la communication. Enfin, en cernant l'essentiel de la stratégie envisagée et en proposant quelques pistes d'action, faire en sorte que cette démarche soit avalisée afin que la réflexion puisse se poursuivre et aboutir à un véritable programme d'actions spécifiques.

## **OBJECTIF GENERAL DU PLAN DE COMMUNICATION**

Améliorer la prise en compte des résultats du PASEC dans le débat politique précédant la prise de décision et dans le débat public portant sur les questions d'éducation en Afrique.

## **OBJECTIFS SPECIFIQUES**

- Favoriser une meilleure appropriation du programme et de ses résultats par les décideurs éducatifs des pays membres (en particulier les ministres, les correspondants nationaux et les cadres des ministères de l'Education).
- Accentuer le rôle des équipes nationales PASEC dans le mécanisme d'information sur les activités d'évaluation.
- Renforcer la capacité de certains groupes de la communauté éducative à interpréter et réutiliser les résultats du PASEC.
- Créer ou enrichir des moments de dialogue entre les chercheurs, les décideurs et la communauté éducative au sujet de la démarche et des résultats du PASEC.
- Outiller la Secrétaire générale de la CONFEMEN pour lui permettre de porter les résultats du PASEC auprès des ministres et sur les scènes éducative et francophone internationales.

## **PUBLICS CIBLES**

Ministres de la CONFEMEN

Correspondants nationaux de la CONFEMEN

Cadres des ministères de l'Education des pays membres

Equipes nationales PASEC

Secrétaire générale de la CONFEMEN et membres du STP

Différents groupes de la communauté éducative, spécialement ceux des pays PASEC

## **CONTEXTE**

### **A) Activités de communication réalisées à ce jour et en cours**

Depuis 2003, plusieurs initiatives de communication ont été entreprises, principalement par l'équipe du PASEC au STP, dans le but de mieux faire connaître le programme et ses résultats. L'idée sous-jacente à ces activités était la suivante : si les résultats du PASEC sont peu pris en compte, c'est qu'ils ne sont pas connus et/ou pas assez clairement expliqués. Une opération de diffusion et de vulgarisation scientifique a par conséquent donné lieu à la production de plusieurs outils :

- *Des brochures synthétisant et vulgarisant les résultats des études*  
Cinq brochures ont été produites à ce jour : Sénégal, Togo, Mali, Niger et profils enseignants (et leur effet sur la qualité de l'enseignement primaire). Il

est prévu que deux nouvelles brochures voient le jour avant le mois de septembre 2005 : Mauritanie et Tchad.

- *Une nouvelle brochure de présentation du programme*

Une version anglaise de cette brochure est également en train d'être produite.

- *Des communiqués de presse et des publiereportages*

Ces communiqués ont notamment servi à diffuser le bilan des ateliers de restitution au Sénégal et au Togo. Deux publiereportages portant sur la tenue des ateliers annuels de formation du PASEC (2003 et 2004) ont été publiés dans un quotidien sénégalais.

- *Une lettre d'information intégrant une rubrique Recherche*

*CONFEMEN Infos*, la lettre d'information du STP, a été revue et relookée en 2004. Dorénavant, chaque numéro comporte au moins deux pages consacrées aux nouvelles du PASEC. La lettre d'information est envoyée à 800 destinataires en format imprimé ou électronique.

- *Une rubrique PASEC sur [www.confemen.org](http://www.confemen.org)*

Le nouveau site web de la CONFEMEN abrite une rubrique dédiée au PASEC. Une première mise à jour du site est en cours. Une fois ce travail effectué, les internautes pourront télécharger tous les documents du PASEC : rapports, notes techniques et documents de formation, brochures vulgarisées et autres publications.

- *Des articles scientifiques dans les bulletins d'autres organisations*

Un article analysant les progrès en matière de scolarisation au Niger, rédigé en collaboration avec le Pôle de Dakar, est paru dans *La lettre de l'ADEA* (Association pour le développement de l'éducation en Afrique) en octobre 2004. Un autre article traitant des enjeux du redoublement en Afrique est en cours de préparation pour parution dans la même publication.

- *Un ouvrage de synthèse et de réflexion accessible aux non-spécialistes*

Cet ouvrage a pour thème le redoublement en Afrique. La réflexion proposée s'appuie en grande partie sur les données inédites en Afrique recueillies par le PASEC dans le cadre des trois suivis de cohorte (Sénégal, Côte d'Ivoire et Burkina Faso). La rédaction est en cours, les conseillers veillant à ce que le contenu soit présenté de la manière la plus conviviale possible pour intéresser également les non-spécialistes. Il est prévu que 1000 exemplaires de l'ouvrage soient produits d'ici la fin du mois d'août. Des discussions ont été entamées avec le Fonds fiduciaire norvégien pour l'éducation dans l'objectif de produire une version anglaise de la publication.

Par ailleurs, surtout depuis 2003, le PASEC a accru sa participation scientifique à des rencontres internationales :

- La biennale de l'ADEA, décembre 2003
- Deux ateliers annuels de formation organisés par la Banque mondiale, 2002 et 2003
- Le Séminaire national sur la qualité de l'éducation au Sénégal, 2003
- L'atelier de concertation des coordonnateurs EPT des pays francophones d'Afrique, juin 2004
- La Conférence sur les enseignants non fonctionnaires du primaire, novembre 2004
- Dakar +5 : la revue de la mise en œuvre du Cadre d'action de Dakar pour l'EPT en Afrique, juin 2005.

### *Résultats obtenus*

Cette vaste opération de communication a eu pour effet (i) de rendre le PASEC plus visible, (ii) de lui permettre de développer des formats de présentation plus adaptés aux différents groupes intéressés à ses travaux ainsi que de s'adresser plus clairement et plus régulièrement à des publics non scientifiques et (iii) de renforcer sa capacité à exposer ses travaux. L'équipe a reçu davantage de manifestations d'intérêt envers ses activités : nouveaux partenariats techniques et financiers, commentaires et réactions, demandes de renseignements supplémentaires et d'obtention de documents.

## **B) Disposition actuelle des publics cibles à l'égard du PASEC**

Toutefois, ces résultats encourageants ne semblent pas se répercuter aussi fortement qu'on l'aurait voulu sur l'attitude des intervenants les plus directement concernés par les évaluations PASEC. En effet, l'analyse de la disposition actuelle des intervenants clés à l'égard du programme soulève un questionnement de fond : Et si une meilleure diffusion des résultats ne garantissait pas nécessairement une meilleure utilisation de ces derniers ? Cette analyse s'appuie sur des observations notées lors de rencontres importantes et récentes. Dans l'ensemble, elle montre qu'il est nécessaire d'identifier de nouveaux mécanismes de communication si l'on veut favoriser une meilleure appropriation et une plus grande utilisation des résultats du PASEC par les pays membres.

- **Ministres et correspondants nationaux de la CONFEMEN**

Une appropriation partielle des résultats malgré une reconnaissance du travail effectué

La plus récente session ministérielle de la CONFEMEN, tenue en octobre 2004 à Grand-Baie, avait justement pour thème l'évaluation. A cette occasion, l'équipe PASEC a exposé aux ministres les principaux résultats obtenus à la suite de l'évaluation en Côte d'Ivoire (redoublement), au Togo (formation et recrutement des maîtres), ainsi qu'au Mali et au Niger (enseignants contractuels). Or le débat qui a suivi la présentation a été pénalisé par des échanges trop limités entre le PASEC et les ministres. De plus, les discussions ont largement dépassé le cadre des résultats du PASEC pour traiter plutôt de certaines réalités et contraintes auxquelles font face les décideurs. Malgré tout, les ministres « ont félicité l'équipe du PASEC pour la qualité de son travail » et ont « reconnu la fiabilité et la validité des résultats obtenus »<sup>10</sup>.

Lors du même événement, les correspondants nationaux de la CONFEMEN ont eu droit à une présentation similaire. Cependant, le déroulement des discussions a été différent. En effet, les correspondants nationaux ont adressé de nombreuses questions à l'équipe PASEC concernant les résultats présentés. Ils ont de plus souhaité être informés de l'impact des travaux du PASEC sur les politiques éducatives des pays ayant fait l'objet d'études. Quelques mois plus tôt, en juin 2004, au moment de la réunion du groupe de travail des correspondants nationaux des pays membres du Bureau de la CONFEMEN, la situation avait été plus nuancée. L'exposé des résultats du PASEC avait alors donné lieu à des discussions portant à la fois sur les thèmes abordés et sur d'autres sujets n'ayant pas trait à la

---

<sup>10</sup> Actes de la 51<sup>e</sup> Session ministérielle de la CONFEMEN, Grand-Baie (Maurice), 18-22 octobre 2004.

présentation. Il avait de plus été constaté que certains participants démontraient une connaissance incomplète des principes méthodologiques du PASEC.

- **Equipes nationales PASEC**

*Des membres fortement interpellés par le décalage entre démarche de recherche et attentes du politique*

En juin 2004, l'atelier de formation du PASEC a réuni au Sénégal une trentaine de membres des équipes nationales impliquées dans la réalisation des études du PASEC. Un des thèmes abordés lors des discussions qui ont suivi la formation pratique a été la problématique de la relation évaluateur-décideur. Ce thème, en particulier la question du décalage entre la démarche de recherche et les attentes du politique, a fortement interpellé les participants de l'atelier. Ceux-ci ont longuement débattu du rôle de l'évaluateur et ont convenu que ce rôle consistait autant à analyser des situations qu'à alimenter un débat. Partant de là, ils ont rappelé l'importance d'animer un débat national autour des résultats des études du PASEC et souhaité que les ministres de la CONFEMEN soient davantage sensibilisés à la démarche d'évaluation.

- **Différents groupes de la communauté éducative**

*Des réactions vives qui suggèrent une connaissance incomplète de la démarche d'évaluation et une capacité limitée à réutiliser les résultats du PASEC*

Les résultats de la récente évaluation menée par le PASEC au Mali, portant sur la performance des enseignants contractuels, ont été restitués en octobre 2004. Lors de ce séminaire, étaient présents les représentants des autorités, les membres de l'équipe nationale PASEC, des représentants de chaque groupe de la communauté éducative du pays (syndicats d'enseignants, directeurs d'établissements, instituts de formation, associations de parents d'élèves, ONG), de même que deux conseillers du STP. Les résultats de l'étude étaient très délicats, les réactions des participants ont été vives et cette situation extrême a mis en évidence le fait que les séminaires de restitution, de manière générale, tels qu'ils sont pratiqués actuellement, sont peut-être un moment d'information mais ne peuvent constituer le lieu de lancement d'un débat national. En effet, il a été observé que la plupart des participants au séminaire avaient en quelque sorte été parachutés dans le processus : ils connaissaient peu le PASEC et la démarche d'évaluation ; ils n'avaient pas été informés de la tenue de l'étude et avaient encore moins été associés à son déroulement. De plus, ils ont semblé peu à l'aise dans l'exercice de recevoir des résultats de recherche et de les réutiliser.

Des constats semblables ont été établis à l'occasion de la Conférence sur les enseignants non fonctionnaires du primaire, en novembre 2004, à laquelle ont notamment pris part 12 pays membres de la CONFEMEN. Le PASEC y était pour présenter les résultats d'une vaste analyse traitant de l'influence du statut enseignant sur les acquisitions des élèves dans neuf pays. Au moment de leur présentation, ces résultats ont été très mal accueillis par un groupe d'intervenants, les syndicats d'enseignants fonctionnaires, qui avaient jusqu'alors été tenus peu informés des activités du programme. On a remis en cause la méthodologie et les résultats, alors que ces résultats appuyaient parfois le discours de certains intervenants. Toutefois, rétrospectivement, il a été constaté qu'ils ont contribué à la création d'un consensus de la communauté éducative. En effet, certaines des orientations dégagées par les participants au terme de la rencontre reprenaient les pistes d'action formulées par le PASEC.

L'attitude des journalistes lors du même événement a été différente. Grâce au Groupe de travail de l'ADEA sur la communication pour l'éducation et le développement (COMED), la conférence a bénéficié d'une importante couverture de presse. On a pu noter que la plupart des articles publiés ont évité de mentionner le PASEC, mais ont très souvent repris ses conclusions sans les lui attribuer.

- **Membres du STP**

Un intérêt grandissant à mettre en valeur les résultats du PASEC

La Secrétaire générale et le conseiller à la programmation manifestent un grand intérêt à mettre en valeur les résultats des études du PASEC. Cela se traduit notamment par l'intégration dans les présentations de la Secrétaire générale d'éléments factuels issus des évaluations PASEC qui permettent d'appuyer le positionnement de la CONFEMEN sur certains sujets.



## CONSIDERATIONS STRATEGIQUES

Partant de cette analyse, les nouveaux mécanismes de communication à envisager doivent, plutôt que d'intensifier davantage la diffusion une fois les résultats obtenus, mettre l'accent sur le renforcement des liens entre les intervenants directement concernés par les évaluations PASEC.

Ces mécanismes doivent tenir compte de plusieurs aspects :

- La recherche opérée par le PASEC et la prise de décisions par les ministres de la CONFEMEN sont des processus distincts, chacun ayant ses priorités respectives.
- La relation qui unit l'expertise technique du PASEC et le processus de prise de décision implique d'autres acteurs que l'équipe PASEC et les ministres de la CONFEMEN.
- L'utilisation des résultats du PASEC ne doit pas nécessairement être pensée en fonction d'une décision qui serait provoquée directement et uniquement par les résultats des évaluations PASEC.

De plus, dans la réflexion visant à identifier ces mécanismes, il est nécessaire de reconnaître les facteurs qui peuvent faciliter l'établissement et le maintien de liens permanents entre les intervenants ou, au contraire, qui peuvent constituer un frein.

- ***L'existence d'un mécanisme d'échange continu***

Le fait qu'il existe déjà plusieurs moments, comme les réunions ministérielles, où l'équipe PASEC et les ministres ont l'occasion de se rencontrer est un atout. Il est également possible de s'appuyer sur les mécanismes qu'a mis sur pied le STP pour correspondre avec les ministères, par exemple les courriers envoyés au cours de la réalisation des évaluations et la lettre d'information trimestrielle du STP. Du côté des échanges en provenance des ministères vers le STP, on ne trouve malheureusement pas encore de mécanisme permettant d'échanger de l'information de manière plus informelle, mis à part les échanges techniques qui ont lieu entre les équipes nationales PASEC et les conseillers techniques. Enfin, rares sont les moments d'interaction avec les groupes de la communauté éducative ayant pour sujet les résultats du PASEC ; seuls les séminaires de restitution peuvent être considérés.

- ***L'implication soutenue des acteurs aux différentes étapes de la recherche***

A toutes les étapes d'une évaluation PASEC, ministres, conseillers techniques, équipes nationales PASEC et correspondants nationaux sont sollicités ou informés des progrès de l'évaluation. Cependant, l'année au cours de laquelle s'effectuent l'analyse et la rédaction du rapport est généralement marquée par l'absence d'échange avec le ministre. Par ailleurs, les groupes de la communauté éducative ne sont généralement mis au courant de la tenue de l'évaluation qu'à la toute fin du processus.

- ***Le contexte international favorable aux évaluations***

Depuis le Forum mondial sur l'éducation de Dakar, en 2000, le PASEC bénéficie d'un contexte international tout à fait favorable à l'utilisation de ses résultats. En effet, les initiatives internationales lancées à cette occasion, comme l'initiative renforcée en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTe) et l'initiative Fast Track, ainsi que les

plans d'action nationaux mis en place imposent souvent un suivi de la qualité de l'éducation. Dans ce contexte, les résultats du PASEC peuvent constituer une base de discussion pour les pays.

- **Le rôle de la Secrétaire générale en tant que médiateur entre le processus de recherche et la prise de décision politique**

Par sa position, la Secrétaire générale est un médiateur entre le processus de recherche et la prise de décision politique. Or ce rôle en est un de premier plan dans l'utilisation des résultats du PASEC. Il reste des marges de manoeuvre pour exploiter davantage cette fonction de médiation, notamment en fournissant à la Secrétaire générale des outils qui l'aideront à porter les résultats issus des évaluations.

- **La capacité limitée de certains groupes à s'approprier des résultats de recherche**

Il a été constaté que plusieurs groupes de la communauté éducative éprouvent des difficultés à appréhender des résultats de recherche. C'est l'une des raisons qui ont motivé la création de plusieurs structures visant à promouvoir le dialogue sur les politiques éducatives, notamment à travers le renforcement des capacités. Le Groupe de travail de l'ADEA sur la communication pour l'éducation et le développement (COMED) est un exemple de structures sur lesquelles il est possible d'appuyer certaines actions de communication.

## QUELQUES PISTES D'ACTION ENVISAGEES

L'identification des stratégies envisagées s'appuie sur l'idée qu'une véritable intégration de la communication au processus de recherche est souhaitable pour permettre des interactions intenses et soutenues entre les intervenants.

<b>Objectif</b>	<b>Publics cibles</b>	<b>Types de stratégies envisagées</b>
1. Favoriser une meilleure appropriation du programme et de ses résultats	Ministres	Inviter les ministres ayant pris des décisions liées à des thèmes abordés par le PASEC à faire part de leur expérience lors des réunions statutaires de la CONFEMEN Proposer aux ministres qui ont accueilli dans leur pays une évaluation PASEC de présenter ce qu'ils en retirent lors des réunions statutaires de la CONFEMEN Préparer des notes d'orientation sur la position de la CONFEMEN concernant les thèmes abordés par le PASEC

	Correspondants nationaux	Inclure un volet de sensibilisation au PASEC lors de chaque atelier de formation des CN Mettre sur pied des mécanismes encourageant les CN à relayer au STP l'information sur les politiques éducatives dans leur pays en lien avec les thèmes abordés par le PASEC
2. Accentuer le rôle des équipes nationales dans le mécanisme d'information sur les activités d'évaluation	Equipes nationales PASEC	Intégrer dans une mission d'appui des conseillers techniques ou lors d'un atelier de formation PASEC un volet axé sur la sensibilisation des équipes à leur rôle en tant qu'évaluateur et aux aspects communicationnels sous-jacents Accroître la participation des équipes dans la présentation des résultats au moment du séminaire de restitution Elaborer un mécanisme permettant à l'équipe de transmettre les résultats de l'évaluation aux écoles ayant participé à l'étude Augmenter les échanges d'information scientifique entre les équipes et les conseillers techniques
	Equipes nationales PASEC et Correspondants nationaux	Donner au responsable technique de l'équipe, en collaboration avec le CN, la responsabilité d'informer le ministre des progrès de l'évaluation (surtout au cours de l'année séparant la seconde phase d'enquête de la restitution des résultats) Favoriser la création de liens entre le responsable technique de l'équipe et le CN, et les journalistes du COMED présents dans le pays
3. Renforcer la capacité de certains groupes à interpréter et réutiliser les résultats du PASEC	Syndicats d'enseignants Associations de chefs d'établissements Associations de parents d'élèves	Proposer et participer à des ateliers de formation/sensibilisation organisés par des organisations visant à promouvoir le dialogue sur les questions de politiques éducatives en Afrique, comme l'ADEA
	Journalistes spécialisés en éducation	Faire connaître le PASEC auprès des journalistes (COMED et autres) et les informer régulièrement des nouvelles du programme
4. Créer ou enrichir des moments de dialogue au sujet de la démarche et des résultats du PASEC	Ministres Correspondants nationaux Equipes nationales PASEC Communauté éducative	Traiter l'information sur les politiques éducatives reçues des CN et la diffuser pour qu'elle puisse être utile aux autres pays membres (format à déterminer) Repenser l'organisation des

		séminaires de restitution pour en faire de véritables lieux de dialogue national plutôt que de simples moments d'information (notamment en ce qui concerne les participants, possibilité d'inviter les directeurs et maîtres des écoles ayant participé à l'étude)
5. Outiller la Secrétaire générale de la CONFEMEN pour lui permettre de porter les résultats du PASEC	Secrétaire générale Conseiller à la programmation et conseiller en communication du STP	Préparer des notes d'orientation destinées à la Secrétaire générale sur les résultats du PASEC et la position de la CONFEMEN sur les thèmes soulevés  Faciliter la collaboration entre le conseiller en communication PASEC et le conseiller à la programmation

## CONDITIONS DE REALISATION DU PLAN

Ce plan de communication ne pourra être réalisé que si les conditions suivantes sont réunies :

- *Maintenir la qualité des évaluations conduites par le PASEC*

Une stratégie de communication, la meilleure soit-elle, ne pourra remplacer la recherche elle-même. Si l'on veut que les résultats du PASEC soient utiles aux pays, la première condition est de produire des évaluations de qualité. Pour ce faire, l'équipe PASEC au STP est le point central. Sa taille, sa composition et sa stabilité sont les trois facteurs essentiels qui lui permettront de mener à bien les activités d'évaluation qui vont croissant (Cf. procès-verbal du Comité scientifique, février 2005). Les circonstances actuelles montrent néanmoins que cet état n'est pas atteint. En effet, dès la fin du mois d'août 2005, le nombre de conseillers, tous statuts confondus, passera de sept à quatre. Qui plus est, l'équipe ne comptera plus parmi ses membres de conseiller senior.

Pour finaliser le plan de communication et mettre en œuvre certaines actions prévues, il sera nécessaire de s'appuyer sur un conseiller d'expérience, tout en s'assurant que le temps passé à participer à des activités de communication n'handicape le travail de fond du PASEC.

- *Disposer, dans la durée, de compétences spécifiques en communication en appui à la recherche*

Le type de stratégies proposées dans ce plan ne correspond pas à ce que mettent de l'avant la plupart des plans de communication standard. Le conseiller qui serait chargé de sa mise en œuvre devra posséder des compétences spécifiques en communication en appui à la recherche en plus d'une excellente connaissance du PASEC. Ces compétences lui permettront également de poursuivre les activités de communication engagées depuis 2003, en collaboration avec le conseiller en communication du STP.

La mise en œuvre d'un tel plan nécessite de plus une certaine continuité, c'est-à-dire qu'elle doit être orchestrée et suivie par le même conseiller. Or, jusqu'à ce jour, cette continuité n'est pas non plus assurée en matière de communication au PASEC. La conseillère en communication actuelle a été recrutée sur une base temporaire,

jusqu'en août 2005. Avant cela, la communication du PASEC a été assurée successivement par deux stagiaires envoyées chacune pendant six mois par le Ministère des Relations internationales du Québec. Il est prévu qu'un troisième stagiaire prenne le relais en octobre 2005 pour une durée de six mois seulement, après deux mois de vacance à cette fonction.

- ***Pouvoir s'appuyer sur l'expertise des équipes nationales***

Plusieurs des stratégies envisagées reposent sur les équipes nationales. Cependant, avant de jouer un rôle dans le mécanisme d'information sur les activités d'évaluation, les équipes nationales doivent d'abord être en mesure d'effectuer leur travail premier : prendre en charge les opérations d'évaluation sur le terrain et participer aux analyses et à la rédaction du rapport de recherche. Malheureusement, on constate aujourd'hui que les équipes nationales font preuve de niveaux de compétences très variés et que cette situation se révèle souvent problématique.

- ***Disposer de ressources suffisantes***

Pour le moment, une grande partie des stratégies envisagées s'intègrent dans le cadre d'actions ou d'événements existants et déjà prévus au budget. Outre le soutien renforcé apporté à l'organisation des séminaires de restitution, les activités de communication suggérées appelleront surtout des investissements en termes de ressources humaines.

# ***Règlement intérieur***

du Secrétariat Technique Permanent de la CONFEMEN

## Préliminaire

En exécution des dispositions législatives en matière de travail en vigueur au Sénégal et en conformité avec les textes fondamentaux de la Conférence des Ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), il est établi le présent règlement intérieur qui s'applique aux personnels du Secrétariat Technique Permanent (STP) de la CONFEMEN.

Le STP a pour mandat essentiel d'assurer l'exécution et le suivi des actes de la Conférence.

## **Chapitre 1 : Dispositions générales**

**Article 1.1.** : Le STP comprend un (e) Secrétaire général (e), un personnel d'encadrement et un personnel de service.

Les membres des personnels sont placés sous l'autorité du (de la) Secrétaire Général (e) et sont responsables devant lui (elle) de l'exécution de leurs fonctions et du respect de la réglementation en vigueur à la CONFEMEN.

**Article 1.2.** : Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres des personnels doivent œuvrer au renforcement de l'image de la CONFEMEN et au maintien, au STP, d'un climat social propice au travail.

**Article 1.3.** : Les personnels du STP ont pour mission essentielle de réaliser les tâches qui leur sont confiées. Ils sont liés par l'obligation de réserve professionnelle pour tout ce qui concerne les faits, documents ou informations dont ils ont pu avoir connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Sauf sur autorisation du (de la) Secrétaire Général (e), ils ne doivent à aucun moment communiquer à qui que ce soit, ou utiliser dans leur intérêt propre, un renseignement dont ils ont eu connaissance du fait de leur situation officielle et qui n'a pas été rendu public. La cessation de leurs fonctions à la CONFEMEN ne les dégage pas de cette obligation.

**Article 1.4.** : Dans le cadre de l'exécution des tâches qui leur sont confiées, les personnels sont appelés à mettre en application les notes de service, les textes fondamentaux (RAF et Statuts) et autres textes réglementaires, instruits par le (la) Secrétaire général (e) dans le cadre du bon fonctionnement du STP.

**Article 1.5.** : Les personnels du STP ne doivent pas avoir, par eux-mêmes, ou par personnes interposées, et sous quelque dénomination que ce soit, dans une entreprise ou un organisme en relation avec la CONFEMEN, des intérêts de nature à compromettre leur indépendance.

**Article 1.6.** : Aucune ressource financière ou matérielle mise à disposition des personnels dans le cadre de leurs fonctions ne doit être utilisée à d'autres fins.

Les personnels doivent veiller à l'entretien et à la préservation du matériel et des locaux mis à leur disposition.

Le lieu de travail doit être préservé de toutes les visites personnelles intempestives ou de nature à perturber le fonctionnement normal du service.

**Article 1.7.** : Les responsabilités des membres du personnel ont un caractère international. Dans l'accomplissement de leurs fonctions, les membres des personnels ne doivent ni solliciter ni accepter d'instructions provenant d'un gouvernement ou d'une autorité extérieure. Ils ont le devoir d'éviter tout acte et toute déclaration publique qui pourrait avoir des répercussions dommageables, eu égard au caractère international de leurs fonctions.

**Article 1.8.** : Aucun membre des personnels ne peut accepter des faveurs et des cadeaux en nature ou en espèces émanant d'un gouvernement quelconque, ou de toute autre source extérieure, dans l'intention de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions.

**Article 1.9.** : Les droits de propriété, droits d'auteur et tous les autres droits de quelque nature que ce soit concernant les matériels et documents produits par les personnels dans l'exercice de leurs fonctions appartiennent exclusivement à la CONFEMEN. En conséquence, ils ne peuvent ni les publier ni les faire publier individuellement ou collectivement.

**Article 1.10.** : Il est institué des réunions trimestrielles de coordination sur le fonctionnement courant du STP, réunions auxquelles participent tous les personnels.

**Article 1.11.** : Toute absence requiert si possible une autorisation préalable du (de la) Secrétaire général (e).

**Article 1.12.** : Au titre de chaque année civile, tout membre du personnel du STP est soumis à une évaluation fonctionnelle individuelle par le (la) Secrétaire Général € visant à vérifier, en fonction du profil du poste établi par elle-même, le niveau de réalisation des missions confiées à l'agent ainsi que son insertion dans l'équipe du STP.

La procédure d'évaluation comprendra également un examen des voies et moyens à mobiliser pour améliorer, en tant que de besoin, les prestations professionnelles de l'agent.

Les résultats de l'évaluation font l'objet d'un rapport établi par le (la) Secrétaire Général (e) et co-signé par l'agent concerné.

Pour les personnels expatriés et mis à la disposition, la procédure d'évaluation associera, dans la perspective d'une plus grande efficacité, les autorités du pays d'origine.

## **Chapitre 2 : Dispositions applicables au personnel d'encadrement**

### ***- Des missions***

#### **Article 2.1. : Le (la) Secrétaire général (e)**

Le (la) Secrétaire général (e) assure l'exécution et la coordination générale des actes de la Conférence et rend compte de son activité.

Il (elle) est responsable du bon fonctionnement du STP et exerce le pouvoir hiérarchique sur l'ensemble des personnels. A ce titre, il (elle) prend les actes d'administration conformément aux dispositions légales concernant chaque personnel.

En cas d'absence, le (la) Secrétaire général (e) désigne un (une) intérimaire pour la période qui se charge de traiter les affaires courantes.

#### **Article 2.2. : Le (la) conseiller (ère) à la programmation**

Le (la) conseiller (ère) à la programmation assiste et conseille le (la) Secrétaire général (e) dans l'élaboration, l'exécution et le suivi des programmes d'activités.

#### **Article 2.3. : Les conseillers (ères) techniques PASEC**



Les conseillers (ères) techniques PASEC assurent l'exécution et le suivi de ce programme.

Le (la) Secrétaire Générale désigne un coordinateur technique (coordinatrice technique), sur proposition des membres de l'équipe. Le coordinateur (coordinatrice) est chargé (e) d'assurer l'animation scientifique et technique de leurs travaux.

#### **Article 2.4. : Le (la) conseiller (ère) en communication**

Le (la) conseiller (ère) en communication assiste et conseille le (la) Secrétaire général (e) dans la planification, la gestion et le développement de la communication de la CONFEMEN.

#### **Article 2.5. : Le (la) documentaliste**

Le (la) documentaliste gère les ressources documentaires du STP et répond à la demande des utilisateurs.

#### **Article 2.6. : Le (la) gestionnaire comptable**

Le (la) gestionnaire comptable assiste et conseille le (la) Secrétaire général (e) dans toutes les activités de gestion. Il (elle) tient la comptabilité du STP.

**Article 2.7.** : Les articles 2.1 à 2.6 sont élaborés conformément au document de descriptif des tâches des personnels du STP.

#### ***- Des responsabilités et privilèges***

**Article 2.8.** : Le personnel cadre participe aux réunions programmées ou convoquées par le (la) Secrétaire Général (e) et doit assumer les missions qui lui sont confiées. Il doit faire preuve d'engagement et de disponibilité dans l'exercice de ses fonctions. Il a pour mission principale de mettre en œuvre la programmation annuelle adoptée par la CONFEMEN et de rendre compte régulièrement de l'état d'avancement de son travail.

Des réunions mensuelles de coordination sont instituées pour le suivi de l'exécution du programme d'activités.

Des réunions de concertation régulières sont instituées entre les membres du personnel d'encadrement, notamment pour échanger de l'information sur leurs dossiers respectifs. Le (la) Conseiller (ère) à la programmation convoque et préside la réunion; il (elle) rend compte oralement au (à la) Secrétaire Général (e).

**Article 2.9.** : Outre les dispositions du présent règlement, le personnel mis à disposition par les Etats ou gouvernements membres est soumis aux conventions

et/ou règlements qui lui sont applicables dans son administration d'origine. En cas de contradiction entre les conventions et/ou règlements auxquels le personnel mis à disposition est assujéti et le présent règlement, des solutions seront recherchées à l'amiable.

**Article 2.10.** : Des privilèges et immunités sont consentis aux membres du personnel d'encadrement expatrié, conformément à l'Accord de siège signé entre la CONFEMEN et le pays hôte.

**Article 2.11.** : Le personnel d'encadrement recruté par la CONFEMEN bénéficie d'une couverture médicale, dans les conditions et selon des modalités arrêtées par le Bureau de la Conférence.

### ***- Des horaires et congés***

**Article 2.12.** : La durée normale de travail est de 39 heures/semaine, réparties comme suit :

Lundi à jeudi : de 8h 00 à 17h 30 avec une pause de 1 h, de 12 h 30 à 13 h 30.

Vendredi : de 8h00 à 13 h

Toutefois un aménagement individuel du temps de travail peut être négocié. Cet aménagement est soumis à l'approbation du (de la) Secrétaire Général (e).

Est considérée comme durée de travail le temps pendant lequel le membre du personnel est à la disposition effective du STP; ne sont pas pris en compte à cet égard le temps de trajet depuis la résidence au lieu de travail, ni les temps de repos pendant lesquels le personnel n'est pas à la disposition effective du STP. La pause repas est considérée comme temps de repos.

Toute absence non justifiée et/ou non autorisée donne lieu à une imputation sur le congé annuel dû à l'intéressé (e), ce qui n'exclue pas d'autres mesures administratives.

**Article 2.13.** : De retour d'une mission de travail à l'étranger au delà de 22 heures, le personnel d'encadrement peut bénéficier d'une matinée de repos le lendemain. L'heure de référence est l'heure effective d'arrivée du vol.

Le temps de travail effectué en dehors des jours ouvrables et autorisé par le (la) Secrétaire Général (e) peut être compensé par un congé d'une durée équivalente pris à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

**Article 2.14.** : Pour le personnel recruté par la CONFEMEN, le droit de jouissance au congé est acquis après une période minimale de service effectif de 11 mois.

**Article 2.15.** : Pour ce personnel, la durée du congé payé à la charge de la CONFEMEN est déterminée à raison de 2 jours ouvrables par mois de service effectif.

## **Chapitre 3 : Dispositions applicables au personnel de service**

### **Du contrat de travail**

**Article 3.1.** : Les conditions d'embauche du personnel de service du STP sont spécifiées, pour chacun en ce qui le concerne, dans un contrat de travail signé entre l'employé et le (la) Secrétaire général (e) de la CONFEMEN. Ce contrat est établi conformément aux dispositions du Code du travail en vigueur au Sénégal.

### **Des horaires et congés**

#### **Article 3.2.** :

La semaine de travail est de 37 heures/semaine, réparties comme suit :

Lundi à jeudi : de 8h 00 à 17h avec une pause de 1 h, de 12 h 30 à 13 h 30.

Vendredi : de 8h00 à 13 h

L'accès au bureau pendant la pause n'est pas interdit.

Au-delà de ces horaires, la présence d'un membre du personnel de service dans les locaux du STP doit être dûment motivée par des raisons de service attestées par l'autorité hiérarchique.

**Article 3.3.** : Les membres du personnel de service peuvent être autorisés par l'autorité hiérarchique à effectuer des heures supplémentaires, conformément aux dispositions prévues par le Règlement Administratif et Financier.

**Article 3.4.** : Le droit de jouissance au congé est acquis après une période minimale de service effectif égale à 11 mois.

**Article 3.5.** : La durée du congé payé à la charge de la CONFEMEN est déterminée à raison de 2 jours ouvrables par mois de service effectif.

A l'effet d'une meilleure organisation du travail, la jouissance d'un congé annuel doit intervenir avant la fin de l'année considérée, à moins d'une autorisation accordée par le (la) Secrétaire général (e).

## **Des droits et obligations**

**Article 3.6.** : Sauf dispositions plus favorables prises par les Instances de la CONFEMEN, les droits et avantages découlant du code de travail au Sénégal sont reconnus et accordés au personnel de service du STP.

### **Article 3.7.** :

L'évaluation du rendement du personnel de service doit être faite de façon continue par le supérieur hiérarchique direct, sur la base d'objectifs préalablement fixés en concertation avec le personnel, d'indicateurs de résultats et de fiches de supervision. Ces instruments sont élaborés par le pôle d'ancrage.

## **Evaluation et avancement**

**Article 3.8.** : Il est institué une commission d'évaluation du personnel de service du Secrétariat technique permanent chargé d'apprécier son rendement. Elle se réunit 2 fois par an sur convocation du (de la) Secrétaire Général (e).

Elle est composée comme suit :

- Le (la) Secrétaire général (e), président (e)
- La ou les personnes représentant le pôle d'ancrage
- Le membre du personnel de service concerné.

Les comptes rendus des travaux de la commission d'évaluation sont transmis à la commission d'avancement.

**Article 3.9.** : Il est institué une commission d'avancement du personnel de service du Secrétariat technique permanent, composée comme suit :

- Le (la) Secrétaire général (e), président (e)
- Deux conseillers (ères) techniques
- Le (la) Gestionnaire comptable, rapporteur
- Un (e) représentant (e) du personnel de service.

**Article 3.10.** : Les avancements d'échelon se feront tous les deux ans sur la base d'une notation favorable du personnel d'encadrement concerné et après avis de la Commission d'avancement.

Le personnel peut bénéficier d'un avancement exceptionnel d'échelon basé sur le mérite professionnel de l'employé, sur recommandation expresse de la commission d'avancement.

**Article 3.11.** : La commission d'avancement se réunit une fois par an pour se prononcer sur les avancements du personnel sur la base des fiches d'évaluation et de supervision élaborées et complétées par le personnel d'encadrement concerné.

### ***Permissions d'absences – Absences non justifiées, retards***

**Article 3.12.** : Dans la limite annuelle de dix jours, les permissions exceptionnelles qui auraient été accordées au travailleur à l'occasion des événements familiaux suivants ne peuvent être déduites de la durée du congé acquis :

- Mariage du travailleur .....3 jours
- Mariage d'un de ses enfants, d'un frère ou d'une sœur ..... 1 jour
- Décès d'un conjoint ou d'un descendant en ligne directe .....4 jours
- Décès d'un ascendant en ligne directe, d'un frère ou d'une sœur..... 2 jours
- Décès d'un beau-père ou d'une belle-mère.....2 jours
- Naissance d'un enfant.....1 jour
- Baptême d'un enfant.....1 jour
- Première communion.....1 jour
- Hospitalisation d'un conjoint ou d'un enfant du travailleur.....1 jour

**Article 3.13.** : Toute demande de permission d'absence ou de jouissance de congé annuel ou exceptionnel doit être adressée au (à la) Secrétaire général (e) au moins 48 heures avant, dans la mesure du possible.

**Article 3.14.** : Les absences et les retards répétés non justifiés sont passibles de sanction allant de la réprimande à la mise à pied sans salaire ni indemnité ou au renvoi, avec ou sans préavis.

**Article 3.15.** : Les sorties non motivées par des raisons professionnelles dûment justifiées doivent faire l'objet d'autorisation, et le temps qui y est consacré doit être récupéré.

### ***Absences pour maladie et accident non professionnel***

**Article 3.16.** : Toute absence non autorisée doit être justifiée. Au delà de 24 heures, toute absence pour maladie doit être justifiée par un certificat médical. Ces absences pour maladie ne peuvent excéder 10 jours dans l'année, sous peine d'être déduites du congé annuel.

Les absences justifiées par l'incapacité résultant de maladie et d'accident non professionnel ne constituent pas une cause de rupture de contrat de travail dans la limite de 6 mois; ce délai peut être prorogé jusqu'au remplacement du travailleur.

Les indemnités à accorder et les délais de prorogation seront déterminés en conformité avec les dispositions mentionnées dans le code du travail sénégalais.

### ***Couverture médicale***

**Article 3.17.** : Le personnel de service bénéficie d'une couverture médicale, dans les conditions et selon des modalités arrêtées par le Bureau de la Conférence.

### ***Obligations professionnelles***

**Article 3.18.** : Il est requis du personnel de service :

Une disponibilité entière et l'exclusivité de service pendant les heures de travail

D'exécuter dans le délai imparti et avec efficacité les tâches spécifiques ou relevant des activités qui lui sont dévolues.

### **Du (de) l'Attaché (e) administratif (ve)**

**Article 3.19.** : L'Attaché (e) administratif (ve) a pour principale tâche d'assister de manière étroite le (la) Secrétaire général (e). Il (elle) est aussi chargé (e) du secrétariat du (de la) conseiller (ère) à la programmation et du (de la) Gestionnaire Comptable.

### ***Du chauffeur/coursier***

**Article 3.20.** : Le chauffeur est rattaché au (à la) Secrétaire général (e). Il est également coursier, notamment pour tout ce qui concerne le courrier. Pour les courses, un cyclomoteur et un casque pour la conduite lui sont affectés. Dès lors, il est requis de sa part le port du casque conformément à la législation en la matière. Toute conséquence découlant du non respect de sa part du port du casque pendant la conduite est de sa responsabilité entière.

**Article 3.21.** : La discipline et la diligence requises doivent être de rigueur dans l'expédition et le traitement du courrier.

### **De l'agent administratif, chargé des affaires générales et protocolaires**

**Article 3.22.** : L'agent administratif, chargé des affaires générales et protocolaires a pour tâches principales :

L'instruction et le suivi des dossiers en lien avec l'application de l'Accord de siège et du protocole du (de la) Secrétaire Général (e).

### **De l'Assistante PASEC**

**Article 3.23.** : L'Assistante PASEC appuie les conseillers PASEC en assurant notamment la préparation logistique des missions, la saisie et le traitement du courrier ainsi que la préparation logistique des réunions.

### **De l'Assistante du Centre d'Information et de Documentation (CID)**

**Article 3.24.** : L'Assistant (e) du Centre d'Information et de Documentation (CID) appuie le CID dans certaines tâches, notamment la production et la mise en forme des documents, la gestion, la saisie et le classement du courrier ainsi que l'expédition et la diffusion de l'information.

### **Du chargé de l'atelier de reprographie**

**Article 3.25.** : Le chargé de l'atelier de reprographie assure sur demande de qui de droit la reproduction de documents pour le compte de la CONFEMEN. Il assure également l'entretien courant du matériel affecté à cet effet.

### **Du garçon de bureau**

**Article 3.26.** : Le garçon de bureau est chargé du nettoyage des locaux et de veiller en permanence à leur propreté. Il assure la supervision du nettoyage hebdomadaire. Il effectue les petites courses pour le personnel d'encadrement.

## **De la discipline et des sanctions**

### **Sanctions**

**Article 3.27.** : Tout manquement aux obligations professionnelles ou au respect des dispositions statutaires et réglementaires en vigueur à la CONFEMEN constitue une faute susceptible d'entraîner une sanction disciplinaire de premier degré ou de second degré.

**Article 3.28.** : Les sanctions disciplinaires de premier degré sont les suivantes :

- La réprimande
- L'avertissement écrit
- Le blâme
- La mise à pied d'un à trois jours sans salaire

La procédure disciplinaire est ouverte par une lettre du (de la) Secrétaire général (e) énonçant les fautes reprochées au membre du personnel et demandant à ce dernier de s'expliquer. Cette lettre doit être adressée à l'intéressé au plus tard 30 jours après la constatation.

Les sanctions de premier degré sont prononcées par le (la) Secrétaire général (e) sans consultation du conseil de discipline, après examen des explications écrites fournies dans un délai de 5 jours ouvrables par l'agent incriminé.

**Article 3.29.** : Sont considérées comme fautes susceptibles d'entraîner une sanction disciplinaire de premier degré toute faute dont la gravité ne met pas en cause les relations contractuelles.

**Article 3.30.** : Il est institué au niveau du STP un conseil de discipline appelé à donner un avis sur les manquements aux obligations professionnelles ou à la discipline constituant une faute susceptible d'entraîner une sanction du second degré telle que définie à l'article 3.33 du présent règlement.

**Article 3.31.** : Le conseil de discipline est composé du (de la) Secrétaire général (e), du (de la) Gestionnaire comptable, de deux conseillers (ères) dont celui du pôle de rattachement et d'un (e) représentant du personnel de service. Il se réunit sur convocation du (de la) Secrétaire général (e).

**Article 3.32.** : Les sanctions disciplinaires de second degré sont:

- La mise à pied de 4 à 8 jours sans salaire
- Le blocage à l'avancement
- Le licenciement sans préavis et sans paiement d'indemnités de licenciement

Elles sont prononcées après avis du conseil de discipline déposé dans un délai de 15 jours suivant la date de la saisine de l'intéressé. Les éléments de défense produits par le mis en cause doivent être annexés au rapport du conseil de discipline

**Article 3.33.** : Est considérée comme faute susceptible d'entraîner une sanction disciplinaire de second degré toute faute dont la gravité est telle qu'il est impossible de maintenir les relations contractuelles, notamment :



- l'insubordination et le refus d'observer le présent règlement ainsi que les instructions écrites
- toute négligence dans l'exercice des fonctions entraînant des pertes et des manques à gagner pour la CONFEMEN
- tout détournement et toute voie de fait commis dans les locaux
- toute fraude ou utilisation abusive des biens de la CONFEMEN
- la production de pièces ou documents falsifiés ainsi que toute fausse déclaration à l'occasion de l'exercice des activités professionnelles
- tout comportement de nature à compromettre l'exécution normale des tâches pendant les heures de travail et dans les locaux.

**Article 3.34.** : L'autorité investie du pouvoir disciplinaire est le (la) Secrétaire général (e). La sanction est signifiée par écrit au travailleur. Dans le cas du licenciement, ampliation de la décision est adressée à l'inspection du travail.

**Article 3.35.** : La répétition d'une faute mineure entraîne des sanctions progressivement plus sévères. Toutefois, une faute commise par première infraction peut justifier d'une mise à pied ou d'un licenciement en fonction de sa gravité et suivant l'appréciation du (de la) Secrétaire général (e), après avis du conseil de discipline.

## **Chapitre 4 : Dispositions finales**

**Article 4.1.** : Pour les dispositions non prévues dans le présent règlement intérieur, il sera fait application des textes fondamentaux de la CONFEMEN, des conventions et/ou règlements relatifs au personnel mis à disposition par les Etats et gouvernements membres ainsi que de la législation en vigueur au Sénégal.

**Article 4.2.** : Toute proposition de modification du présent règlement est soumise aux personnels de la CONFEMEN pour examen et approbation.

Le projet de modification est recevable s'il émane du (de la) Secrétaire Général (e) ou d'au moins 1/3 des membres des personnels.

Toutefois, le (la) Secrétaire Général (e) détient un droit de veto quant à l'approbation dudit projet.

Le présent règlement ainsi que les modifications éventuelles sont adoptées par consensus. A défaut de consensus, le projet est adopté aux 2/3 des membres des personnels.

**Article 4.3.** : Le présent règlement entre en vigueur à compter de la date de sa signature.

**Article 4.4.** : Le présent règlement intérieur sera diffusé à tous les personnels en service au STP de la CONFEMEN. Il sera affiché sur le lieu de travail.